

**RAPPORT ANNUEL 2010**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU**  
**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**



**eau**  
de La CREA



# Sommaire

<b>I. PRESENTATION GENERALE DES SERVICES AEP DE LA CREA</b>	<b>5</b>
<b>A - Les différents services de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>5</b>
<b>B - Les faits marquants de l'année 2010</b>	<b>7</b>
<b>C - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2010</b>	<b>8</b>
<b>D - Indicateurs financiers de la CREA en 2010</b>	<b>11</b>
<b>II. LES SERVICES EXPLOITES EN REGIE</b>	<b>13</b>
<b>A - Le service exploité en Régie Directe de Rouen</b>	<b>13</b>
1 - Présentation du service	13
2 - Provenance de l'eau	15
3 - Indicateurs techniques	20
4 - Données clientèle - abonnés	25
5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	28
6 - Indicateurs de performance	29
7 - Facturation	30
<b>B - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf</b>	<b>31</b>
1 - Présentation du service	31
2 - Provenance de l'eau	32
3 - Indicateurs techniques	34
4 - Données clientèle - abonnés	36
5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	37
6 - Indicateurs de performance	38
7 - Facturation	38
<b>C - Le service exploité en Régie Directe de Yainville</b>	<b>39</b>
1 - Présentation du service	39
2 - Provenance de l'eau	40
3 - Indicateurs techniques	41
4 - Données clientèle - abonnés	42
5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	43
6 - Indicateurs de performance	44
7 - Facturation	44
<b>D - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service de la commune d'Isneauville</b>	<b>45</b>
1 - Présentation du service	45
2 - Provenance de l'eau	45
3 - Indicateurs techniques	46
4 - Données clientèle - abonnés	48
5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	48
6 - Indicateurs de performance	49
7 - Indicateurs financiers	49
<b>E - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine</b>	<b>51</b>
1 - Présentation du service	51
2 - Provenance de l'eau	51
3 - Indicateurs techniques	52
4 - Données clientèle - abonnés	54
5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	55
6 - Indicateurs de performance	55
7 - Indicateurs financiers	55

<b>III. LES SERVICES EXPLOITES PAR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>	<b>57</b>
<b>A - Les services délégués par contrat à la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>57</b>
<b>1 - Présentation générale de la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>57</b>
<b>2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville</b>	<b>58</b>
2.1 - Présentation du service	58
2.2 - Provenance de l'eau	58
2.3 - Indicateurs techniques	60
2.4 - Données clientèle - abonnés	62
2.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	63
2.6 - Indicateurs de performance	64
2.7 - Indicateurs financiers	64
<b>3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-lès-Rouen</b>	<b>67</b>
3.1 - Présentation du service	67
3.2 - Provenance de l'eau	67
3.3 - Indicateurs techniques	68
3.4 - Données clientèle - abonnés	70
3.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	70
3.6 - Indicateurs de performance	71
3.7 - Indicateurs financiers	71
<b>4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye</b>	<b>73</b>
4.1 - Présentation du service	73
4.2 - Provenance de l'eau	73
4.3 - Indicateurs techniques	74
4.4 - Données clientèle - abonnés	76
4.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	77
4.6 - Indicateurs de performance	77
4.7 - Indicateurs financiers	77
<b>5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër</b>	<b>79</b>
5.1 - Présentation du service	79
5.2 - Provenance de l'eau	79
5.3 - Indicateurs techniques	80
5.4 - Données clientèle - abonnés	82
5.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	83
5.6 - Indicateurs de performance	83
5.7 - Indicateurs financiers	84
<b>6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges</b>	<b>85</b>
6.1 - Présentation du service	85
6.2 - Provenance de l'eau	85
6.3 - Indicateurs techniques	86
6.4 - Données clientèle - abonnés	88
6.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	88
6.6 - Indicateurs de performance	89
6.7 - Indicateurs financiers	89
<b>7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Le Trait</b>	<b>91</b>
7.1 - Présentation du service	91
7.2 - Provenance de l'eau	91
7.3 - Indicateurs techniques	92
7.4 - Données clientèle - abonnés	94
7.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	94
7.6 - Indicateurs de performance	95
7.7 - Indicateurs financiers	95

<b>B - Les services délégués par contrat à Veolia Eau</b>	<b>97</b>
<b>1 - Présentation générale de Veolia Eau</b>	<b>97</b>
<b>2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel</b>	<b>98</b>
2.1 - Présentation du service	98
2.2 - Provenance de l'eau	98
2.3 - Indicateurs techniques	99
2.4 - Données clientèle - abonnés	101
2.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	101
2.6 - Indicateurs de performance	102
2.7 - Indicateurs financiers	102
<b>3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis</b>	<b>104</b>
3.1 - Présentation du service	104
3.2 - Provenance de l'eau	104
3.3 - Indicateurs techniques	105
3.4 - Données clientèle - abonnés	106
3.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	107
3.6 - Indicateurs de performance	107
3.7 - Indicateurs financiers	108
<b>4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Houpeville, Le Houlme et Malaunay</b>	<b>109</b>
4.1 - Présentation du service	109
4.2 - Provenance de l'eau	109
4.3 - Indicateurs techniques	110
4.4 - Données clientèle - abonnés	112
4.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	113
4.6 - Indicateurs de performance	113
4.7 - Indicateurs financiers	113
<b>5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Hérouville (le haut) et Saint-Pierre-de-Varengueville (haut)</b>	<b>116</b>
5.1 - Présentation du service	116
5.2 - Provenance de l'eau	116
5.3 - Indicateurs techniques	117
5.4 - Données clientèle - abonnés	119
5.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	119
5.6 - Indicateurs de performance	120
5.7 - Indicateurs financiers	120
<b>5 bis - Service du Hameau du Paulu (St Paër / St Pierre de Varengueville)</b>	<b>122</b>
<b>6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint Pierre de Varengueville (extrémité sud)</b>	<b>123</b>
6.1 - Présentation du service	123
6.2 - Provenance de l'eau	123
6.3 - Indicateurs techniques	124
6.4 - Données clientèle - abonnés	126
6.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	127
6.6 - Indicateurs de performance	127
6.7 - Indicateurs financiers	127
<b>7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair</b>	<b>130</b>
7.1 - Présentation du service	130
7.2 - Provenance de l'eau	130
7.3 - Indicateurs techniques	131
7.4 - Les données clientèle - abonnés	133
7.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau	133
7.6 - Indicateurs de performance	134
7.7 - Indicateurs financiers	134

<b>IV. ANNEXES</b>	<b>137</b>
<b>Annexe 1 : Carte des points de production d'eau et zones de desserte</b>	<b>139</b>
<b>Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)</b>	<b>141</b>
<b>Services exploités en Régie Directe</b>	<b>142</b>
<b>Services exploités par la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>170</b>
<b>Services exploités par Veolia eau</b>	<b>178</b>
<b>Annexe 3 : Régie directe de Rouen - Indice Linéaire de Réparation sur canalisation (ILR)</b>	<b>188</b>
<b>Annexe 4 : Régie directe de Rouen - Indice de Réparation sur branchement (IRb)</b>	<b>189</b>
<b>Annexe 5 : Délibération et Programme de travaux sur le territoire de la CREA en 2011</b>	<b>190</b>
<b>Annexe 6 : Glossaire</b>	<b>195</b>

# PARTIE I

## Présentation Générale des Services AEP de la CREA

### A - Les différents services de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est créée.

Elle est née du regroupement de 4 communautés :

- **La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes**
- **La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes**
- **La Communauté de communes de Duclair constituée de 14 communes**
- **La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes**

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 17 services AEP - Alimentation en Eau Potable -gérés selon les différents modes d'exploitation suivants :

- **1 service sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine**
  - 1 service (10 communes) exploité en régie directe
- **8 services sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération de Rouen exploités par la Régie de Rouen :**
  - 1 service (28 communes depuis 2010) exploité en régie directe
  - 1 service (commune d'Isneauville) exploité en régie avec prestation de service
  - 6 services (16 communes) exploités en délégation de service public
- **6 services sur l'ex-territoire de la communauté de commune de Seine-Austreberthe :**
  - 1 service (4 communes du syndicat de Bardouville) exploité en contrat de gérance
  - 5 services (11 communes) exploités en délégation de service public :
    - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
    - Délégation de service public pour le syndicat de St Paër
    - Délégation de service public pour le syndicat de St Martin de Boscherville
    - Délégation de service public pour 2 communes du Syndicat de Montville
    - Délégation de service public pour la commune de Duclair
- **2 services exploités sur l'ex-territoire de la communauté de commune du Trait-Yainville :**
  - 1 service (commune de Yainville) exploité en régie directe
  - 1 service (commune du Trait) exploité en délégation de service public

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes ont adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, avec nécessité de les poursuivre jusqu'à leur terme.

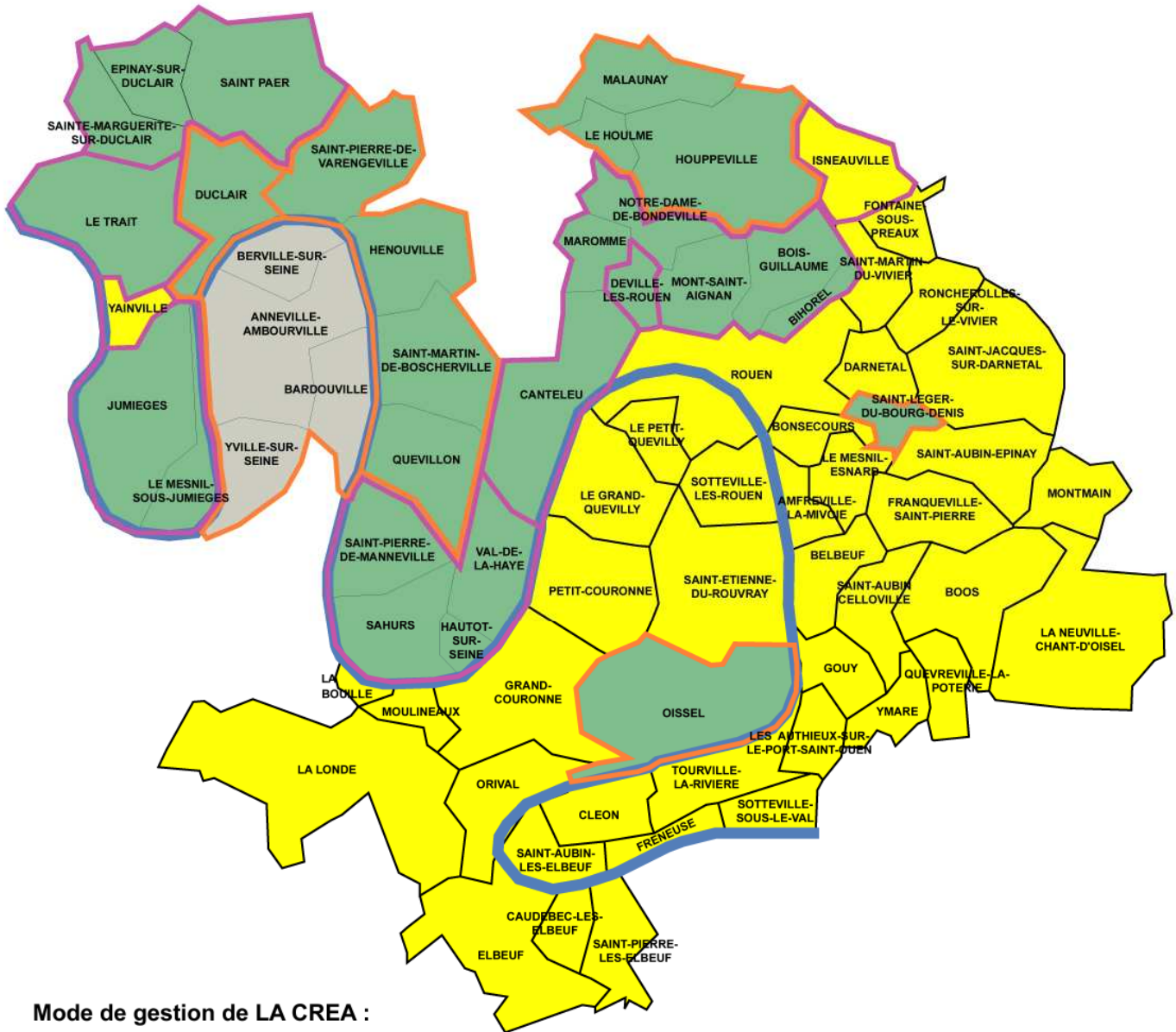
- **Les services gérés en Régie assurent l'alimentation de 71,4 % de la population de la CREA ou encore 73,7 % des volumes consommés autorisés.**

Les périmètres de ces différents services figurent sur la carte ci-après

La carte des points de production et des zones de dessertes figure en annexe 1

# Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA) Organisation des Services d'Eau Potable

-----  
Exploitants au 1er Janvier 2010



## Mode de gestion de LA CREA :

- REGIE
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
- GERANCE

## Exploitants :

- LA CREA - Direction de l'Eau
- Lyonnaise des Eaux France
- Véolia Eau





## B - Les faits marquants de l'année 2010

Outre la naissance de la CREA, l'année 2010 a été marquée par :

- **Extension de la Régie directe Rouen aux contrats arrivés à échéance au 31/12/2009.**
  - Intégration du personnel (57 agents)
  - Reprise de la production, distribution et gestion clientèle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, y compris basculement de l'astreinte (1<sup>ère</sup> intervention notable : casse sur DN200mm en sortie du réservoir Maryse Bastié de Saint Etienne du Rouvray le dimanche 3 janvier 2010).
  - Suite à cette extension, travail sur la redéfinition des zones d'influence des sites de production, à ce titre basculement de la commune de Grand Couronne sur l'usine de production de Moulineaux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.
  
- **Reprise des données et gestion clientèle de Yainville par la Régie Directe de Rouen à compter du second semestre 2010.**
  
- **Travail en commun entre les 2 régies d'Elbeuf et Rouen sur les marchés de fourniture et prestation.**
  
- **Poursuite des études**
  - DUP Darnétal : l'étude environnementale (essai de pompage) et l'avis de l'hydrogéologue ont été rendus. Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative.
  - DUP Maromme : l'étude environnementale est en cours (les essais de pompage ont été réalisés en novembre 2010).
  - DUP Val de la Haye : l'avis complémentaire de l'hydrogéologue, suite à la demande d'augmentation des volumes de prélèvement, a été rendu. Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative.
  - DUP Vallée du Cailly : la consultation et la notification du marché ont été réalisées, l'étude environnementale est en cours.
  - DUP Quevillon : poursuite du dossier, demande d'augmentation du volume prélevé en vue d'un secours potentiel du secteur de Bardouville.
  
- **Etude BAC : les Etudes de Bassin d'Alimentation des Captages des ressources suivantes :**
  - Fontaine sous Préaux
  - Moulineaux et Les Varras
  - Les Ecameaux à Elbeuf
  - Le Nouveau Monde à Orivalsont en cours de phase 1 : délimitation des aires d'alimentation et cartographie de la vulnérabilité.
  
- **Etude Diagnostic et Schéma Directeur du réseau Eau potable de l'ex-syndicat de la Région de Bardouville : Rapport final présenté en janvier 2011.**
  
- **Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, la sécurisation de la distribution a été renforcée par la création d'interconnexions :**
  - Entre les refoulements des forages de la vallée de l'Andelle - Radepont
  - Entre les services Haut et Bas au niveau des réservoirs Léon Salva à Sotteville lès Rouen
  
- **Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :**
  - Renouvellement des modules d'ultrafiltration de La Jatte - Rouen
  - Renouvellement des cellules HT de Moulineaux
  - Réhabilitation du revêtement d'étanchéité des réservoirs Saint Hilaire - Rouen
  - Négociation avec la Lyonnaise des Eaux pour le rachat des terrains du site de production de Maromme et travaux annexes. Ce site de production sera sous maîtrise d'ouvrage total de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## C - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2010

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2011

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Amfreville la Mivoie	Paris (route de)	Sécurisation de la production (2)	0	0	0	Tamponnage de la canalisation de distribution du réservoir de la côte des poids lourds (phase 5 - abandon réservoir)	6 082 €
Bardouville	Bardouville (réservoir)	Sectorisation				Mise en place de compteurs de sectorisation	2 539 €
Bois-Guillaume	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	280	6	1	Renouveler la canalisation avant l'aménagement du rond point avec la rue Dair	90 000 €
Bonsecours	Numa Servin (rue) (alimentation haut Val d'Euaplet)	Sécurisation distribution (6)	250	1	0	Rétablir le branchement de M.Frère par fourreautage depuis la rue du Casino dans le cadre de l'abandon du réservoir situé dans la côte des poids lourds	17 370 €
Bonsecours	RD 6015	Renforcement du réseau (8)	700	5	3	Renouveler et renforcer la conduite située entre l'interconnexion avec le réseau de Rouen (Jatte) et la côte de Keitinger suite à la désaffectation du réservoir de la côte des poids lourds	145 000 €
Bonsecours	Toutain (square) Brt Logiseine	Renouvellement de branchement seul (#)	0	1	0	Renouvellement de branchement DN.60	20 359 €
Boos	Boos (réservoir)	Rationalisation du réseau (4)	0	0	0	Démolir le réservoir sur tour	39 624 €
Canteleu	Bas Jardins (plaine des)	Extension du réseau (7)	0	0	0	Extension et maillage de réseau dans le cadre de la voirie nouvelle et opération Habitat 76 - Financement Habitat 76	-
Champs captant du Cailly	6 Forages de réserve	Protections réglementaires (1)	0	0	0	Protéger l'enceinte des périmètres immédiats (5x5) par la pose de clôture	44 185 €
Champs captant du Cailly	Forage 7	Réfection de chaussée (#)	0	0	0	Aménagement du chemin pour accès hivernal	12 253 €
Damétal	Branly (réservoirs)	Sécurisation distribution (6)	0	0	0	Pose de deux vannes sur la distribution et le refoulement pour by-passer le réservoir haut	11 379 €
Damétal	Darnétal (forage)	Etude de BAC et DUP (3)	0	0	0	Complément à l'étude environnementale suite aux demandes des services de l'Etat et des financeurs	4 815 €
Déville-lès-Rouen	Grand Aulnay (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	273	19	19	Renouveler la canalisation et les branchements	88 391 €
Douville sur Andelle	Grande Aulnaie (forage)	Vigipirate (1)	0	0	0	Installer un détecteur anti-intrusion sur le capot du forage	1 000 €
Duclair	Pasteur (rue)					Mise en place de vanne de sectionnement	1 847 €
Fontaine sous Préaux	Fontaine sous Préaux (station)	Vigipirate (1)	0	0	0	Couvrir les anciens filtres et décanteurs réhabilités	140 430 €
Fontaine sous Préaux	Fontaine sous Préaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	0	0	0	Etude de Bassin d'alimentation du captage	41 136 €
Franqueville St Pierre	Dailly Pierre Corneille	Renforcement du réseau (8)	0	1	0	Maillage en DN.150 dans le cadre de la création du barreau Mallot	21 000 €
Franqueville St Pierre	La Lorie (réservoir)	Protections réglementaires (1)				Pose de clôture - Renouvellement et mise aux normes	7 904 €
Franqueville St Pierre	route de Pitres raccordement SDIS	Extension du réseau (7)	0	2	0	Raccordement du SDIS au réseau AEP	25 418 €
Franqueville St Pierre	rue du Bel Event opération Gotham	Extension du réseau (7)	0	0	0	Extension du réseau et maillage du réseau	86 371 €
Grand Quevilly	Titelouze (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	135	6	0	Renouveler la canalisation au droit de l'immeuble Amayllis	20 000 €
Houpeville	Picasso (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	53	10	0	Renouveler la conduite - Montant regroupé avec renouvellement du DN.50	-
Houpeville	Picasso (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	100	5	0	Renouveler la conduite DN.50 + 150	38 810 €
Houpeville	Réservoir	Renouvellement de canalisation (4)	8	0	0	Renouveler la conduite d'arrivée au réservoir d'Houpeville	12 500 €
Isneauville	RD 928 (entre giratoire Isnel / allée privée cheval rouge / rue Eglise)	Déplacement de canalisation (4)	610	0	0	Renforcer la canalisation principale avant les travaux de voirie	151 048 €
Le Houlme	11 Novembre (rue du)	Déplacement de canalisation (4)	31	1	0	Déplacer la canalisation afin de permettre la construction d'un mur d'enceinte privé	10 164 €
Le Houlme	Etrille (chemin)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)	0	0	0	Mise en place d'une aération haute et basse - surpresseur chemin de l'Etrille	1 656 €
Le Houlme	Fresquiennes (route de) - partie basse	Renouvellement de canalisation (4)	300	0	0	Renouveler la canalisation DN.100 de la rue Paul Eluard au collège (phase 2)	100 538 €
Le Houlme/ Malaunay	Fresquiennes (route de) - partie haute	Renouvellement de canalisation (4)	230	1	0	Renouveler la canalisation DN.100 sur accotement - partie haute de la rue Paul Eluard à Notre Dame des Champs (phase 1)	100 538 €
Malaunay	Fresquiennes (route)	Renouvellement de canalisation (4)	450	0	0	Renouveler la canalisation	86 667 €
Malaunay		Sécurisation de la production (2)	0	0	0	Etudier la possibilité d'alimenter Malaunay et Le Houlme par Maromme	4 080 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Maromme	Garstedt (réservoirs)	Espace extérieur (#)	/	0	0	Création d'une haie arbustive anti-tag	3 751 €
Maromme	Marconi (rue) - SIDERO	Contrôle & régulation distribution (6)	0	0	0	Poser un dispositif de comptage DN.200 pour l'alimentation du SIDERO - Construction d'un Regard en béton	6 386 €
Maromme	Marconi (rue) - SIDERO	Contrôle & régulation distribution (6)	/	0	0	Poser un dispositif de comptage DN.200 pour l'alimentation du SIDERO - Fourniture et pose de compteur	4 893 €
Maromme	Marconi (rue) - SIDERO	Contrôle & régulation distribution (6)	/	0	0	Poser un dispositif de comptage DN.200 pour l'alimentation du SIDERO - Huisserie - Echelle	998 €
Mesnil Esnard	Belbeuf (rue de)	Rationalisation du réseau (4)	0	13	2	Rationaliser le réseau en reportant les branchements sur la canalisation la plus récente avant les travaux de voirie	52 250 €
Mesnil Esnard	Pasteur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	292	16	5	Renouveler la partie de canalisation en fonte grise DN.125 dans sa partie de terrain instable et dans la section située entre la rue des Pérets et la rue de Belbeuf avant les travaux de voirie	115 800 €
Moulineaux	Moulineaux (station de production)	Station de production (2)	/	0	0	Renouveler les cellules haute tension de l'usine de refoulement de Moulineaux et la régulation de débit	201 814 €
Moulineaux	Moulineaux (station de traitement)	Etude de BAC et DUP (3)	/	0	0	Etude de Bassin d'alimentation des captages incluant Les Varras	41 300 €
Oissel	Le Catelier (forage)	Protections réglementaires (1)	/	0	0	Poser des clôtures d'enceinte du périmètre de protection en conformité avec la demande de l'ARS	8 291 €
Oissel	Manoir (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	25	3	0	Renouveler les antennes en PE "noir" dans les impasses	1 227 €
Oissel	Rouen (quai de)	Sécurisation distribution (6)		6	6	Réaliser un maillage pour raccorder la Cité Leverdier et pour sécuriser son alimentation au quai Stalingrad en coordination avec les travaux de voirie	76 898 €
Oissel	Turgis (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	75	9	9	Renouveler les antennes en PE "noir" dans les impasses privées	22 851 €
Petit-Quevilly	Danton (rue)	Défense incendie (10)	120	16	3	Renforcer la canalisation DN.100 en DN.150 pour la défense incendie et rationaliser en coordination avec les travaux de voirie	82 097 €
Petit-Quevilly	Kennedy (impasse du 160 rue)	Extension du réseau (7)	0	3	0	Renouveler les 3 branchements existants par une canalisation publique compte-tenu du passage en domaine public de l'impasse	19 830 €
Petit-Quevilly	Sembat et Barthou (rues)	Renouvellement de canalisation (4)	460	70	3	Renouveler la conduite de distribution en coordination avec les travaux d'assainissement en tenant compte de la défense incendie	59 684 €
Quèzeville la Poterie	Vallée Galantine (chemin de la)	Renouvellement d'équipement (4)	/	0	0	Renouveler le couvercle du stabilisateur de pression	7 677 €
Radepont	Radepont Le Château (station de production)	Sécurisation de la production (2)	/	0	0	Interconnecter la station de Radepont Le Château avec le refoulement du système de distribution de Franqueville St Pierre au départ du Plateau Est	40 000 €
Radepont	Radepont Le Château (station de production)	Protections réglementaires (1)	/	0	0	Installer un turbidimètre en continu et une pompe de prélèvement d'eau brute ainsi que les canalisations entre le forage et la station	41 737 €
Radepont	Radepont Le Château (station de production)	Protections réglementaires (1)	/	0	0	Aménager le périmètre immédiat par la pose d'une clôture	8 994 €
Rouen	Boulingrin (place)	Déplacement de canalisation (4)	1 250	1	0	Déplacer les canalisations se trouvant sous l'emprise des aménagements du Métrobus et Teor (place du Boulingrin et bd de l'Yser entre tunnel et terminus) en utilisant la contre-allée du boulevard	507 000 €
Rouen	Clos des Marqueurs (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	75	6	4	Renouveler la conduite et les branchements	19 876 €
Rouen	Constantine (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	270	10	5	Renouveler la conduite et les branchements en plomb entre le Mont Riboudet et Mogador	98 819 €
Rouen	Desmousseaux (rue)	Déplacement de canalisation (4)	80	7	1	Renouveler la canalisation et les branchements dans le prolongement des travaux d'aménagement du parc Grammont	41 732 €
Rouen	Henry Dunant (rue)	Déplacement de canalisation (4)	15	0	0	Déplacer la conduite dans le cadre des travaux d'aménagement de la station TEOR au niveau de la maison de l'emploi afin de la sortir de l'emprise de l'aménagement de la station	15 000 €
Rouen	La Jatte (Station)	Renouvellement d'équipement (4)	/	0	0	Renouveler les modules d'ultrafiltration	327 500 €
Rouen	La Jatte (Station)	Station de production (2)	/	0	0	Renouveler les disjoncteurs électriques de la haute tension	5 186 €
Rouen	Mogador	Renouvellement de canalisation (4)	170	9	9	Renouveler la conduite et les branchements en plomb entre le Mont Riboudet et Tunis	50 000 €
Rouen	Mont Riboudet (contre allée nord)	Renouvellement de canalisation (4)	365	20	10	Renouveler la canalisation et les branchements dans la contre allée nord entre les rues Constantine et Amédée Dormoy en coordination avec les projets de voirie	130 537 €
Rouen	Moulinet (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	100	10	5	Renouveler la conduite et les branchements	30 000 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Petit Quevilly (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	140	4	3	Renouveler la canalisation et les branchements en plomb du Boulevard Dambourney à la rue Sablée	47 184 €
Rouen	Saint Hilaire (rampe)	Extension du réseau (7)	0	1	1	Créer une portion de réseau raccordé au service Ernemont et remplacer le branchement en plomb avant les travaux de voirie	18 792 €
Rouen	Saint Hilaire (réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)	/	0	0	Réhabiliter l'intérieur des réservoirs 2 x 1500 m <sup>3</sup> - GC + étanchéité	330 372 €
Rouen	Saint Hilaire (réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)	/	0	0	Réhabiliter l'étanchéité interne et externe du réservoir 3000 m <sup>3</sup> - CSPS	1 940 €
Rouen	Tanger (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	230	13	9	Renouveler la conduite et les branchements en plomb entre la rue Constantine et la rue S. Girardin	55 150 €
Rouen	Vieux Marché (place du)	Renouvellement de canalisation (4)	31	1	1	Renouveler la canalisation en fonte grise et acier avant les travaux de pavage	25 774 €
Sotteville lès Rouen	Bazire (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	250	45	1	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	103 407 €
Sotteville lès Rouen	Cité Grenet (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	200	19	0	Renouveler le réseau dans le cadre du ré-aménagement de la rue	53 008 €
Sotteville lès Rouen	Gal. De Gaulle (place)	Renouvellement de canalisation (4)	155	16	1	Rationaliser et renouveler la conduite et les branchements avant les travaux de voirie	99 313 €
Sotteville lès Rouen	Garibaldi (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	130	3	0	Renouveler la canalisation DN.100 acier en galerie technique au pied de l'immeuble Anjou	54 253 €
Sotteville lès Rouen	Halage (chemin de)	Renouvellement de canalisation (4)	250	24	1	Suite aux casses de la canalisation pont d'Eauplet, recréer un secours pour la ZI à partir du réseau de Rouen	251 547 €
Sotteville lès Rouen	Hyacinthe Ménager (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	600	71	5	Rationaliser et renouveler la conduite et les branchements avant les travaux de voirie	297 519 €
Sotteville lès Rouen	Laboureur (rue)	Extension du réseau (7)	0	20	7	Réaliser un maillage avec le réseau passant rue de Trianon avant les travaux de voirie	35 888 €
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Madrillet (station pompage)	Sécurisation de la production (2)	0	0	0	Créer une interconnexion entre le service moyen et le service bas permettant, par cascade, un transfert du refoulement de la station "Chapelle" service haut vers service bas	9 740 €
Sotteville lès Rouen	St Yon (rue)	Rationalisation du réseau (4)	0	0	0	Rationaliser la conduite (suppression DN.150) et renouveler les branchements avant les travaux de voirie	25 236 €
Sotteville lès Rouen	Thomas (rue)	Défense incendie (10)	200	20	9	Renouveler et renforcer la canalisation pour améliorer la défense incendie PI 142 - 250ml en DN.150 dans le cadre des travaux de voirie	93 212 €
Sotteville lès Rouen	Victor Hugo (rue)	Rationalisation du réseau (4)	0	8	0	Supprimer une canalisation DN.60 et reporter les branchements sur la plus récente avant les travaux de voirie	26 047 €
Sotteville lès Rouen	Zone Verte	Rationalisation du réseau (4)	0	0	0	Supprimer les canalisations devenues inutiles suite à l'évolution de l'urbanisme dans la zone verte	9 900 €
St Aubin Epinay	St Jacques (forage)	Protections réglementaires (1)	/	0	0	Poser des clôtures d'enceinte du périmètre de protection en conformité avec la demande de l'ARS	6 674 €
St Etienne du Rouvray	Désiré Granet (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	400	16	0	Renouveler la canalisation en PRV très cassante (matériau cassant abandonné)	51 310 €
St Etienne du Rouvray	La Chapelle - F2 (usine)	Protections réglementaires (1)	/	0	0	Pose de bornes autour du périmètre immédiat pour le matérialiser et éviter tout stationnement	4 242 €
St Etienne du Rouvray	La Chapelle (station de production)	Renouvellement de canalisation (4)	1	0	0	Terrasser et remplacer une section de canalisation suite à une fuite	5 558 €
St Léger du Bourg Denis	Le Vieux Château (forage)	Protections réglementaires (1)	/	0	0	Poser des clôtures d'enceinte du périmètre de protection en conformité avec la demande de l'ARS	7 126 €
St Martin de Boscherville	Saint Gorgon (chemin de)	Renouvellement de canalisation (4)	177	0	0	Renforcement de réseau	13 274 €

## D - Indicateurs financiers de la CREA en 2010

Les factures type 120m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

### 1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la CREA :

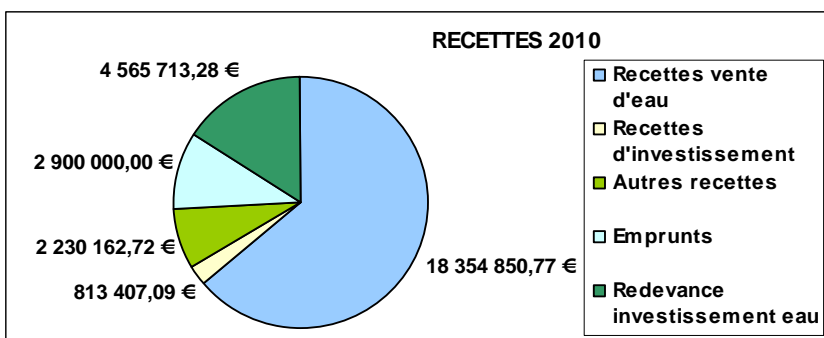
- La fonction d'exploitant dans laquelle on trouve ce qui concerne la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- La fonction de maître d'ouvrage dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlée ou en délégation de service public (exception faite de la part concédée pour le service « Maromme »).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2010 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

### 2 - Recettes et charges du service

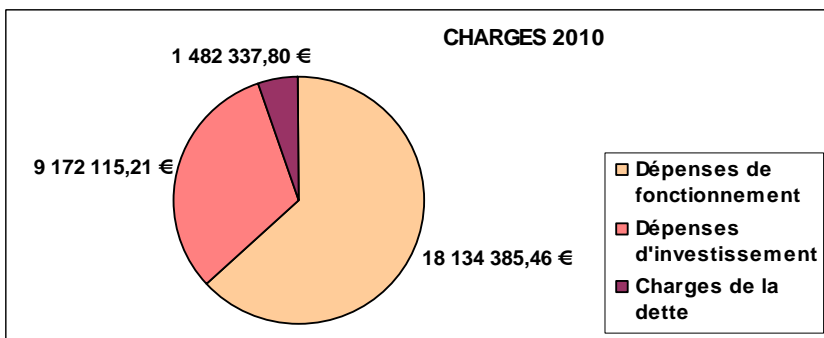
#### Recettes

Recettes Eau de la CREA	TOTAL 2010 Montant en € HT
Recettes vente d'eau	18 354 850,77 €
Recettes d'investissement	813 407,09 €
Autres recettes	2 230 162,72 €
Emprunts	2 900 000,00 €
Redevance investissement eau	4 565 713,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 864 133,86 €</b>



#### Charges

Charges Eau de la CREA	TOTAL 2010 Montant en € HT
Dépenses de fonctionnement	18 134 385,46 €
Dépenses d'investissement	9 172 115,21 €
Charges de la dette	1 482 337,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 788 838,47 €</b>



#### **4 - Autres indicateurs financiers**

##### **Montant des abandons de créances :**

La CREA a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2010 s'élèvent à 90 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général.

- **Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (Indicateur P109.0) : 0,0056 €/m<sup>3</sup>**

##### **Dettes de la collectivité :**

- **Durée d'extinction de la dette (P 153.2) : 2,94 années**
- **En cours de la dette au 31/12/2010 : 21 228 018,38 €**
- **Montant de l'annuité :**
  - Capital : 1 307 417,60 €
  - Intérêts : 174 920,20 €

##### **Montant des amortissements 2010 : 3 740 417,64 € HT**

##### **Montant des opérations de coopérations décentralisées : 1 310,89 €**

##### **Montant global de subventions perçu : 238 661,04 € HT**

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 101 883,00 € HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 136 778,04 € HT

# PARTIE II

## Les services exploités en Régie

### A - Le service exploité en Régie Directe de Rouen

#### 1 - Présentation du service

##### 1.1 - Présentation

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la régie directe de Rouen regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 28 communes suivantes :

- Amfreville la Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Darnétal
- Fontaine sous Préaux
- Franqueville St Pierre
- Gouy
- Grand Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Neuville Chant d'Oisel
- Le Mesnil Esnard
- Les Authieux sur le Port St Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Petit Couronne
- Petit Quevilly
- Quèvreville la Poterie
- Roncherolles sur le Vivier
- Rouen
- Sotteville lès Rouen
- St Aubin Celloville
- St Aubin Epinay
- St Etienne du Rouvray
- St Jacques sur Darnétal
- St Martin du Vivier
- Ymare

**Ce service distribue environ 62,46% des volumes consommés de la CREA, il alimente 287 545 habitants** (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008 publié au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Afin de tenir compte de l'évolution du service au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (reprise en régie de 23 communes), les données 2008 et 2009 ont été consolidées pour permettre une lecture à périmètre constant.



## 1.2 - Organisation de la Régie Directe de Rouen

La Direction de l'Eau de Rouen est composée de 173 agents, répartis dans les services suivants :

La direction adjointe chargée de l'Exploitation et du Contrôle technique des prestataires est composée de 91 personnes avec à sa tête un ingénieur.

La direction est composée :

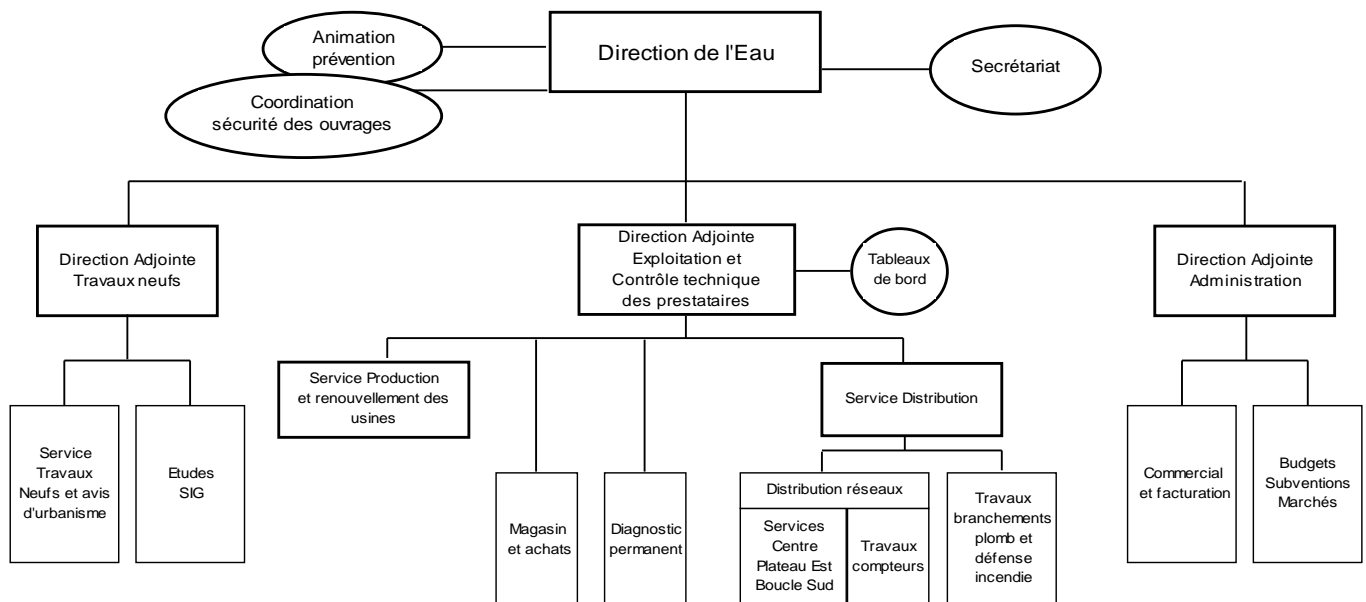
- d'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de la mécanique et des métiers du bâtiment.
- d'un service distribution qui assure la desserte des clients. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possèdent une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.
- d'un technicien de réseau chargé du suivi des hydrants et des renouvellements de branchements en plomb assisté d'une personne chargée du contrôle des hydrants.
- du magasin en charge de la gestion et des achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux Neufs est composée de 22 personnes avec à sa tête un ingénieur. La direction est composée d'un service Etudes dirigé par un ingénieur qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.

La direction adjointe chargée de l'Administration est composée d'un service administration et d'un service commercial dirigés par un Attaché Principal. L'effectif global de ces services est de 56 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

En outre, un ingénieur en charge de la sécurité est missionné pour animer et assurer la politique de prévention des risques en relation avec le directeur.

### ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU DE LA REGIE DIRECTE DE ROUEN





## **ACCUEIL DU PUBLIC**

- Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

➤ **Usagers de la rive nord**

110, rue François COUPERIN  
76000 ROUEN

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

➤ **Usagers de la rive sud**

71, boulevard Charles De Gaulle  
76140 PETIT-QUEVILLY

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

- **Ils peuvent également appeler ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021.**

- Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe**  
Norwich House  
14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 ROUEN CEDEX 1

- Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

110-112, avenue du Mont Riboudet  
76037 ROUEN Cedex  
☎ : 02 35 07 94 18

## **2 - Provenance de l'eau**

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle provient de sources issues de la nappe de craie.

### **2.1 - Caractéristiques des ressources**

**Plusieurs captages concourent à la production de l'eau sur l'ensemble de la zone de distribution.**

**Le périmètre de la régie directe est globalement constitué de 3 zones de distribution :**

- ROUEN - secteur NORD
- Le Plateau EST
- La Boucle SUD de Rouen

### **Ressources de ROUEN - secteur NORD**

#### **- Fontaine sous Préaux / Sources du Robec -**

*(Sources du Robec à 9 km de ROUEN)*

De **12 à 20 000 m<sup>3</sup>/jour** peuvent être acheminés à l'usine de LA JATTE, avenue Georges Métayer, par un aqueduc gravitaire en maçonnerie, de 6 000 m de longueur, construit en 1875.

Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration sur le site de l'usine de la Jatte à l'extrémité de l'aqueduc. Une chloration est effectuée avant distribution.

A partir de cette usine, l'eau est, soit utilisée directement dans les réseaux de distribution des niveaux inférieurs, soit refoulée vers les quartiers hauts de la ville.

De même cette ressource alimente la commune de Fontaine sous Préaux, après traitement par ultrafiltration et désinfection au chlore.

### - Darnétal / Carville -

(Sources au pied de la colline du Roule à 5 km de ROUEN)

Deux captages de sources peuvent fournir ensemble de 6 à 8 000 m<sup>3</sup>/jour dont la destination est :

- soit le réseau bas de ROUEN, centre ville
- soit la desserte de la station de surpression de la GRAND MARE

Une installation de filtration directe sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>/heure, assure en permanence le traitement de la turbidité.

En cas d'eau brute particulièrement chargée nécessitant l'adjonction de réactifs chimiques, un dosage automatique de sulfate d'alumine et d'aqualgine, permet de conserver à l'eau traitée une parfaite limpidité.

Une chloration est effectuée avant refoulement.

### - Darnétal (ville) -

Ce captage, d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>/jour, situé route de Préaux alimente la totalité de la ville de Darnétal après désinfection au chlore gazeux.

## Ressources du Plateau Est

### - Douville / Grande Aulnaie -

Ce captage d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>/jour alimente le plateau Est via le réservoir RN14 à Franqueville St Pierre.

### - Radepont / Château -

Ce captage d'une capacité de 2 400 m<sup>3</sup>/jour alimente le plateau Est via le réservoir de la Neuville Chant d'Oisel.

### - Radepont / Petite Aulnaie -

Ce captage d'une capacité de 2 800 m<sup>3</sup>/jour alimente le plateau Est via le réservoir RN14 à Franqueville St Pierre.

### - St Aubin Epinay / Longues Raies -

Le forage d'une capacité de 4 500 m<sup>3</sup>/jour alimente une usine de production constituée de filtration sur sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium. Deux pompes de reprise de 300m<sup>3</sup>/heure fournissent les réservoirs RN14 et La Lorie de Franqueville St Pierre qui desservent le plateau Est.

### - St Aubin Epinay / Puits Service Bas et Forage service haut -

Ce captage d'une capacité de 1 400 m<sup>3</sup>/jour est constitué de 2 forages.

- Le premier alimente le service bas via le réservoir de St Aubin Epinay.
- Le second alimente le haut service via le réservoir de St Jacques sur Darnétal.

## Ressources de la Boucle Sud de Rouen

### - Moulineaux -

(Sources de Moulineaux à 20 km de ROUEN)

La capacité de production de ce captage a été portée à 44 000 m<sup>3</sup>/jour en 1982.

L'usine de pompage est dotée de 4 groupes électro-pompes qui peuvent fournir, suivant le nombre d'unités en service, de 1 000 à 2 000 m<sup>3</sup>/heure.

Cette adduction fournit notamment :

- **GRAND QUEVILLY** : la ville est desservie en totalité par l'usine de Moulineaux. Une station de surpression permet de maintenir un niveau piézométrique constant sur l'ensemble du réseau de desserte. Une alimentation de secours via une canalisation de 1,2 km de DN 400 est possible depuis le réservoir Maryse Bastié, situé à St-Etienne-du-Rouvray.
- Le réseau bas de la Ville de **ROUEN** (rive sud et centre ville, rive nord).
- **GRAND COURONNE** (depuis le dernier trimestre 2010) et **MOULINEAUX**.

Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire d'une capacité de 28 500 m<sup>3</sup>/jour ou 1 500 m<sup>3</sup>/heure, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore et mise en distribution.

#### **- St Etienne du Rouvray / La Chapelle -**

L'eau potable distribuée sur **Petit-Couronne**, **Petit-Quevilly**, **Notteville-lès-Rouen** et **Saint-Etienne-du-Rouvray** provient de l'usine de La Chapelle, d'une capacité de production de 50 000m<sup>3</sup>/jour, où elle subit un traitement élaboré (préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et une post ozonation).

Les trois forages sont situés en bord de Seine à Saint-Etienne-du-Rouvray.

## **2.2 - Volumes exportés**

**Ces ressources essentiellement destinées aux communes desservies par la Régie Directe de Rouen, permettent également d'alimenter d'autres communes de La CREA :**

- En secours : St Léger du Bourg Denis et Oissel
- En permanent : Tourville-la Rivière, Notteville-sous-le-Val, Freneuse et la partie Nord-Ouest de la commune de Cléon (Communes du Pôle de proximité d'Elbeuf)
- En permanent : Les communes du SIAEP 276

## **2.3 - Volumes importés**

### **➤ Achat auprès de LDEF :**

Import permanent en provenance de la Vallée du Cailly pour alimenter le **Nord de Rouen** et **St Martin du Vivier**.

### **➤ Achat au Syndicat de Préaux :**

Import permanent en provenance de Blainville-Crevon pour alimenter la commune de **Roncherolles sur le Vivier**.

### **➤ Achat au SERPN :**

Import permanent en provenance du Val Galopin, des Varras et de la Neuville du Bosc pour alimenter **La Bouille** et le **Hameau de la Maison Brulée en partie sur la commune de Moulineaux**.

#### **- Les ressources de la Vallée du Cailly -**

**L'Agglomération importe de l'eau produite par la Lyonnaise des Eaux depuis les ressources du Cailly.**

En effet, la ville de ROUEN disposait, depuis 1982, d'un appoint de ressource fourni à partir des captages du HAUT CAILLY, situés dans la vallée entre Cailly et Fontaine-le-Bourg, exploités par la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre du contrat conclu avec l'ex-Syndicat de Maromme, maintenant caduc. Cette fourniture se poursuit actuellement dans le cadre de l'Agglomération sur la base d'un tarif moyen de 0,1718 € HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ce complément, reçu sur le plateau des Sapins au **Nord de ROUEN** et **St Martin du Vivier**, où il trouve son utilisation principale, peut aller jusqu'à 8 750 m<sup>3</sup>/jour.

#### **- Syndicat de Préaux / Ressource de Blainville-Crevon -**

L'eau potable distribuée aux abonnés de **Roncherolles sur le Vivier** provient des installations de production du Syndicat de Préaux, situées sur le territoire de la commune de Blainville-Crevon, dont le traitement consiste en une désinfection.

#### **- SERPN / Ressource de Caumont / Le Val Galopin -**

L'eau potable distribuée sur la commune de **La Bouille** et le **Hameau de la Maison Brulée en partie sur la commune de Moulineaux**, provient des ressources du SERPN (ex-SERSAEP) et principalement de la source du Val Galopin située sur la commune de Caumont.

## 2.4 - Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m³/j (base 20h)	DUP			Volume journalier m³/jour			Volume annuel en m³
		Date	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini	Maxi	
Ressource Moulineaux	28 500	23/09/87	44 000	1 650	15 605	10 571	21 943	<b>5 695 700</b>
Ressource Fontaine (Jatte)	24 000	27/11/81	20 000		17 111	8 209	21 323	<b>6 245 362</b>
Ressource Fontaine (Village)					108			<b>39 400</b>
Ressource Carville	8 000	15/11/04	8 000	300	2 805	657	5 271	<b>1 024 000</b>
Ressource Darnétal	2 000	DUP en cours			1 522	1 214	2 309	<b>555 560</b>
Ressource du Cailly - Apport permanent Convention fourniture d'eau avec LDEF	23 400	12/03/81	20 000		2 032	1 286	6 200	<b>741 860</b>
Douville - Grande Aulnaie	4000	15/09/94	2 000	200	1 591	1 083	2 045	<b>580 588</b>
Radepont - Château	4800	15/09/94	4 200	210	1 604	961	2 107	<b>585 383</b>
Radepont - Petite Aulnaie	4000	31/03/05	2 800	200	2 096	1 583	2 737	<b>765 144</b>
St Aubin Ep. - Longues Raies	7000	27/03/95	4 500		993	295	1 528	<b>362 510</b>
St Aubin Ep. - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	182	126	264	<b>66 419</b>
St Jacques - (Forage) Serv. Haut	600				436	226	545	<b>159 250</b>
<i>Roncherolles sur le Vivier</i>	Import	Absence de production : Achat d'eau au Syndicat de Préaux						
St Etienne du R. - La Chapelle	50 000	15/11/85	75 000		22 463	9 815	34 368	<b>8 198 938</b>
<i>La Bouille</i>	Import	Absence de production : Import d'eau en provenance du SERPN						
<b>Total</b>	<b>156 860</b>		<b>181 900</b>		<b>68 548</b>	<b>36 026</b>	<b>100 640</b>	<b>25 020 114</b>

SERPN = Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/jour			Capacité de stockage en h							
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi					
ROUEN	Réservoir Champs de course	13 000	15 935	10 040	22 701	37,7	26,4	59,8					
	Réservoir Ste Marie	6 000											
	Réservoir Moïse	6 000											
	Réservoir de la Jatte	6 000	16 678	13 500	20 220	8,6	7,1	10,7					
	Réservoir St Hilaire	3 000	3 440	2 957	3 800	34,9	31,6	40,6					
	Réservoir Ernemont	2 000											
	Réservoir Bel Air	1 500	369	300	663	97,6	54,3	120,0					
	Réservoir du Mont Gargan	1 500	627	486	943	57,4	38,2	74,1					
	Réservoir des Canadiens	1 500	1 250	1 014	1 514	28,8	23,8	35,5					
	Réservoir du Châtelet	4 500	2 378	1 857	2 646	45,4	40,8	58,2					
DARNETAL	Réservoir Mont aux Asniers	1 140	1 529	1 229	2 309	41,0	27,1	51,0					
	Réservoir Branly bas	570											
	Réservoir Branly haut	300											
	Réservoir du Cimetière	300											
	Réservoir Bois du Roule	300											
Fontaine sous Préaux	400	96	70	110	100,0	87,3	137,1						
Saint Martin du Vivier	150	Non significatif											
Plateau EST	Amfreville la Mivoie - Serv. Bas	300	6 284	3 922	8 417	17,0	12,7	27,2					
	Amfreville la Mivoie - Serv. Haut	300											
	Belbeuf	100											
	Bonsecours - Serv. Bas	150											
	Franqueville - La Lorie	800											
	Franqueville - RN14	600											
	Gouy	500											
	La Neuville Chant d'Oisel	600											
	Quèvreuille la Poterie	500											
	St Aubin Epinay	300											
	St Jacques sur Darnétal	300											
Réservoir de Roncherolles	300	164	151	189	43,9	38,1	47,7						
Boucle SUD de Rouen	Sotheville - Madrillet Serv. Bas	10 400	20 456	9 102	31 771	28,7	18,5	64,6					
	Sotheville - Madrillet Serv. Moyen	7 400											
	St Etienne du R. - Château Blanc	3 500											
	Grand Couronne - Serv. Bas	1 000											
	Grand Couronne - Serv. Moyen	850											
	Grand Couronne - Les Bouttières	500											
	Grand Couronne - Les Essarts	500											
	Moulineaux	350											
	Petit Couronne SB	Hors service											
	Petit Couronne SM	Hors service											
La Bouille	Absence de réservoirs - stockages et aductions assurés par le SERPN												
<b>TOTAL</b>	<b>77 410</b>	<b>68 548</b>	<b>36 026</b>	<b>100 640</b>	<b>27,1</b>	<b>18,5</b>	<b>51,6</b>						

Bâches usines	Capacité de stockage en m³
Rouen Grand Mare	2 250
Rouen Moulineaux	560
Rouen Carville	400
Grand-Quevilly	3 000
St Aubin Ep. - Longues Raies	200
SER - La Chapelle (2 x 1250)	2 500

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Régie Directe de Rouen		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Moulineaux	4 009 500	5 007 600	5 695 700	13,7%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 989 714	6 267 070	6 245 362	-0,3%
	Fontaine sous Préaux (Village)	29 886	31 820	39 400	23,8%
	Darnétal - Carville	1 476 700	1 081 600	1 024 000	-5,3%
	Darnétal (Village)	699 390	680 050	555 560	-18,3%
	Douville - Grande Aulnaie	629 308	564 465	580 588	2,9%
	Radepont - Château	554 114	568 049	585 383	3,1%
	Radepont - Petite Aulnaie	758 968	777 281	765 144	-1,6%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	288 273	374 283	362 510	-3,1%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	59 821	61 627	66 419	7,8%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	155 889	164 812	159 250	-3,4%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	10 177 840	8 711 267	8 198 938	-5,9%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>25 829 403</b>	<b>24 289 924</b>	<b>24 278 254</b>	<b>0,0%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Moulineaux			264 400	
	Fontaine sous Préaux - Jatte			464 558	
	Ressource Fontaine sous Préaux (Village)	115 000	115 000	4 516	
	Darnétal - Carville			13 000	
	Darnétal (village) essai pompage DUP	NR	NR	3 600	
	St Aubin Epinay - Longues Raies	NR	NR	4 700	
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	2 392 688	702 703	286 614	-59,2%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>2 507 688</b>	<b>817 703</b>	<b>1 041 388</b>	<b>27,4%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>23 321 715</b>	<b>23 472 221</b>	<b>23 236 866</b>	<b>-1,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly LDEF	831 500	734 242	741 860	1,0%
	Achat au Syndicat de Préaux (► Roncherolles)	59 570	59 762	59 632	-0,2%
	Achat au SERPN (► La Bouille)	48 789	56 735	56 735	0,0%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>939 859</b>	<b>850 739</b>	<b>858 227</b>	<b>0,9%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Convention échange Régie Directe de Rouen / St Léger du Bourg Denis - Oissel	185	729	4 424	506,9%
	Vers SIAEP 276	171 661	175 123	229 614	31,1%
	Vers CAEBS - Régie Pôle de Proximité d'Elbeuf	318 833	290 399	298 198	2,7%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>490 679</b>	<b>466 251</b>	<b>532 236</b>	<b>14,2%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>23 770 895</b>	<b>23 856 709</b>	<b>23 562 857</b>	<b>-1,2%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)*	26 024	26 024	43 528	NS
	Process Jatte (eau du réseau)			33 350	NS
	Process Moulineaux (eau du réseau)			6 463	NS
	Rinçage des conduites (4)	55	560	1 255	NS
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>26 079</b>	<b>26 584</b>	<b>84 596</b>	<b>NS</b>
<b>Volumes comptabilisés : V8</b>		<b>16 352 129</b>	<b>15 959 641</b>	<b>15 972 427</b>	<b>0,1%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	4 225	4 950	4 950	0,0%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	3 181	2 826	1 376	-51,3%
	Volumes utilisés par les bouches de lavage & fontaines de la ville de ROUEN	322 500	322 500	322 500	0,0%
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>329 906</b>	<b>330 276</b>	<b>328 826</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>16 708 114</b>	<b>16 316 501</b>	<b>16 385 849</b>	<b>0,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>70,89%</b>	<b>69,00%</b>	<b>70,21%</b>	<b>1,76%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>1 445,92</b>	<b>1 450,75</b>	<b>1 482,24</b>	<b>2,2%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>14,06</b>	<b>14,91</b>	<b>14,03</b>	<b>-5,9%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>13,38</b>	<b>14,24</b>	<b>13,27</b>	<b>-6,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>31,66</b>	<b>30,81</b>	<b>30,29</b>	<b>-1,7%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>100 517</b>	<b>100 956</b>	<b>100 905</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>69,52</b>	<b>69,59</b>	<b>68,08</b>	<b>-2,2%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

\* Modification des estimations du volume de lavage des réservoirs suite aux enregistrements terrain (conformément aux recommandations de l'ASTEE). Le volume réel mesuré est de 43 % du volume stocké, ce dernier est ramené forfaitairement à 40% (le même pourcentage est appliqué à l'ensemble des services).

### 3.1 - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Amfreville la Mivoie	18,673	24,808	18,673	24,828	18,934	25,099
Belbeuf	21,712	25,282	20,985	24,555	21,166	24,776
Bonsecours	36,424	45,529	36,424	45,549	36,911	46,041
Boos	41,445	47,135	41,445	47,310	41,731	47,626
Darnétal	39,000	56,925	39,000	56,900	42,863	60,763
Fontaine sous Préaux	8,590	9,695	8,590	9,705	8,590	9,720
Franqueville St Pierre	51,022	59,752	51,022	59,937	51,396	60,391
Gouy	11,989	13,204	11,989	13,204	12,037	13,257
Grand Couronne	66,581	79,696	67,086	80,221	73,192	86,392
Grand-Quevilly	134,000	152,510	134,000	152,510	142,187	160,647
La Bouille	8,317	10,112	8,317	10,117	8,548	10,353
La Neuville Chant d'Oisel	38,495	41,720	38,495	41,740	38,624	41,919
Le Mesnil Esnard	44,582	55,527	44,675	55,895	45,277	56,527
Les Authieux Port St O.	13,676	15,706	13,676	15,731	13,853	15,908
Montmain	12,303	14,423	12,304	14,434	12,386	14,546
Moulineaux	9,011	9,846	9,208	10,058	10,391	11,241
Petit Couronne	49,881	60,501	48,132	58,757	55,612	66,252
Petit Quevilly	76,212	98,487	75,893	98,213	78,717	101,152
Pont Saint Pierre	5,837	5,837	5,837	5,837	5,837	5,837
Quèvreville la Poterie	11,826	13,296	11,827	13,302	11,884	13,374
Radepont	2,115	2,115	2,115	2,115	2,115	2,115
Roncherolles sur le V.	14,725	16,985	14,725	16,985	14,050	16,315
ROUEN	367,500	464,455	367,500	464,440	363,391	460,231
Sotteville lès Rouen	126,930	166,560	126,604	166,264	128,358	168,083
St Aubin Celloville	13,433	15,163	13,434	15,179	13,509	15,264
St Aubin Epinay	15,818	17,323	15,819	17,339	15,904	17,444
St Etienne du Rouvray	145,718	180,513	152,862	187,722	154,168	189,123
St Jacques sur Darnétal	34,440	39,265	34,440	39,390	34,894	39,869
St Martin du Vivier	17,290	20,995	17,290	21,010	17,290	21,015
Ymare	8,378	10,218	8,379	10,224	8,429	10,294
<b>TOTAL</b>	<b>1 445,923</b>	<b>1 773,583</b>	<b>1 450,746</b>	<b>1 779,471</b>	<b>1 482,244</b>	<b>1 811,574</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

On observe une **évolution du linéaire de réseau** : cette augmentation est principalement due, aux transferts à la CREA des données SIG des services arrivés au terme contractuel, et d'un mode de prise en compte de certains tronçons différents. Ainsi la base a été revue de façon uniforme, et tient dorénavant compte de l'ensemble des linéaires de canalisation situé à l'aval des compteurs de production.

### 3.2 - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Amfreville la Mivoie	1 227	61	1 231	61	2	0	1 233	21	19	0	42	3,4%
Belbeuf	714	34	714	34	8	0	722	1	0	0	34	4,7%
Bonsecours	1 821	111	1 825	109	4	3	1 826	28	18	0	91	5,0%
Boos	1 138	9	1 173	9	8	2	1 179	16	16	2	-9	-0,8%
Darnétal	3 585	871	3 580	815	8	8	3 580	40	40	4	771	21,5%
Fontaine sous Préaux	221	0	223	0	3	0	226	0	0	0	0	0,0%
Franqueville St Pierre	1 746	40	1 783	40	16	0	1 799	5	0	0	40	2,2%
Gouy	243	0	243	0	1	0	244	0	0	0	0	0,0%
Grand Couronne	2 623	141	2 627	107	13	0	2 640	3	1	0	106	4,0%
Grand-Quevilly	3 702	198	3 702	151	7	17	3 692	22	15	0	136	3,7%
La Bouille	359	132	360	68	1	0	361	0	0	0	68	18,8%
La Neuville Chant d'Oisel	645	0	649	0	11	1	659	1	0	0	0	0,0%
Le Mesnil Esnard	2 189	203	2 244	199	6	0	2 250	59	8	0	191	8,5%
Les Authieux Port St O.	406	3	411	0	0	0	411	0	0	0	0	0,0%
Montmain	424	2	426	2	6	0	432	3	3	0	0	0,0%
Moulineaux	167	0	170	0	0	0	170	0	0	0	0	0,0%
Petit Couronne	2 124	255	2 125	143	3	0	2 128	1	1	0	142	6,7%
Petit Quevilly	4 455	433	4 464	382	29	6	4 487	112	25	0	357	8,0%
Pont Saint Pierre							0					
Quèvreville la Poterie	294	4	295	4	3	0	298	3	3	0	1	0,3%
Radepont							0					
Roncherolles sur le V.	452	0	452	0	1	0	453	0	0	0	0	0,0%
ROUEN	19 391	5 452	19 388	4 472	63	83	19 368	1 236	1 194	32	3 246	16,8%
Sotteville lès Rouen	7 926	337	7 932	222	18	5	7 945	253	46	0	176	2,2%
St Aubin Celloville	346	0	349	0	3	1	351	2	2	0	0	0,0%
St Aubin Epinay	301	0	304	0	4	0	308	0	0	0	0	0,0%
St Etienne du Rouvray	6 959	124	6 972	123	23	4	6 991	27	7	0	116	1,7%
St Jacques sur Darnétal	965	0	990	0	5	0	995	0	0	0	0	0,0%
St Martin du Vivier	741	0	744	0	1		745				0	0,0%
Ymare	368	7	369	7	4	0	373	5	4	0	3	0,8%
<b>TOTAL</b>	<b>65 532</b>	<b>8 417</b>	<b>65 745</b>	<b>6 948</b>	<b>251</b>	<b>130</b>	<b>65 866</b>	<b>1 838</b>	<b>1 402</b>	<b>38</b>	<b>5 511</b>	<b>8,4%</b>

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, en 2010, **1402 branchements en plomb ont été remplacés.**



### 3.3 - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont compteurs équipés de radio relève	dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés *			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2008	2009	2010	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	
Amfreville la Mivoie	1 266	1 292	1 388		7	46	72	26	3,63%	5,57%	1,87%	10,00	10,00	11,55	
Belbeuf	800	806	854		5	43	104	5	5,38%	12,90%	0,59%	9,25	8,40	10,28	
Bonsecours	2 427	2 440	2 537		4	176	190	58	7,25%	7,79%	2,29%	9,30	8,80	10,51	
Boos	1 234	1 295	1 373		37	45	35	29	3,65%	2,70%	2,11%	8,10	8,00	9,55	
Darnétal	3 938	3 904	4 031		20	419	436	211	10,64%	11,17%	5,23%	12,38	11,08	10,46	
Fontaine sous Préaux	205	205	217		4	*	*	*	*	*	*	10,49	11,11	12,42	
Franqueville St Pierre	2 245	2 304	2 406		45	250	164	49	11,14%	7,12%	2,04%	8,25	7,50	9,28	
Gouy	299	300	313		2	35	10	1	11,71%	3,33%	0,32%	7,50	7,50	9,42	
Grand Couronne	4 109	4 118	4 338		12	138	57	55	3,36%	1,38%	1,27%	9,25	10,40	12,20	
Grand-Quevilly	12 658	12 670	12 650	558	12	1 558	668	874	12,31%	5,27%	6,91%	12,39	12,28	11,82	
La Bouille	352	353	325		1	4	81	3	1,14%	22,95%	0,92%	12,49	8,23	10,47	
La Neuville Chant d'Oisel	797	808	850		24	41	6	6	5,14%	0,74%	0,71%	8,75	9,00	10,64	
Le Mesnil Esnard	2 775	2 848	3 014		80	193	87	44	6,95%	3,05%	1,46%	8,50	8,40	10,15	
Les Authieux Port St O.	472	482	488		0	19	44	2	4,03%	9,13%	0,41%	8,90	7,90	9,85	
Montmain	500	508	522		4	78	13	11	15,60%	2,56%	2,11%	8,40	8,30	9,81	
Moulineaux	378	385	399		1	9	3	24	2,38%	0,78%	6,02%	8,90	10,30	10,38	
Petit Couronne	3 835	3 829	4 020		32	95	109	53	2,48%	2,85%	1,32%	8,90	9,80	11,45	
Petit Quevilly	6 948	6 991	7 521		59	555	132	188	7,99%	1,89%	2,50%	9,00	10,20	11,64	
Pont Saint Pierre															
Quèvreuille la Poterie	368	375	386		3	29	17	7	7,88%	4,53%	1,81%	8,75	8,40	10,14	
Radepont															
Roncherolles sur le V.	451	450	454		0	2	12	15	0,44%	2,67%	3,30%	14,30	13,60	14,89	
ROUEN	34 834	35 224	36 924	3 968	517	1 829	2 429	4 008	5,25%	6,90%	10,85%	10,60	10,09	10,04	
Notteville lès Rouen	11 145	11 166	11 598		12	425	179	587	3,81%	1,60%	5,06%	9,75	10,80	11,67	
St Aubin Celloville	352	354	369		5	55	13	7	15,63%	3,67%	1,90%	8,60	8,30	9,88	
St Aubin Epinay	373	402	427		18	22	43	4	5,90%	10,70%	0,94%	9,20	8,10	9,92	
St Etienne du Rouvray	10 804	10 978	11 760		72	395	134	602	3,66%	1,22%	5,12%	9,00	10,40	11,28	
St Jacques sur Darnétal	1 059	1 080	1 129		19	76	55	17	7,18%	5,09%	1,51%	10,20	9,70	11,33	
St Martin du Vivier	680	685	686		1	*	*	*	*	*	*	11,78	12,36	13,62	
Ymare	395	399	439		29	35	18	7	8,86%	4,51%	1,59%	9,40	9,40	10,62	
<b>TOTAL</b>	<b>105 699</b>	<b>106 651</b>	<b>111 418</b>		<b>4 526</b>	<b>1 025</b>	<b>6 572</b>	<b>5 111</b>	<b>6 893</b>	<b>6,22%</b>	<b>4,79%</b>	<b>6,19%</b>	<b>10,22</b>	<b>10,27</b>	<b>10,79</b>

*Nota : Un compteur sur la commune de Quincampoix (rue du Val Normand) est rattaché à St Martin du Vivier.*

*Nota : Les compteurs renouvelés sur Fontaine sous Préaux et Saint Martin du Vivier sont comptabilisés avec ceux de Darnétal (code postal identique).*

### 3.4 - Fuites

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Amfreville la Mivoie	1	2	4	5	9	4	13	12	16	19	23	24
Belbeuf	4	1	7	5	4	6	14	15	13	23	20	26
Bonsecours	11	9	10	15	22	18	26	22	26	52	53	54
Boos	2	5	3	3	9	5	16	7	17	21	21	25
Darnétal	4	6	10	10	5	6	78	102	27	92	113	43
Fontaine sous Préaux	0	0	0	0	0	0			4	0	0	4
Franqueville St Pierre	3	3	2	10	6	6	43	34	24	56	43	32
Gouy	2	1	2	1	1	1	2	7	0	5	9	3
Grand Couronne	12	9	11	11	5	13	63	54	99	86	68	123
Grand-Quevilly	4	4	9	57	29	31	113	131	84	174	164	124
La Bouille	4	1	1	4	1	5	7	3	12	15	5	18
La Neuville Chant d'Oisel	2	0	3	2	0	1	13	11	11	17	11	15
Le Mesnil Esnard	5	4	5	13	3	7	34	20	28	52	27	40
Les Authieux Port St O.	3	1	1	1	8	0	2	8	1	6	17	2
Montmain	4	1	0	9	1	0	3	3	5	16	5	5
Moulineaux	0	0	2	3	2	2	7	1	9	10	3	13
Petit Couronne	0	6	1	2	5	5	25	40	57	27	51	63
Petit Quevilly	11	9	6	18	20	9	254	116	191	283	145	206
Pont Saint Pierre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quèvreuille la Poterie	0	0	0	0	1	0	2	3	4	2	4	4
Radepont	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Roncherolles sur le V.	0	1	2	2	11	2	1	4	10	3	16	14
ROUEN	73	62	106	187	82	102	547	577	402	807	721	610
Sotheville lès Rouen	7	17	13	30	44	29	289	214	249	326	275	291
St Aubin Celloville	1	3	0	1	1	0	5	4	6	7	8	6
St Aubin Epinay	5	0	0	7	1	3	8	7	9	20	8	12
St Etienne du Rouvray	9	10	17	27	35	14	218	216	280	254	261	311
St Jacques sur Darnétal	5	2	5	4	0	8	17	17	18	26	19	31
St Martin du Vivier	2	3	0	1	5	1			13	3	8	14
Ymare		1	1	0	1		4	3	7	4	5	8
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>161</b>	<b>222</b>	<b>428</b>	<b>311</b>	<b>278</b>	<b>1 804</b>	<b>1 631</b>	<b>1 622</b>	<b>2 406</b>	<b>2 103</b>	<b>2 122</b>

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>161</b>	<b>222</b>	<b>1 445,92</b>	<b>1 450,75</b>	<b>1 482,24</b>	<b>0,12</b>	<b>0,11</b>	<b>0,15</b>

Nota : Le tableau détaillé des indices linéaires de réparation décliné par commune, figure en annexe

#### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
<b>TOTAL</b>	<b>4909</b>	<b>4699</b>	<b>4695</b>	<b>115 907</b>	<b>116 194</b>	<b>116 412</b>	<b>4,24</b>	<b>4,04</b>	<b>4,03</b>

Nota : Le tableau détaillé des indices de réparation de branchement décliné par commune, figure en annexe

## 4 - Données clientèle - abonnés

### 4.1 - Abonnés

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2010
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres (Agriculteurs)	
Amfreville la Mivoie	1 303	1 293	1 266	10	20		1 296
Belbeuf	812	806	799		10	3	812
Bonsecours	2 453	2 440	2 420	3	25		2 448
Boos	1 259	1 293	1 287		14	22	1 323
Darnétal	3 840	3 883	3 837	1	1		3 839
Fontaine sous Préaux	204	206	202		1		203
Franqueville St Pierre	2 281	2 304	2 333	2	22	13	2 370
Gouy	302	299	289		4	6	299
Grand Couronne	4 169	4 118	4 075	26	61		4 162
Grand-Quevilly	12 226	12 182	11 897				11 897
La Bouille	330	323	323				323
La Neuville Chant d'Oise	817	807	797		2	28	827
Le Mesnil Esnard	2 804	2 850	2 891		21	5	2 917
Les Authieux Port St O.	481	481	466		7	4	477
Montmain	514	509	497		3	12	512
Moulineaux	384	385	388	3	9		400
Petit Couronne	3 909	3 855	3 847	11	41		3 899
Petit Quevilly	6 982	7 002	6 958	15	66		7 039
Quèvreuille la Poterie	367	373	360		5	11	376
Roncherolles sur le V.	446	443	426	1	4	11	442
ROUEN	29 551	30 021	29 839	6			29 845
Sotteville lès Rouen	11 205	11 190	11 118	37	74		11 229
St Aubin Celloville	358	354	333		6	18	357
St Aubin Epinay	385	402	402		5	5	412
St Etienne du Rouvray	10 986	10 995	10 859	36	124		11 019
St Jacques sur Darnétal	1 087	1 077	1 053	2	12	34	1 101
St Martin du Vivier	661	665	653	1			654
Ymare	401	400	418	2	4	3	427
<b>TOTAL</b>	<b>100 517</b>	<b>100 956</b>	<b>100 033</b>	<b>156</b>	<b>541</b>	<b>175</b>	<b>100 905</b>

## 4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres (Agriculteurs)	TOTAL 2010
Amfreville la Mivoie	162 029	124 108	106 488	5 651	5 384		117 523
Belbeuf	92 929	87 868	86 340		683	74	87 097
Bonsecours	307 139	263 865	259 313	5 365	7 761		272 439
Boos	121 897	110 702	108 647		1 696	1 577	111 920
Darnétal	408 179	388 825	326 529	60 270	18 327		405 126
Fontaine sous Préaux	24 077	26 074	21 029		328		21 357
Franqueville St Pierre	257 916	243 201	238 805	449	8 463	2 782	250 499
Gouy	33 789	28 832	30 302		299	1 813	32 414
Grand Couronne	476 645	569 283	454 633	102 925	56 844		614 402
Grand-Quevilly	1 351 018	1 491 452	895 985	404 023	83 356		1 383 364
La Bouille	39 960	43 140	32 409				32 409
La Neuville Chant d'Oise	90 345	83 383	73 646		1 568	11 986	87 200
Le Mesnil Esnard	314 720	303 465	310 132		8 296	935	319 363
Les Authieux Port St O.	48 411	42 919	46 886		1 015	387	48 288
Montmain	50 964	53 452	44 977		449	3 165	48 591
Moulineaux	37 653	36 699	41 329	4 358	1 154		46 841
Petit Couronne	561 899	548 763	330 564	83 467	50 482		464 513
Petit Quevilly	1 123 987	1 118 214	981 601	53 297	44 521		1 079 419
Quèvreuille la Poterie	39 740	33 444	29 269		1 303	3 076	33 648
Roncherolles sur le V.	41 227	38 671	37 101	118	430	1 492	39 141
ROUEN	6 945 964	6 489 797	5 058 527	1 551 823	383 235		6 993 585
Sotteville lès Rouen	1 862 735	1 853 604	1 247 031	410 706	72 635		1 730 372
St Aubin Celloville	37 287	42 179	31 771		511	3 323	35 605
St Aubin Epinay	41 118	32 530	36 831		1 063	2 190	40 084
St Etienne du Rouvray	1 611 178	1 633 064	1 221 003	92 828	110 270		1 424 101
St Jacques sur Darnétal	128 715	134 083	94 392	8 978	3 669	10 437	117 476
St Martin du Vivier	84 279	85 723	78 164	343	3 592		82 099
Ymare	56 329	52 301	49 326	1 963	1 102	1 160	53 551
<b>TOTAL</b>	<b>16 352 129</b>	<b>15 959 641</b>	<b>12 273 030</b>	<b>2 786 564</b>	<b>868 436</b>	<b>44 397</b>	<b>15 972 427</b>

*Remarque : Suite à l'extension du périmètre, et suite à la nouvelle organisation du service, les dates de relevés ont été en partie modifiées par rapport à celles de l'année précédente 2009. Les volumes enregistrés ne sont donc pas définis sur une période strictement identique à celle de l'année précédente.*

*Les volumes consommés sont calculés par différence entre les index relevés en 2009 et 2010 pondérés à 365 jours.*

*A contrario les volumes facturés sont définis par sommation des 2 factures établies en 2010, une facture suite aux relevés index compteur, une facture sur estimation. Cette distinction de traitement explique la forte différence entre les volumes facturés et consommés.*

Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )							
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres (Agriculteurs)	TOTAL 2010
Amfreville la Mivoie	161 908	124 216	106 054	5 345	5 286		116 685
Belbeuf	91 738	86 096	70 885		634	172	71 691
Bonsecours	305 761	256 009	235 388	4 733	7 267		247 388
Boos	121 816	111 714	113 747		1 723	1 539	117 009
Darnétal	396 914	403 825	347 072	20	95		347 187
Fontaine sous Préaux	25 630	22 669	25 280		214		25 494
Franqueville St Pierre	257 573	242 881	207 862	369	7 296	2 627	218 154
Gouy	32 142	27 979	25 439		271	1 645	27 355
Grand Couronne	418 049	562 983	449 757	97 866	44 743		592 366
Grand-Quevilly	1 374 126	1 441 374	1 158 266				1 158 266
La Bouille	39 960	43 140	26 105				26 105
La Neuville Chant d'Oise	90 107	82 586	65 938		1 436	10 876	78 250
Le Mesnil Esnard	314 639	303 347	255 675		6 827	1 826	264 328
Les Authieux Port St O.	48 283	42 893	39 345		910	349	40 604
Montmain	49 170	51 481	40 423		408	2 771	43 602
Moulineaux	36 969	35 729	30 123	4 203	997		35 323
Petit Couronne	509 445	500 966	314 937	81 485	48 444		444 866
Petit Quevilly	1 104 820	1 078 559	881 773	48 988	42 419		973 180
Quèvreville la Poterie	39 740	32 816	26 248		1 188	2 707	30 143
Roncherolles sur le V.	39 511	37 890	34 267	109	402	1 378	36 156
ROUEN	6 884 561	6 889 799	5 182 850	244			5 183 094
Sotteville lès Rouen	1 843 245	1 819 079	1 254 924	344 977	62 947		1 662 848
St Aubin Celloville	37 279	40 988	28 223		465	2 975	31 663
St Aubin Epinay	41 021	32 520	33 055		1 035	2 003	36 093
St Étienne du Rouvray	1 586 811	1 607 165	1 188 497	79 265	91 438		1 359 200
St Jacques sur Darnétal	128 241	131 212	94 517	9 032	3 658	10 261	117 468
St Martin du Vivier	89 636	90 696	89 890	339			90 229
Ymare	56 259	52 167	44 131	1 726	991	1 034	47 882
<b>TOTAL</b>	<b>16 125 354</b>	<b>16 152 779</b>	<b>12 370 671</b>	<b>678 701</b>	<b>331 094</b>	<b>42 163</b>	<b>13 422 629</b>

Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Amfreville la Mivoie	2	1	269	220,51	353	95,91	353	353,03
Belbeuf	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bonsecours	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Boos	1	2	306	184,96	409	113,91	409	507,86
Darnétal	1	7	5 750	4 981,86	7 666	1 307,02	7 854	7 801,48
Fontaine sous Préaux	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Franqueville St Pierre	0	2	707	661,23	942	266,31	942	850,85
Gouy	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Grand Couronne	1	1	0	0,00	0	0,00	483	469,36
Grand-Quevilly	10	5	670	644,86	894	144,60	1 127	1 036,54
La Bouille	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
La Neuville Chant d'Oisel	1	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Le Mesnil Esnard	2	3	172	118,07	230	61,71	230	220,86
Les Authieux Port St O.	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Montmain	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Moulineaux	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Petit Couronne	0	1	0	0,00	0	0,00	3	2,73
Petit Quevilly	1	1	382	370,50	510	81,78	510	491,80
Quèvreville la Poterie	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Roncherolles sur le V.	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
ROUEN	17	27	20 011	12 738,19	19 793	3 047,97	23 125	24 386,00
Sotteville lès Rouen	4	6	471	370,95	574	91,89	1 148	1 132,84
St Aubin Celloville	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
St Aubin Epinay	1	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
St Etienne du Rouvray	3	7	2 037	2 076,00	2 715	447,32	4 022	3 859,78
St Jacques sur Darnétal	0	1	0	0,00	0	0,00	32	36,55
St Martin du Vivier	0	2	160	145,47	143	31,01	143	133,19
Ymare	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>66</b>	<b>30 935</b>	<b>22 512,60 €</b>	<b>34 229</b>	<b>5 689,43 €</b>	<b>40 381</b>	<b>41 282,87 €</b>

## 5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectués sur l'année 2010 par la DDASS puis par l'ARS à compter du mois d'avril 2010.

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités
ROUEN (et St Martin du Vivier)	243	1	99,6%	254	2	99,2%
Grand-Quevilly	52	0	100%	52	0	100%
Darnétal	25	0	100%	26	0	100%
Fontaine sous Préaux	4	0	100%	4	0	100%
Mél. Radepont Douville St Aubin	10	0	100%	10	0	100%
Plateau Est Franqueville	50	0	100%	50	0	100%
Plateau Est La Neuville	19	0	100%	20	0	100%
Radepont	4	0	100%	4	0	100%
St Aubin Epinay Serv. Bas	10	0	100%	10	0	100%
St Jacques sur D. Serv. Haut	14	0	100%	14	0	100%
Roncherolles sur le Vivier	9	0	100%	9	0	100%
Moulineaux	9	0	100%	9	0	100%
Banlieue Sud Rouen	155	0	100%	156	0	100%
St Etienne Usine La Chapelle	14	0	100%	14	0	100%
La Bouille	7	0	100%	8	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>625</b>	<b>1</b>	<b>99,84%</b>	<b>640</b>	<b>2</b>	<b>99,69%</b>

*Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contres analyses*

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des zones de distribution.**

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **ROUEN La Jatte / Bas de ville et Grand Mare Châtelet**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. La collectivité a engagé une étude BAC sur cette ressource, l'objectif est de définir une cartographie de la vulnérabilité, d'identifier les acteurs intervenant sur les territoires à enjeux et de maîtriser les intrants afin de reconquérir la qualité de l'eau brute. Par ailleurs une campagne de prélèvement renforcée est programmée.

Concernant la qualité chimique de la zone de distribution de **Roncherolles sur le Vivier**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet en juin 2009 pour les triazines (pesticides) pour une durée de 3 ans.

Concernant les autres zones de distribution (**Darnétal, Grand Quevilly, Fontaine sous Préaux, Plateau EST Franqueville, Plateau EST Neuville, Saint Aubin Ep. SB et HS, Banlieue SUD Rouen, Moulineaux et La Bouille**) **l'eau est de très bonne qualité chimique.**

On note uniquement un dépassement ponctuel de la référence de qualité en turbidité de 0,5 NFU sur la Banlieue Sud de Rouen. Néanmoins **l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.**

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Régie Directe de Rouen		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	NR	100%	99,84%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	NR	99,84%	99,69%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Moulineaux	P 108.3	60%	60%	60%
	Fontaine		60%	60%	60%
	Carville		60%	60%	60%
	Darnétal		40%	40%	40%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		60%	60%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 114 Sect. Sud		NR	60,0%	60%
	UGE 145 Sect. St Jacques		NR	60,0%	60%
	UGE 167 ROUEN		NR	60,0%	60%
	UGE 169 Darnétal		NR	40,0%	40%
	UGE 337 Sect. Plateau Est		NR	60,0%	65%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	63%	64%	68%	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	70,89%	69,00%	70,21%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	14,06	14,91	14,03	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	13,38	14,24	13,27	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,34%	0,35%	0,38%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,73	1,59	2,20	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	99,87%	99,97%	100,00%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	5,26	5,75	16,08	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	3,95%	5,23%	3,54%	

NR : Non Renseigné

## **7 - Facturation**

### **Les abonnés reçoivent 2 factures par an :**

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

L'étendue de la régie directe sur 28 communes dont plusieurs sont divisées en secteurs entraîne une facturation et la relève d'index tout au long de l'année sur ce périmètre.

### **Prix de l'eau**

**Le prix de l'eau 2010 a été adopté par délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2009**

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.



## **B - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf**

### **1 - Présentation du service**

#### **1.1 - Présentation**

La Régie d'Elbeuf regroupe les services de production et de distribution d'eau des 10 communes suivantes :

- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Elbeuf-sur-Seine
- Freneuse
- La Londe
- Orival
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Sotteville-sous-le-Val
- Tourville-la-Rivière

**Ce service distribue environ 10,44% des volumes consommés de la CREA, il alimente 56 107 habitants (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008 publié au 1<sup>er</sup> janvier 2011).**

#### **1.2 - Organisation de la Régie Directe d'Elbeuf**

La Régie Directe d'Elbeuf, avec à sa tête un ingénieur, est composée de 37 agents répartis dans les services suivants :

- Un service administration regroupant les missions de facturation, petites interventions, remplacement compteurs, relevés compteurs, impayés et accueil-encassement.
- Un service distribution qui garantit la desserte des clients et assure les opérations d'interventions réseaux et fontainerie.
- Un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau.
- En outre, la Régie Directe d'Elbeuf s'appuie dans ses missions sur :
  - un chef de projet : Bassin Versant.
  - un responsable : Travaux neufs, marchés publics.
  - un dessinateur : SIG.

#### **ACCUEIL DU PUBLIC**

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la CREA - pôle de proximité d'Elbeuf, à l'adresse suivante :

**8, rue Aristide Briand  
76504 Elbeuf sur Seine**

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

**Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

**☎ : 02 35 37 50 62**

- **Ils peuvent également appeler ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021.**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**CREA - pôle de proximité d'Elbeuf**  
**8, rue Aristide Briand**  
**76504 Elbeuf sur Seine**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale d'Elbeuf.

## 2 - Provenance de l'eau

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle provient de sources issues de la nappe de craie.

### 2.1 - Caractéristiques des ressources

Plusieurs captages concourent à la production de l'eau :

- Orival / Le Nouveau Monde -

- Elbeuf / Les Ecameaux -

- St Aubin-lès-Elbeuf -

- St Pierre-lès-Elbeuf -

### 2.2 - Volumes importés

- SERPN / ressources Les Varras et Neuville du Bosc

L'Agglomération importe de l'eau produite par le SERPN depuis les ressources Les Varras situées sur la commune de Mauny et celle de la Neuville du bosc, qui alimentent **la totalité de la commune de La Londe et la partie Nord de la commune d'Elbeuf.**

- St Etienne du Rouvray / La Chapelle -

L'eau potable distribuée sur **la partie Est de la commune de Cléon et sur les communes de Freneuse, Sotteville-sous-le-val et Tourville-la-Rivière** est d'origine souterraine et provient de l'usine de La Chapelle, exploitée par la Régie Directe de Rouen, à Saint Etienne du Rouvray.

### 2.3 - Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m³/j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m³/jour			Volume annuel en m³
		Année	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage des Ecameaux - Station du Mont Duve / Elbeuf	6 000	1994	12 000	600	1 779	1 500	4 000	<b>649 492</b>
Forage du Nouveau Monde F1 / Orival	3 000	1991	3 600	150	945	900	1 800	<b>344 871</b>
Forage du Nouveau Monde F2 / Orival	5 000	1991	6 000	250	2 731	2 000	3 000	<b>996 720</b>
Forage F1 (1925) / St Aubin lès Elbeuf	2 800	1984	2 000	100	625	250	1 400	<b>228 280</b>
Forage F2 (1949) / St Aubin lès Elbeuf	2 800	1984	2 000	100	611	250	1 400	<b>222 900</b>
Forage de l'Oison ('Saint Cyr') / St Pierre lès Elbeuf	2 200	1986	2 200	110	934	800	1 600	<b>340 900</b>
Forage du Vallon de La Fieffe / St Pierre lès Elbeuf	1 000	1987	2 000	100	388	400	1 200	<b>141 791</b>
<b>Total</b>	<b>22 800</b>		<b>29 800</b>	<b>1 410</b>	<b>8 014</b>	<b>6 100</b>	<b>14 400</b>	<b>2 924 954</b>

Ouvrage / Commune		Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/jour			Capacité de stockage en heure		
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Caudébec lès Elbeuf	Réservoir Service Bas	3 000	1 400	1 250	2 200	51,4	57,6	32,7
	Réservoir Service Haut	500	300	250	1 000	40,0	48,0	12,0
Elbeuf sur Seine	Réservoir de Bourgtheroulde	3 000	1 750	1 550	2 800	41,1	46,5	25,7
	Réservoir du Neubourg	1 000	1 000	850	2 400	24,0	28,2	10,0
	Réservoir des Mesliers	500	100	80	800	120,0	150,0	15,0
	Réservoir de Saint-Cyr	300	250	220	1 000	28,8	32,7	7,2
	Réservoir du Chêne à la Vierge	200	60	50	800	80,0	96,0	6,0
	Réservoir des Roches à Orival	150	160	130	900	22,5	27,7	4,0
	Réservoir de La Londe	350	80	70	800	105,0	120,0	10,5
St Aubin lès Elbeuf	Réservoir Service Bas	2 000	2 350	2 100	3 100	20,4	22,9	15,5
	Réservoir Service Haut	1 200	1 200	1 000	2 000	24,0	28,8	14,4
St Pierre lès Elbeuf	Réservoir Service Bas	1 500	660	600	1 000	54,5	60,0	36,0
	Réservoir Service Bas	1 200	660	600	1 000	43,6	48,0	28,8
	Réservoir du Bosc-Tard	350	100	70	800	84,0	120,0	10,5
	Réservoir de Sotteville ss le Val	500	150	120	850	80,0	100,0	14,1
	Réservoir de Tourville la Rivière	2 000	1 000	800	1 700	48,0	60,0	28,2
<b>Total</b>		<b>17 750</b>	<b>8 014</b>	<b>6 100</b>	<b>14 400</b>	<b>53,2</b>	<b>31,5</b>	<b>10,2</b>

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	686 504	687 657	649 492	-5,6%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 426 995	1 325 450	1 341 591	1,2%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	481 940	422 910	448 180	6,0%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	377 940	339 555	340 900	0,4%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	145 763	134 353	141 791	5,5%
<b>TOTAL : V1</b>		<b>3 119 142</b>	<b>2 909 925</b>	<b>2 921 954</b>	<b>0,4%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Usines de la CAEBS	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>3 119 142</b>	<b>2 909 925</b>	<b>2 921 954</b>	<b>0,4%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de SER usine de 'La Chapelle' pour le secteur Nord-Est de la CAEBS	323 510	331 069	335 581	1,4%
	En provenance de Mauny 'Les Varras' (SERPN) pour La Londe et le Nord-Ouest d'Elbeuf	144 636	145 428	152 688	5,0%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>468 146</b>	<b>476 497</b>	<b>488 269</b>	<b>2,5%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>3 587 288</b>	<b>3 386 422</b>	<b>3 410 223</b>	<b>0,7%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	6 000	6 000	9 500	58,3%
	Rinçage des conduites (4)	105	105	105	0,0%
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>6 105</b>	<b>6 105</b>	<b>9 605</b>	<b>57,3%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	2 867 809	2 792 619	2 726 159	-2,4%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	0,0%
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>2 867 809</b>	<b>2 792 619</b>	<b>2 726 159</b>	<b>-2,4%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	4 000	4 000	4 000	0,0%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	2 000	2 000	2 000	0,0%
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	1 000	1 000	1 000	0,0%
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>2 880 914</b>	<b>2 805 724</b>	<b>2 742 764</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>80,31%</b>	<b>82,85%</b>	<b>80,43%</b>	<b>-2,9%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>325,000</b>	<b>346,000</b>	<b>346,000</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>6,07</b>	<b>4,70</b>	<b>5,42</b>	<b>15,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>5,95</b>	<b>4,60</b>	<b>5,29</b>	<b>14,9%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>24,29</b>	<b>22,22</b>	<b>21,72</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>20 839</b>	<b>21 522</b>	<b>22 177</b>	<b>3,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>64,12</b>	<b>62,20</b>	<b>64,10</b>	<b>3,0%</b>

Nota : CAEBS secteur Nord-Est = Cléon (partie Est), Freneuse, Sotteville-sous-le-Val et Tourville-la-Rivière  
SERPN = Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

### 3.1 - Réseau

	Longueur du réseau en km					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Caudebec lès Elbeuf	NR	NR	44,320	NR	44,600	64,160
Cléon	NR	NR	29,880	NR	32,468	10,550
Elbeuf sur Seine	NR	NR	68,320	NR	70,303	92,660
Freneuse	NR	NR	11,040	NR	11,137	13,770
La Londe	NR	NR	31,120	NR	31,117	37,615
Orival	NR	NR	14,250	NR	14,305	16,670
St Aubin lès Elbeuf	NR	NR	54,980	NR	54,917	73,650
St Pierre lès Elbeuf	NR	NR	54,650	NR	54,885	72,160
Sotteville sous le Val	NR	NR	8,460	NR	8,702	10,420
Tourville la Rivière	NR	NR	29,190	NR	29,067	34,965
<b>TOTAL</b>	<b>329,000</b>	<b>NR</b>	<b>346,210</b>	<b>NR</b>	<b>351,501</b>	<b>426,620</b>

### 3.2 - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb connu	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb connu	% de brcht plomb connu
Caudebec lès Elbeuf	NR	NR	3 445	213	25	2	3 468	5	76		137	4,0%
Cléon	NR	NR	1 728	8	6	1	1 733	0	0		8	0,5%
Elbeuf sur Seine	NR	NR	4 048	1 076	12	10	4 050	21	92		984	24,3%
Freneuse	NR	NR	431	2	1		432	1	0		2	0,5%
La Londe	NR	NR	1 067	120	9		1 076	3	37		83	7,7%
Orival	NR	NR	397	22	0		397	0	0		22	5,5%
St Aubin lès Elbeuf	NR	NR	3 152	256	12	6	3 158	0	30		226	7,2%
St Pierre lès Elbeuf	NR	NR	2 960	154	7	1	2 966	2	57		97	3,3%
Sotteville sous le Val	NR	NR	289	2	0		289	3	0		2	0,7%
Tourville la Rivière	NR	NR	967	1	5		972	3	0		1	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>18 484</b>	<b>1 854</b>	<b>77</b>	<b>20</b>	<b>18 541</b>	<b>38</b>	<b>292</b>	<b>0</b>	<b>1 562</b>	<b>8,4%</b>

### 3.3 - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Caudebec lès Elbeuf	3 459	3 714	3 971	NR	174	255	257	5,03%	6,87%	6,47%	NR	NR	NR
Cléon	1 574	1 728	2 084	NR	264	154	356	16,77%	8,91%	17,08%	NR	NR	NR
Elbeuf sur Seine	4 732	5 807	6 293	NR	814	1 069	486	17,20%	18,41%	7,72%	NR	NR	NR
Freneuse	360	388	411	NR	14	28	23	3,89%	7,22%	5,60%	NR	NR	NR
La Londe	874	938	1 014	NR	49	64	76	5,61%	6,82%	7,50%	NR	NR	NR
Orival	245	368	364	NR	122	123	29	49,80%	33,42%	7,97%	NR	NR	NR
St Aubin lès Elbeuf	2 544	2 821	3 198	NR	245	277	377	9,63%	9,82%	11,79%	NR	NR	NR
St Pierre lès Elbeuf	3 144	3 441	3 769	NR	266	297	328	8,46%	8,63%	8,70%	NR	NR	NR
Sotteville sous le Val	225	248	278	NR	15	23	30	6,67%	9,27%	10,79%	NR	NR	NR
Tourville la Rivière	764	933	1 048	NR	120	169	115	15,71%	18,11%	10,97%	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>17 921</b>	<b>20 386</b>	<b>22 430</b>	<b>NR</b>	<b>2 083</b>	<b>2 459</b>	<b>2 077</b>	<b>11,62%</b>	<b>12,06%</b>	<b>9,26%</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

### 3.4 - Fuites

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Caudebec lès Elbeuf	NR	1	3	NR	NR	NR	NR	23	35	NR	24	38
Cléon	NR	5	3	NR	NR	NR	NR	15	17	NR	20	20
Elbeuf sur Seine	NR	5	11	NR	NR	NR	NR	38	36	NR	43	47
Freneuse	NR	1	1	NR	NR	NR	NR	6	3	NR	7	4
La Londe	NR	1	2	NR	NR	NR	NR	9	24	NR	10	26
Orival	NR	1	1	NR	NR	NR	NR	4	8	NR	5	9
St Aubin lès Elbeuf	NR	7	0	NR	NR	NR	NR	15	12	NR	22	12
St Pierre lès Elbeuf	NR	2	4	NR	NR	NR	NR	39	23	NR	41	27
Sotteville sous le Val	NR	0	0	NR	NR	NR	NR	2	5	NR	2	5
Tourville la Rivière	NR	1	1	NR	NR	NR	NR	7	15	NR	8	16
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>158</b>	<b>178</b>	<b>NR</b>	<b>182</b>	<b>204</b>

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Caudebec lès Elbeuf	NR	1	3	NR	44,32	44,60	NR	0,02	0,07
Cléon	NR	5	3	NR	29,88	32,47	NR	0,17	0,09
Elbeuf sur Seine	NR	5	11	NR	68,32	70,30	NR	0,07	0,16
Freneuse	NR	1	1	NR	11,04	11,14	NR	0,09	0,09
La Londe	NR	1	2	NR	31,12	31,12	NR	0,03	0,06
Orival	NR	1	1	NR	14,25	14,31	NR	0,07	0,07
St Aubin lès Elbeuf	NR	7	0	NR	54,98	54,92	NR	0,13	0,00
St Pierre lès Elbeuf	NR	2	4	NR	54,65	54,89	NR	0,04	0,07
Sotteville sous le Val	NR	0	0	NR	8,46	8,70	NR	0,00	0,00
Tourville la Rivière	NR	1	1	NR	29,19	29,07	NR	0,03	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>NR</b>	<b>346,21</b>	<b>351,50</b>	<b>NR</b>	<b>0,07</b>	<b>0,07</b>

## 4 - Données clientèle - abonnés

### 4.1 - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Caudebec lès Elbeuf	3 079	3 343	3 576	9	101		3 686
Cléon	1 597	1 726	1 805	4	74		1 883
Elbeuf sur Seine	4 207	4 811	5 373	7	166		5 546
Freneuse	388	400	402	0	10		412
La Londe	866	914	965	0	0		965
Orival	314	334	355	0	10		365
St Aubin lès Elbeuf	2 818	2 990	3 242	63	0		3 305
St Pierre lès Elbeuf	3 111	3 340	3 490	25	89		3 604
Sotteville sous le Val	247	259	261	0	10		271
Tourville la Rivière	863	928	969	5	24		998
<b>TOTAL</b>	<b>17 490</b>	<b>19 045</b>	<b>20 438</b>	<b>113</b>	<b>484</b>	<b>0</b>	<b>21 035</b>

## 4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Caudebec lès Elbeuf	408 635	422 640	409 933	31			409 964
Cléon	317 771	325 540	252 427	5 241			257 668
Elbeuf sur Seine	846 120	789 463	811 213	25 579			836 792
Freneuse	36 768	33 495	37 438	0			37 438
La Londe	96 238	106 117	97 199	0			97 199
Orival	37 599	29 406	36 379	0			36 379
St Aubin lès Elbeuf	496 250	465 695	397 925	42 399			440 324
St Pierre lès Elbeuf	383 187	371 434	376 125	4 063			380 188
Sotteville sous le Val	25 061	29 185	29 146	0			29 146
Tourville la Rivière	180 153	172 164	155 644	17 217			172 861
<b>TOTAL</b>	<b>2 827 782</b>	<b>2 745 139</b>	<b>2 603 429</b>	<b>94 530</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 697 959</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Caudebec lès Elbeuf	408 635	422 640	409 933	31			409 964
Cléon	317 771	325 540	252 427	5 241			257 668
Elbeuf sur Seine	846 120	789 463	811 213	25 579			836 792
Freneuse	36 768	33 495	37 438	0			37 438
La Londe	96 238	106 117	97 199	0			97 199
Orival	37 599	29 406	36 379	0			36 379
St Aubin lès Elbeuf	496 250	465 695	397 925	42 399			440 324
St Pierre lès Elbeuf	383 187	371 434	376 125	4 063			380 188
Sotteville sous le Val	25 061	29 185	29 146	0			29 146
Tourville la Rivière	180 153	172 164	155 644	17 217			172 861
<b>TOTAL</b>	<b>2 827 782</b>	<b>2 745 139</b>	<b>2 603 429</b>	<b>94 530</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 697 959</b>

## 5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectués sur l'année 2010 par la DDASS puis par l'ARS à compter du mois d'avril 2010.

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Libellé ARS						
<b>Bilan sur la CAEBS (10 communes)</b>	<b>167</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour l'ammonium a toutefois été constaté sur le périmètre de distribution d'Elbeuf Buquet. Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	P 108.3	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%
<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>	<b>UGE 236 CREA CAEBS</b>		NR	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	48,5%	48,5%	48,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	80,3%	82,9%	80,4%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,07	4,70	5,42
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	5,95	4,60	5,29
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	NR	1,46%	1,17%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	NR	1,26	1,24
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	4,80	4,83	4,66
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	15,16%	10,13%	8,37%

Le taux des impayés ne tient pas compte des éventuels encaissements perçus directement par le TPM : il correspond uniquement à celui de la Régie de Recette d'Elbeuf.

## 7 - Facturation

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue.

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Caudebec lès Elbeuf	Octobre	Mars / Avril	Mai
Cléon	Septembre	Février / Mars	Avril
Elbeuf sur Seine	Janvier / Avril / Novembre / Décembre	Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre	Juin / Juillet / Septembre / Octobre / Décembre
Freneuse	Septembre	Février / Mars	Avril
La Londe	Juin	Décembre	Janvier
Orival	Juillet	Février	Avril
St Aubin lès Elbeuf	Mai	Septembre / Octobre	Octobre
St Pierre lès Elbeuf	Mai	Octobre / Novembre	Décembre
Sotteville sous le Val	Septembre	Février / Mars	Avril
Tourville la Rivière	Septembre	Février / Mars	Avril

### Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.



## C - Le service exploité en Régie Directe de Yainville

### 1 - Présentation du service

Ce service alimente **1 114 habitants** (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008 publié au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

#### 1.1 - Présentation

La Régie de Yainville regroupe les services de production et de distribution d'eau de cette commune.

#### 1.2 - Organisation de la Régie Directe de Yainville

La Régie Directe de Yainville fait l'objet d'une prestation de service pour la production et les interventions techniques par la Lyonnaise des Eaux. La gestion du service clientèle est assurée par la Direction de l'Eau sur le site de Couperin à Rouen depuis le second semestre 2010.

#### ACCUEIL DU PUBLIC

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Mairie de Yainville :

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00**

- **Ils peuvent également appeler ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021.**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
Norwich House  
14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 ROUEN CEDEX 1**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer directement auprès du :

**Trésor Public de Duclair  
250, rue Jules Ferry  
76480 DUCLAIR  
☎ : 02 35 37 50 62**

## 2 - Provenance de l'eau

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle est issue de la nappe de craie.

### 2.1 - Caractéristiques des ressources

#### - Forage de Yainville -

La station de pompage est implantée sur la commune de Yainville à l'angle des RD20 et RD982. L'eau subit une désinfection au chlore gazeux.

Le forage alimente directement les deux réservoirs.

### 2.2 - Volumes exportés et importés

Il existe des interconnexions entre la commune de Yainville et les services de Jumièges et du Trait.

L'interconnexion avec Le Trait permet de sécuriser l'alimentation.

L'interconnexion avec Jumièges est ponctuellement utilisée pour subvenir aux besoins en période estivale.

### 2.3 - Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Yainville 1948	800	14/01/1985			0			<b>0</b>
Forage de Yainville 2003		10/12/2003			448			<b>163 507</b>
<b>Total</b>	<b>800</b>				<b>448</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>163 507</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Tour 1950	300						
Réservoir semi-enterré 1976	500						
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>448</b>			<b>42,9</b>		

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Régie Directe de Yainville		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Yainville 1948	0	0	0	
	Forage de Yainville 2003	134 521	156 065	163 507	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>134 521</b>	<b>156 065</b>	<b>163 507</b>	<b>4,8%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Yainville 1948				
	Forage de Yainville 2003				
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>134 521</b>	<b>156 065</b>	<b>163 507</b>	<b>4,8%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait				
	En provenance de Jumièges				
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Trait				
	Vers Jumièges		388	45	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>388</b>	<b>45</b>	<b>-88,4%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>134 521</b>	<b>155 677</b>	<b>163 462</b>	<b>5,0%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	560	560	680	
	Rinçage des conduites (4)				
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>560</b>	<b>560</b>	<b>680</b>	<b>21,4%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	81 836	74 466	78 256	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>81 836</b>	<b>74 466</b>	<b>78 256</b>	<b>5,1%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	200	200	145	-27,5%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	30	80	40	-50,0%
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	120	120	120	0,0%
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>350</b>	<b>400</b>	<b>305</b>	<b>-23,8%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>82 746</b>	<b>75 426</b>	<b>79 241</b>	<b>5,1%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>61,51%</b>	<b>48,58%</b>	<b>48,49%</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>12,565</b>	<b>12,565</b>	<b>12,560</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>11,49</b>	<b>17,71</b>	<b>18,59</b>	<b>5,0%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>11,29</b>	<b>17,50</b>	<b>18,37</b>	<b>5,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>18,04</b>	<b>16,45</b>	<b>17,28</b>	<b>5,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>559</b>	<b>553</b>	<b>550</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>44,49</b>	<b>44,01</b>	<b>43,79</b>	<b>-0,5%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

### 3.1 - Réseau

	Longueur du réseau en km					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Yainville	12,565	14,110	12,565	14,080	12,560	14,080

### 3.2 - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Yainville	531	4	530	4	1	0	531	4	2	0	2	0,4%

### 3.3 - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Yainville	527	553	555	14	14	30	2	2,53%	5,41%	0,36%	NR	NR	8,86

### 3.4 - Fuites

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Yainville	14	14	0	7	3	5		7	8	21	24	13

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Yainville	14	14	0	12,57	14,08	12,56	1,11	0,99	0,00

#### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Yainville	7	3	5	531	530	531	1,32	0,57	0,94

## 4 - Données clientèle - abonnés

### 4.1 - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Yainville	559	553	517	9	24	0	550

## 4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Yainville	81 336	74 466	69 951	8 305	0	0	78 256

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Yainville 1 <sup>er</sup> semestre	NR	57 542	NR	NR	NR	NR	32 808
Yainville 2 <sup>d</sup> semestre			NR	NR	NR	NR	31 514
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>57 542</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>64 322</b>

Remarque :

Les volumes consommés sont calculés par différence entre les index relevés en 2009 et 2010 pondérés à 365 jours.

A contrario les volumes facturés sont définis par sommation des 2 factures établies en 2010, une facture suite aux relevés index compteur et une facture sur estimation. Cette distinction de traitement explique la forte différence entre les volumes facturés et consommés.

## 5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectués sur l'année 2010 par la DDASS puis par l'ARS à compter du mois d'avril.

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Libellé ARS						
Yainville	8	0	100%	8	0	100%
Yainville Centrale électrique	3	0	100%	3	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Voir la synthèse de l'Agence Régionale de Santé jointe en annexe.

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Régie Directe de Yainville		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage Yainville 1948	P 108.3	60%	60%	60%
	Forage Yainville 2003		60%	60%	60%
	<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>		<b>UGE 189 Yainville</b>	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	42,5%	42,5%	42,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	61,51%	48,58%	48,49%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	11,49	17,71	18,59
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	11,29	17,50	18,37
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	NS	3,08%	2,05%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	25,04	25,32	0,00
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	NR	NR	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	0,00	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	NR	NR	NR

## 7 - Facturation

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Yainville		Juillet	

### Prix de l'eau

Le prix de l'eau 2010 a été adopté par délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Trait / Yainville du 15 décembre 2009.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement »
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau et destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

## D - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service de la commune d'Isneauville

### 1 - Présentation du service

Le service d'Isneauville est exploité en régie avec prestation de service par la **Lyonnaise des Eaux Suez**.

Ce service qui dessert **2 463 habitants** sur la **commune d'Isneauville**, distribue environ **0,54%** des volumes consommés de la CREA.

Il concerne la commune d'**Isneauville**, le **Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix**, et le **Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint Martin du Vivier**.

### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Lyonnaise des Eaux Suez, à compter du **01/01/2008** jusqu'au **31/12/2011** pour 4 années.

**L'Agence Lyonnaise des Eaux Suez de Maromme est située  
37, rue Raymond Duflo  
76150 Maromme**

Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :  
**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0810 384 384 (prix d'un appel local)  
**du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884

A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :

**www.lyonnaise-des-eaux.fr**, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat de prestation de service. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du prestataire.

**Le contrat de prestation inclus le renouvellement de 292 compteurs par le prestataire.**

### 2 - Provenance de l'eau

L'eau provient essentiellement de la ressource des Champs captants de la Vallée du Cailly, exploitée par la Lyonnaise des Eaux. Le traitement de l'eau consiste en une désinfection au chlore gazeux

**La distribution est sécurisée par les forages et captages de Maromme, exploités par Lyonnaise des Eaux.**

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

De par sa position et l'histoire de la construction du réseau d'alimentation en eau potable de ce secteur, le réseau d'Isneauville participe à des échanges-vente d'eau avec le syndicat voisin : le SIAEPA de Montville.

### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
	Absence de production : import d'eau depuis les champs captants de la Vallée du Cailly							
<b>Total</b>					<b>521</b>			<b>190 260</b>

Absence de réservoir sur le périmètre du service d'Isneauville.

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service d'Isneauville		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes importés en gros (1)	En provenance des Champs captants du Cailly	189 918	178 639	190 260	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>189 918</b>	<b>178 639</b>	<b>190 260</b>	<b>6,5%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau				
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>189 918</b>	<b>178 639</b>	<b>190 260</b>	<b>6,5%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	0	0	0	
	Rinçage des conduites (4)	0	42	65	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>65</b>	<b>54,8%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	144 299	133 939	142 013	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = VR/D x 365</b>	<b>144 299</b>	<b>133 939</b>	<b>142 013</b>	<b>6,0%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	70	85	85	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>70</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>144 369</b>	<b>134 066</b>	<b>142 163</b>	<b>6,0%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>76,02%</b>	<b>75,05%</b>	<b>74,72%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>30,950</b>	<b>32,330</b>	<b>35,344</b>	<b>9,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>4,04</b>	<b>3,79</b>	<b>3,74</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>4,03</b>	<b>3,78</b>	<b>3,73</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>12,78</b>	<b>11,36</b>	<b>11,02</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 042</b>	<b>1 060</b>	<b>1 138</b>	<b>7,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>33,67</b>	<b>32,79</b>	<b>32,20</b>	<b>-1,8%</b>

1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal

4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service

5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé



## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Isneauville	30,950	NR	32,330	NR	35,344	NR

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	Solde plomb
Isneauville	1 077	0	1 100	0	78	1	1 177	5	0

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Isneauville	1 067	1 042	1 094	52	72	84	80	6,75%	8,06%	7,31%	5,64	5,67	6,05

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Isneauville	7	5	4	13	12	14	24	21	27	44	38	45

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Isneauville	7	5	4	30,95	32,33	35,78	0,23	0,15	0,11

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Isneauville	13	12	14	1 077	1 100	1 177	1,21	1,09	1,19

## 4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Isneauville	988	1 005	1 056	2	13	11	1 082
Quincampoix	34	34	33	0	0	1	34
Saint Martin du Vivier	20	21	20	0	0	2	22
<b>TOTAL</b>	<b>1 042</b>	<b>1 060</b>	<b>1 109</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>1 138</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Isneauville	134 793	126 289	112 131	10 374	2 825	9 003	134 333
Quincampoix	3 586	3 371	3 178	0	0	100	3 278
Saint Martin du Vivier	5 920	4 278	2 378	0	0	2 024	4 402
<b>TOTAL</b>	<b>144 299</b>	<b>133 938</b>	<b>117 687</b>	<b>10 374</b>	<b>2 825</b>	<b>11 127</b>	<b>142 013</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Isneauville	121 159	126 636	114 879	10 374	2 825	9 606	137 684
Quincampoix	3 165	3 380	3 178	0	0	100	3 278
Saint Martin du Vivier	5 321	4 290	2 378	0	0	2 024	4 402
<b>TOTAL</b>	<b>129 645</b>	<b>134 306</b>	<b>120 435</b>	<b>10 374</b>	<b>2 825</b>	<b>11 730</b>	<b>145 364</b>

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Isneauville	2	13	0	0,00 €	9 749	5 294,98 €	3 730	3 458,88 €

## 5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Isneauville	13	0	100%	13	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service d'Isneauville		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	92%	100%	<b>100%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	<b>100%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : Import depuis la Vallée du Cailly		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	59,0%	59,1%	<b>60,1%</b>
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	76,02%	75,05%	<b>74,72%</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	4,04	3,79	<b>3,74</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	4,03	3,78	<b>3,73</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	2,16%	1,95%	<b>1,81%</b>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	6,72	4,72	<b>3,51</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	<b>100%</b>
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	9,60	21,70	<b>9,67</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	NR	0,25%	<b>0,15%</b>
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	<b>0,0000</b>

## 7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Isneauville	Juin	Décembre	Décembre

### a - Prix de l'eau

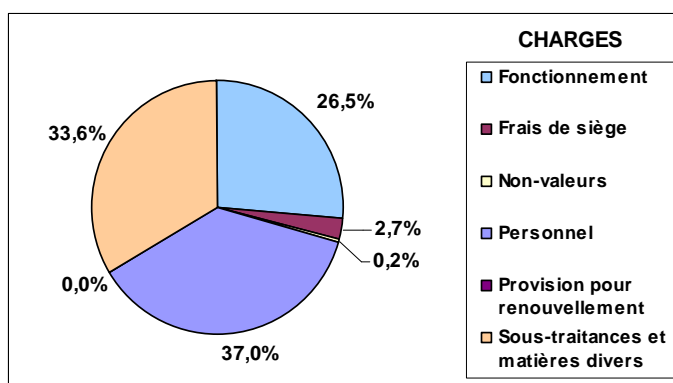
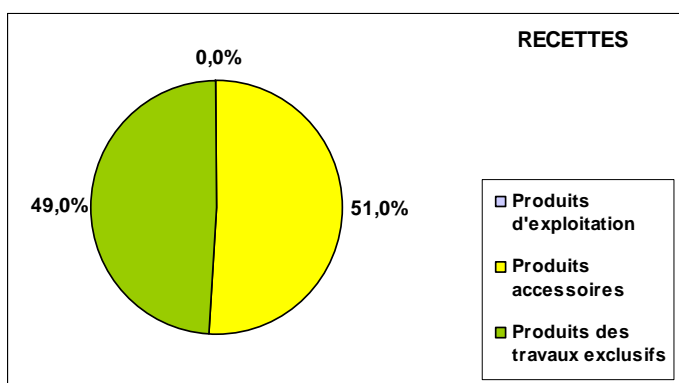
Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation » correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service

Service d'Isneauville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	
	Produits accessoires	46 757 €
	Produits des travaux exclusifs	44 977 €
	<b>Total</b>	<b>91 734 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	25 903 €
	Frais de siège	2 627 €
	Non-valeurs	-171 €
	Personnel	36 109 €
	Provision pour renouvellement	
	Sous-traitances et matières divers	32 852 €
	<b>Total</b>	<b>97 320 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-5 586 €</b>



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le contrat de prestation inclus le renouvellement annuel moyen de 73 compteurs par le prestataire.

### Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	Total
Isneauville	72	84	80		236
<b>Cumul réalisé</b>	<b>72</b>	<b>156</b>	<b>236</b>		<b>236</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>292</b>
Cumul Programme contractuel	73	146	219	292	
Ecart avec Programme Contractuel	-1	10	17		

# E - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

Le service du secteur de Bardouville est exploité en gérance par **Veolia Eau**.

## 1 - Présentation du service

Ce service qui dessert les **2 807 habitants** des communes d'**Anneville-Ambourville**, **Bardouville**, **Berville-sur-Seine** et **Yville-sur-Seine** correspond à une entité technique homogène.

### Historique du contrat

Le contrat de type gérance a été conclu par le SIAEPA de la région de Bardouville avec SADE Exploitation de Normandie, à compter du 01/01/2003 jusqu'au **31/12/2014** pour une durée initiale de 12 années.

### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat de type gérance, l'exploitant est rémunéré en fonction des volumes produits, distribués et de la gestion clientèle. Le prix de l'eau est fixé par la collectivité.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ce dernier assurant une garantie de continuité du service.

## 2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés des communes d'**Anneville-Ambourville**, **Bardouville** et **Berville-sur-Seine** provient du forage de Bardouville d'une capacité journalière de **700m<sup>3</sup>/jour**.

L'eau est traitée sur une unité de dénitrification composée de 3 modules (dont deux en service). Elle est ensuite refoulée par deux pompes de 35 m<sup>3</sup>/heure avec une chloration sur le refoulement.

Le secteur de Yville est alimenté par achat d'eau en gros au SERPN.

### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Bardouville	700	10/07/09			305	261	378	<b>111 488</b>
<b>Total</b>	<b>700</b>				<b>305</b>	<b>261</b>	<b>378</b>	<b>111 488</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Bardouville	150	305	261	378	47,2	38,1	55,2
Réservoir Ambourville	450						
Réservoir Yville sur Seine	300	45			160,4		
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>350</b>	<b>261</b>	<b>378</b>	<b>61,7</b>	<b>57,1</b>	<b>82,8</b>

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Bardouville		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage de Bardouville	134 723	136 931	111 488	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>134 723</b>	<b>136 931</b>	<b>111 488</b>	<b>-18,6%</b>
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de Bardouville	1 026	1 281	1 280	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 026</b>	<b>1 281</b>	<b>1 280</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Volumés produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>133 697</b>	<b>135 650</b>	<b>110 208</b>	<b>-18,8%</b>
Volumés importés en gros (1)	Achat d'eau au SERPN	NR	NR	16 380	
	<b>TOTAL : V4</b>			<b>16 380</b>	<b>NS</b>
Volumés exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>133 697</b>	<b>135 650</b>	<b>126 588</b>	<b>-6,7%</b>
Volumés de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	NR	NR	720	
	Rinçage des conduites (4)	NR	NR	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>720</b>	<b>NS</b>
Volumés comptabilisés	Volumés relevés comptabilisés (5) : Vr	88 848	111 552	117 028	4,9%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	343	343	369	7,6%
	<b>Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>94 547</b>	<b>118 707</b>	<b>115 759</b>	<b>-2,5%</b>
Volumés autorisés non comptés	Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	0	0	0	
	Volumés utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>94 547</b>	<b>118 707</b>	<b>116 479</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>70,72%</b>	<b>87,51%</b>	<b>92,01%</b>	<b>5,1%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>49,000</b>	<b>49,000</b>	<b>49,100</b>	<b>0,2%</b>
<b>Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>2,19</b>	<b>0,95</b>	<b>0,60</b>	<b>-36,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>2,19</b>	<b>0,95</b>	<b>0,56</b>	<b>-40,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>5,29</b>	<b>6,64</b>	<b>6,50</b>	<b>-2,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 082</b>	<b>1 069</b>	<b>1 172</b>	<b>9,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>22,08</b>	<b>21,82</b>	<b>23,87</b>	<b>9,4%</b>

SERPN = Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

- 1 Volumés importés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumés exportés en gros : Comprend les volumés vendus en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumés relevés comptabilisés : volumés relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

**Le rendement de réseau est excellent en 2010.**

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Anneville-Ambourville	NR		NR		23,6	NR
Bardouville	NR		NR		11	NR
Berville-sur-Seine	NR		NR		9,6	NR
Yville-sur-Seine	NR		NR		4,9	NR
<b>TOTAL</b>	<b>49,000</b>	<b>55,500</b>	<b>49,000</b>	<b>55,600</b>	<b>49,100</b>	<b>55,600</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	Solde plomb
Anneville-Ambourville	NR	0	NR	0			NR		0
Bardouville	NR	0	NR	0			NR		0
Berville-sur-Seine	NR	0	NR	0			NR		0
Yville-sur-Seine	NR	0	NR	0			NR		0
<b>TOTAL</b>	<b>1 195</b>	<b>0</b>	<b>1 205</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1 210</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés sur cette commune.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010		2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009
Anneville-Ambourville	NR	NR	508	NR	NR	NR	3	NR	NR	0,59%	NR	NR	11,98
Bardouville	NR	NR	278	NR	NR	NR	2	NR	NR	0,72%	NR	NR	12,00
Berville-sur-Seine	NR	NR	234	NR	NR	NR	5	NR	NR	2,14%	NR	NR	13,39
Yville-sur-Seine	NR	NR	198	NR	NR	NR	1	NR	NR	0,51%	NR	NR	13,59
<b>TOTAL</b>	<b>1 063</b>	<b>1 110</b>	<b>1 218</b>	<b>9</b>	<b>65</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>6,11%</b>	<b>1,80%</b>	<b>0,90%</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>12,31</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Anneville-Ambourville			2			0			1			3
Bardouville			0			1			0			1
Berville-sur-Seine			0			0			0			0
Yville-sur-Seine			0			1			0			1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Anneville-Ambourville			2			23,60			0,085
Bardouville			0			11,00			0,000
Berville-sur-Seine			0			9,60			0,000
Yville-sur-Seine			0			4,90			0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>49,00</b>	<b>49,00</b>	<b>49,10</b>	<b>0,020</b>	<b>0,041</b>	<b>0,041</b>

**Indice de réparation de Branchement : IRb**

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Anneville-Ambourville			0			NR			NR
Bardouville			1			NR			NR
Berville-sur-Seine			0			NR			NR
Yville-sur-Seine			1			NR			NR
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1 195</b>	<b>1 205</b>	<b>1 210</b>	<b>0,167</b>	<b>0,166</b>	<b>0,165</b>

**4 - Données clientèle - abonnés****a - Abonnés**

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Anneville-Ambourville	493	484	472	2	12	0	486
Bardouville	267	268	259	0	9	0	268
Berville-sur-Seine	217	216	219	1	3	0	223
Yville-sur-Seine	105	101	191	0	4	0	195
<b>TOTAL</b>	<b>1 082</b>	<b>1 069</b>	<b>1 141</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>1 172</b>

**b - Répartition des volumes consommés et facturés**

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Anneville-Ambourville	NR	61 018	50 054	1 238	3369	0	54 661
Bardouville	NR	24 918	23 814	0	713	0	24 527
Berville-sur-Seine	NR	14 394	16 469	113	325	0	16 907
Yville-sur-Seine	NR	11 222	20 085	0	848	0	20 933
<b>TOTAL</b>	<b>88 848</b>	<b>111 552</b>	<b>110 422</b>	<b>1 351</b>	<b>5 255</b>	<b>0</b>	<b>117 028</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Anneville-Ambourville	NR	61 030	47 687	1 238	3353	0	52 278
Bardouville	NR	24 918	23 814	0	713	0	24 527
Berville-sur-Seine	NR	14 446	16 417	113	325	0	16 855
Yville-sur-Seine	NR	11 268	20 079	0	848	0	20 927
<b>TOTAL</b>	<b>87 837</b>	<b>111 662</b>	<b>107 997</b>	<b>1 351</b>	<b>5 239</b>	<b>0</b>	<b>114 587</b>



## 5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Sect. Bardouville	12	0	100%	24	0	100%
Yville-sur-Seine	4	0	100%	4	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Bardouville		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	96%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Bardouville	P 108.3	NR	60%	60%
	UGE 125 Bardouville		NR	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	20%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	63,18%	87,51%	92,01%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	2,19	0,95	0,60
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	2,19	0,95	0,56
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,89%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,92	1,87	1,71
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	2,81	1,71
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,10%	0,10%	0,09%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	NR

## 7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Anneville-Ambourville	Juillet	Décembre	Janvier
Bardouville	Juillet	Décembre	Janvier
Berville-sur-Seine	Juillet	Décembre	Janvier
Yville-sur-Seine	Juillet	Décembre	Janvier

## a - Prix de l'eau

### Les diverses composantes de la facture :

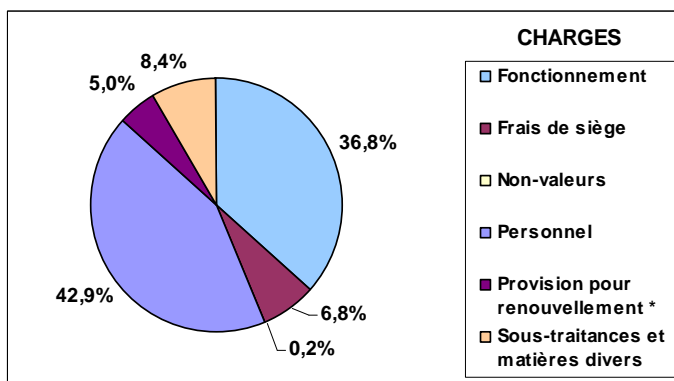
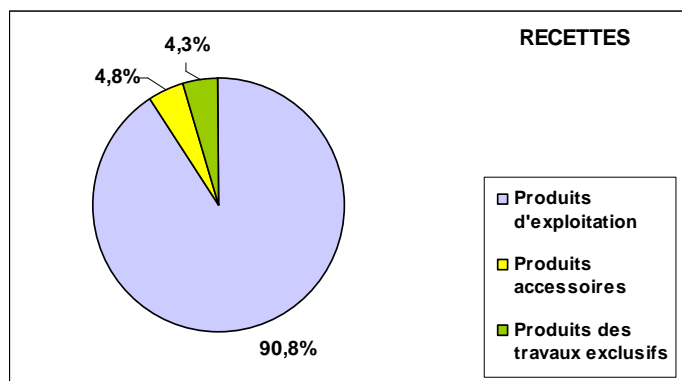
- Une part fixe « abonnement »
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau et destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Bardouville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	144 600 €
	Produits accessoires	7 716 €
	Produits des travaux exclusifs	6 891 €
	<b>Total</b>	<b>159 207 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	60 129 €
	Frais de siège	11 130 €
	Non-valeurs	296 €
	Personnel	70 122 €
	Provision pour renouvellement *	8 183 €
	Sous-traitances et matières divers	13 755 €
	<b>Total</b>	<b>163 615 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-4 408 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



# PARTIE III

## Les services exploités par Délégation de Service Public

### A - Les services délégués par contrat à la Lyonnaise des Eaux

#### 1 - Présentation générale de la Lyonnaise des Eaux

##### 1.1 - Présentation des services exploités par la Lyonnaise des Eaux

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la CREA, Lyonnaise des Eaux Suez dessert les 6 services suivants :

- **Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville**
- **Déville-lès-Rouen**
- **Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye**
- **Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër**
- **Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges**
- **Le Trait**

Ces services distribuent environ 19,72% des volumes consommés de la CREA, ils alimentent **99 135 habitants** (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

##### 1.2 - Organisation générale de la Lyonnaise des Eaux

**L'Agence Lyonnaise des Eaux Suez de Maromme est située  
37, rue Raymond Duflo  
76150 Maromme**

Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :  
**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0810 384 384 (prix d'un appel local)  
**du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
Et le samedi de 8h00 à 13h00**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884  
A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :  
**[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)**, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

## 2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville

### 2.1 - Présentation du service

Ce service dessert **74 917 habitants**.

#### Historique du contrat

**Contrat d'exploitation du service public par affermage signé par la Lyonnaise des Eaux Suez pour ces communes de l'Agglomération du 01/01/1982 jusqu'au 31/12/2011.**

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

- Avenant n°11 du 07/02/2005 Sortie de la commune de Montigny qui intègre le SIAEPA de Montville
- Avenant n°12 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service. Nouvelles conditions de facturation vente en gros pour la ville de Rouen. Mise à jour des indices de la formule de révision des prix.
- Avenant n°13 du 06/01/2006 Réduction de la quantité annuelle de branchement plomb à renouveler par LDEF. Réduction de la garantie de renouvellement affectée à l'entretien des ouvrages et équipements électromécaniques. Transfert de propriété du réservoir "Galliéni" de Mont Saint Aignan vers la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Anticipation du rachat du parc compteurs.
- Avenant n°14 du 25/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix.
- Avenant n°15 du 14/02/2008 Harmonisation des tarifs sur la base de branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>. Cession anticipée de l'usine de traitement contre indemnité. Réaménagement du programme de renouvellement des installations en conséquence.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit du seul contrat de l'Agglomération présentant une partie concessive, la Lyonnaise des Eaux étant chargée des travaux de renouvellement des ouvrages confiés au délégataire.

L'avenant n°13, modifié par l'avenant 15, a imposé au délégataire l'obligation de réaliser un montant minimal annuel de travaux fixé à 159 541 € (valeur au 01/10/1981).

**Conformément à l'avenant n°13, soit sur la période 2006-2011, la Lyonnaise des Eaux est chargée du remplacement de 3 066 branchements en plomb, soit 511 unités en moyenne par an, jusqu'au 31 décembre 2011.**

### 2.2 - Provenance de l'eau

En application du contrat, Lyonnaise des Eaux exploite 2 ressources :

- Les forages des Champs captant du Haut Cailly
- Les captages et les forages de Maromme

Ces ressources desservent l'ensemble des usagers des 6 communes.

Le stockage est effectué dans 11 réservoirs répartis sur l'ensemble du territoire des communes citées.

Ces réservoirs, à leur tour, desservent l'ensemble des usagers sur deux niveaux de pression principaux :

- Réseau bas pour la vallée du Cailly
- Réseau haut pour les plateaux de Canteleu et de Mont Saint Aignan

Ces deux ressources sont interconnectées en un lieu appelé point « B » à Bois-Guillaume afin de pouvoir se secourir mutuellement.

## Caractéristiques des ressources

### - Forages du Cailly -

Le traitement de l'eau consiste en une désinfection au chlore gazeux

### - Forages et captages de Maromme -

En raison notamment de la turbidité de la ressource, en période pluvieuse (régime d'écoulement karstique), l'usine de traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

## Bilan des capacités de production et de stockage

Commune	Ouvrage	Capacité technique de production en m³/j (base 20 h)	DUP		Volume journalier m³/jour			Volume annuel en m³	
			Date	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini		Maxi
Fontaine le Bourg	Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	3 076	1 557	4 431	<b>1 122 836</b>
	Cailly F8	3 000			160	179	389	1 733	<b>65 419</b>
	Cailly F10	1 760			80	934	485	1 378	<b>341 058</b>
	Cailly F11	4 200			250	2 334	1 037	3 367	<b>851 756</b>
	Cailly F12	1 860			165	1 039	533	1 497	<b>379 255</b>
	Cailly F13	4 680			215	2 769	1 338	4 182	<b>1 010 769</b>
Maromme	Maromme 3 Captages	12 000	DUP en cours d'instruction			7 409	5 013	9 810	<b>2 704 130</b>
	Maromme Forage F1	4 000				2 594	1 137	3 341	<b>946 991</b>
	Maromme Forage F2	4 400				1 590	1 120	2 390	<b>580 279</b>
	Maromme Forage F3	3 000				936	762	1 342	<b>341 472</b>
<b>Total</b>		<b>44 900</b>				<b>22 860</b>	<b>13 371</b>	<b>33 471</b>	<b>8 343 965</b>

Commune	Ouvrage	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/jour			Capacité de stockage en heure		
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Bois-Guillaume	Réservoir Bois-Guillaume Ste Venise	1 500	Les réservoirs ne sont pas équipés de comptage, de plus ils sont en refoulement distribution					
Canteleu	Réservoir Canteleu Sente aux Lapins	2 000						
Mont St Aignan	Réservoir MSA Boucicaut	2 000						
	Réservoir MSA Galliéni 1	300						
	Réservoir MSA Galliéni 2	200						
N.-Dame de Bondeville	Réservoir Notre Dame de Bondeville	300						
Maromme	Réservoir Maromme 1 (Service Haut)	2 500						
	Réservoir Maromme 2 (Service Bas)	2 500						
	Réservoir Maromme Garstedt	1 200						
Quincampoix	Réservoir Qx Ventelette 1	1 333						
	Réservoir Qx Ventelette 2	1 333						
	Réservoir Qx Ventelette 3	1 333						
<b>Total</b>		<b>16 499</b>	<b>22 860</b>	<b>13 371</b>	<b>33 471</b>	<b>17,3</b>	<b>11,8</b>	<b>29,6</b>

## 2.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de Maromme		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 953 133	4 061 809	3 771 093	-7,2%
	Sources de Maromme	3 205 731	4 130 412	4 572 872	10,7%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>8 158 864</b>	<b>8 192 221</b>	<b>8 343 965</b>	<b>1,9%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	94 719	23 502	27 604	17,5%
	Sources de Maromme	217 549	225 146	269 875	19,9%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>312 268</b>	<b>248 648</b>	<b>297 479</b>	<b>19,6%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>7 846 596</b>	<b>7 943 573</b>	<b>8 046 486</b>	<b>1,3%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Hautôt, Val de la Haye	14	242	7	-97,1%
	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	1 513	1 934	2 304	19,1%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>1 527</b>	<b>2 176</b>	<b>2 311</b>	<b>6,2%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Déville lès Rouen	610 669	598 006	612 192	2,4%
	Vers Isneauville	189 918	178 639	190 260	6,5%
	Vers Hautôt sur Seine, Val de la Haye	0	0	9	
	Vers Rouen	787 160	734 242	741 860	1,0%
	Vers SIAEPA de Montville pour Montigny	55 321	64 690	68 707	6,2%
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	311 994	378 260	321 143	-15,1%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 955 062</b>	<b>1 953 837</b>	<b>1 934 171</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>5 893 061</b>	<b>5 991 912</b>	<b>6 114 626</b>	<b>2,0%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	4 740	4 740	8 040	69,6%
	Vidange du réservoir de Maromme (travaux d'étanchéité)	2 500	0	0	
	Rinçage des conduites (4)	18	139	0	-100,0%
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>7 258</b>	<b>4 879</b>	<b>8 040</b>	<b>64,8%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	3 986 289	3 886 615	3 912 626	0,7%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	366	365	365	0,0%
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>3 975 398</b>	<b>3 886 615</b>	<b>3 912 626</b>	<b>0,7%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	880	1 095	1 095	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	5 500	5 500	5 500	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>6 380</b>	<b>6 595</b>	<b>6 595</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>3 989 036</b>	<b>3 898 089</b>	<b>3 927 261</b>	<b>0,7%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>75,74%</b>	<b>73,65%</b>	<b>72,82%</b>	<b>-1,1%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>378,690</b>	<b>378,704</b>	<b>381,263</b>	<b>0,7%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>13,87</b>	<b>15,23</b>	<b>15,82</b>	<b>3,9%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>13,78</b>	<b>15,15</b>	<b>15,72</b>	<b>3,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>28,86</b>	<b>28,20</b>	<b>28,22</b>	<b>0,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>28 126</b>	<b>27 908</b>	<b>28 638</b>	<b>2,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>74,27</b>	<b>73,69</b>	<b>75,11</b>	<b>1,9%</b>

1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal

4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service

5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Bihorel	40,418	NR	40,390	NR	40,780	NR
Bois Guillaume	87,708	NR	87,643	NR	88,351	NR
Canteleu	59,072	NR	59,072	NR	58,920	NR
Déville par Maromme	6,203	NR	6,198	NR	6,198	NR
Fontaine le Bourg	4,810	NR	4,807	NR	4,807	NR
Isneauville	1,616	NR	1,619	NR	3,145	NR
Le Houlme	0,160	NR	0,157	NR	0,157	NR
Maromme	46,983	NR	46,977	NR	46,977	NR
Mont Saint Aignan	88,375	NR	88,500	NR	88,500	NR
N.-Dame de Bondeville	35,163	NR	35,162	NR	36,234	NR
Quincampoix	4,459	NR	4,456	NR	2,931	NR
St Georges s/ Fontaine	2,983	NR	2,981	NR	2,981	NR
St Jean du Cardonnay	0,740	NR	0,742	NR	1,283	NR
<b>TOTAL</b>	<b>378,690</b>	<b>NR</b>	<b>378,704</b>	<b>NR</b>	<b>381,263</b>	<b>NR</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Bihorel	2 132	782	2 135	718	8	1	2 142	246	246		421	19,7%
Bois Guillaume	4 029	1 195	4 042	1 082	28	3	4 067	80	80		912	22,4%
Canteleu	2 582	425	2 587	348	14	0	2 601	57	55		244	9,4%
Maromme	2 188	536	2 190	456	4	1	2 193	65	60		245	11,2%
Mont Saint Aignan	3 968	1 383	3 975	1 259	11	2	3 984	224	222		804	20,2%
N.-Dame de Bondeville	2 175	389	2 181	256	24	1	2 204	57	52		102	4,6%
<b>TOTAL</b>	<b>17 074</b>	<b>4 710</b>	<b>17 110</b>	<b>4 119</b>	<b>89</b>	<b>8</b>	<b>17 191</b>	<b>729</b>	<b>715</b>	<b>0</b>	<b>2 728</b>	<b>15,9%</b>

La base des branchements plomb a été remise à jour par l'exploitant en janvier 2011.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Bihorel	3 487	3 496	3 503	8	108	337	122	3,10%	9,64%	3,48%	10,91	9,29	9,46
Bois Guillaume	4 936	4 994	5 078	77	258	145	179	5,23%	2,90%	3,53%	10,68	11,10	11,11
Canteleu	6 180	6 174	6 264	168	320	196	282	5,18%	3,17%	4,50%	11,20	11,51	11,04
Maromme	4 527	4 533	4 538	4	145	461	207	3,20%	10,17%	4,56%	13,02	11,39	11,21
Mont Saint Aignan	6 148	6 166	6 349	177	374	195	246	6,08%	3,16%	3,87%	11,58	11,90	11,57
N.-Dame de Bondeville	2 705	2 722	2 982	41	52	120	33	1,92%	4,41%	1,11%	11,29	11,14	11,00
<b>TOTAL</b>	<b>27 983</b>	<b>28 085</b>	<b>28 714</b>	<b>475</b>	<b>1 257</b>	<b>1 454</b>	<b>1 069</b>	<b>4,49%</b>	<b>5,18%</b>	<b>3,72%</b>	<b>11,56</b>	<b>11,34</b>	<b>11,11</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Bihorel	3	8	4	12	11	10	27	31	26	42	50	40
Bois Guillaume	5	6	12	24	29	15	47	45	41	76	80	68
Canteleu	6	8	7	19	19	12	39	38	42	64	65	61
Maromme	7	6	9	14	15	15	29	36	46	50	57	70
Mont Saint Aignan	17	17	13	25	31	23	48	58	58	90	106	94
N.-Dame de Bondeville	3	1	1	18	17	11	23	15	38	44	33	50
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>112</b>	<b>122</b>	<b>86</b>	<b>213</b>	<b>223</b>	<b>251</b>	<b>366</b>	<b>391</b>	<b>383</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Bihorel	3	8	4	40,42	40,39	<b>40,78</b>	0,07	0,20	<b>0,10</b>
Bois Guillaume	5	6	<b>12</b>	87,71	87,64	<b>88,35</b>	0,06	0,07	<b>0,14</b>
Canteleu	6	8	7	59,07	59,07	<b>58,92</b>	0,10	0,14	<b>0,12</b>
Maromme	7	6	9	46,98	46,98	<b>6,20</b>	0,15	0,13	<b>1,45</b>
Mont Saint Aignan	17	17	<b>13</b>	88,37	88,50	<b>4,81</b>	0,19	0,19	<b>2,70</b>
N.-Dame de Bondeville	3	1	1	35,16	35,16	<b>3,15</b>	0,09	0,03	<b>0,32</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>357,71</b>	<b>357,74</b>	<b>202,20</b>	<b>0,11</b>	<b>0,13</b>	<b>0,23</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Bihorel	12	11	<b>10</b>	2 132	2 135	<b>2 142</b>	0,56	0,52	<b>0,47</b>
Bois Guillaume	24	29	<b>15</b>	4 029	4 042	<b>4 067</b>	0,60	0,72	<b>0,37</b>
Canteleu	19	19	<b>12</b>	2 582	2 587	<b>2 601</b>	0,74	0,73	<b>0,46</b>
Maromme	14	15	<b>15</b>	2 188	2 190	<b>2 193</b>	0,64	0,68	<b>0,68</b>
Mont Saint Aignan	25	31	<b>23</b>	3 968	3 975	<b>3 984</b>	0,63	0,78	<b>0,58</b>
N.-Dame de Bondeville	18	17	<b>11</b>	2 175	2 181	<b>2 204</b>	0,83	0,78	<b>0,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>122</b>	<b>86</b>	<b>17 074</b>	<b>17 110</b>	<b>17 191</b>	<b>0,66</b>	<b>0,71</b>	<b>0,50</b>

## 2.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Bihorel	3 504	3 488	3 458	3	32	4	3 497
Bois Guillaume	4 978	4 987	4 960	24	59	25	5 068
Canteleu	6 197	6 108	6 032	16	57	184	6 289
Maromme	4 559	4 488	4 362	16	44	78	4 500
Mont Saint Aignan	6 168	6 149	6 183	40	58	53	6 334
N.-Dame de Bondeville	2 720	2 688	2 886	6	28	30	2 950
<b>TOTAL</b>	<b>28 126</b>	<b>27 908</b>	<b>27 881</b>	<b>105</b>	<b>278</b>	<b>374</b>	<b>28 638</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Bihorel	419 447	417 999	340 224	67 064	10 139	680	418 107
Bois Guillaume	785 897	758 624	575 241	137 476	21 193	26 141	760 051
Canteleu	797 941	796 646	543 012	96 847	31 878	131 669	803 406
Maromme	550 136	532 854	420 493	75 570	26 413	9 088	531 564
Mont Saint Aignan	1 135 354	1 097 378	752 448	216 138	82 979	40 034	1 091 599
N.-Dame de Bondeville	297 514	283 114	261 523	25 671	9 281	11 424	307 899
<b>TOTAL</b>	<b>3 986 289</b>	<b>3 886 615</b>	<b>2 892 941</b>	<b>618 766</b>	<b>181 883</b>	<b>219 036</b>	<b>3 912 626</b>



Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )							
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Bihorel	368 174	378 421	308 381	52 561	10 569	124	371 635
Bois Guillaume	730 397	742 837	547 435	139 875	20 855	13 613	721 778
Canteleu	662 694	683 605	535 125	97 946	28 310	25 278	686 659
Maromme	506 085	479 423	368 777	76 866	24 401	9 211	479 255
Mont Saint Aignan	1 088 931	1 067 208	731 675	58 997	221 794	38 578	1 051 044
N.-Dame de Bondeville	296 804	288 570	243 588	11 634	9 736	9 825	274 783
<b>TOTAL</b>	<b>3 653 085</b>	<b>3 640 064</b>	<b>2 734 981</b>	<b>437 879</b>	<b>315 665</b>	<b>96 629</b>	<b>3 585 154</b>

### c - Remises pour fuites

Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Bihorel	2	29	7 564	9 290,71 €	9 638	1 624,31 €	9 620	9 186,42 €
Bois Guillaume	0	32	9 828	12 728,33 €	11 837	1 963,08 €	10 612	10 904,37 €
Canteleu	0	25	9 140	11 491,89 €	11 956	2 025,44 €	9 135	9 146,40 €
Maromme	1	28	12 979	16 709,10 €	17 043	2 852,87 €	16 100	15 238,85 €
Mont Saint Aignan	2	36	15 788	19 226,48 €	20 776	3 358,80 €	22 717	21 799,41 €
N.-Dame de Bondeville	0	18	5 469	6 864,02 €	6 899	1 155,93 €	7 237	7 416,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>168</b>	<b>60 768</b>	<b>76 310,53 €</b>	<b>78 149</b>	<b>12 980,43 €</b>	<b>75 421</b>	<b>73 691,77 €</b>

Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Bihorel	4	3	210	173,06 €				
Bois Guillaume	2	2	0	0,00 €				
Canteleu	5	32	997	623,01 €				
Maromme	0	15	276	222,53 €				
Mont Saint Aignan	1	8	129	76,40 €				
N.-Dame de Bondeville	3	18	318	335,06 €				
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>78</b>	<b>1 930</b>	<b>1 430,06 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>

## 2.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Maromme Usine de traitement	79	0	100%	81	0	100%
Maromme Mélange	76	0	100%	76	0	100%
Maromme Usine	12	0	100%	12	0	100%
Vallée du Cailly Mélange	13	0	100%	13	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèses ARS jointes en annexe).

## 2.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Maromme		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,4%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		20%	20%	20%
<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>	<b>UGE 334 Sect. Maromme</b>		NR	40,6%	40,6%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	84,7%	84,7%	84,6%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	75,74%	73,65%	72,82%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	13,87	15,23	15,82
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	13,78	15,15	15,72
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,43%	0,42%	0,43%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,46	1,65	1,61
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	24,03	78,11	78,25
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,28%	0,61%	0,51%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0120	0,0000	0,0000

## 2.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Bihorel	Octobre / Novembre	Avril / Mai / Juin	Avril / Mai / Juin
Bois Guillaume	Septembre / Octobre	Mars / Avril	Mars / Avril
Canteleu	Novembre / Décembre	Mai / Juin	Mai / Juin
Maromme	Avril	Octobre	Octobre
Mont Saint Aignan	Août / Septembre	Février / Mars	Février / Mars
Notre Dame de Bondeville	Mai	Novembre	Novembre

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur.
- Une part « consommation » correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau.
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,12 (\text{ELHT}/374 \times \text{ELMT } 88/163 \times \text{ELMT } 85/99,2 \times \text{ELMT } 90/104,3 \times \text{PVIC}/91,6 \times \text{IPP}/100,5) \\ + 0,55 (6,55957 \text{ OS3} \times 1,00893 \text{ CS1D}/1,7456) + 0,08 (1,20758 \text{ FEXSJ}/57,16) \\ + 0,1 (\text{PSDA}/459 \times \text{PSDA}90/100 \times \text{FSD1}/100)$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

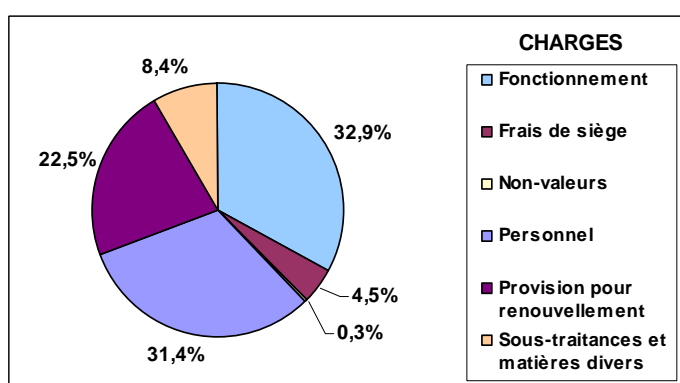
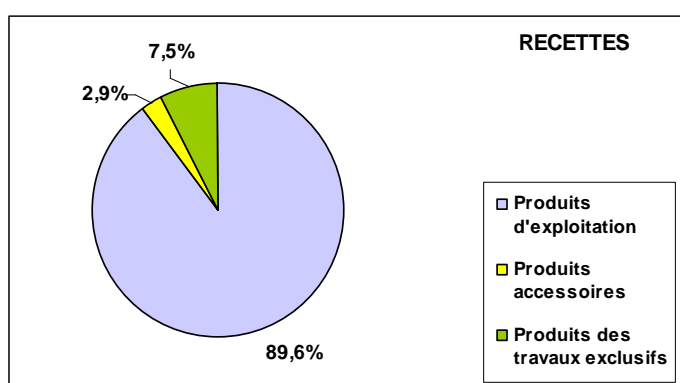
$$k \text{ au } 01/01/2010 = 2,61102$$

$$k \text{ au } 01/07/2010 = 2,60252$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Maromme		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	4 423 264 €
	Produits accessoires	142 215 €
	Produits des travaux exclusifs	369 345 €
	<b>Total</b>	<b>4 934 824 €</b>
Charges	Fonctionnement	1 639 198 €
	Frais de siège	225 758 €
	Non-valeurs	14 935 €
	Personnel	1 561 288 €
	Provision pour renouvellement	1 119 290 €
	Sous-traitances et matières divers	415 939 €
<b>Total</b>	<b>4 976 408 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-41 584 €</b>



## c - Autres indicateurs financiers

### Recettes de vente d'eau en gros

Il s'agit de la part de recettes de vente d'eau revenant à la Lyonnaise des Eaux (hors redevance et TVA)

	2008		2009		2010	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Destinataire Déville lès Rouen	610 669	139 590 €	598 006	101 696 €	612 192	104 679 €
Destinataire Isneauville	188 738	43 163 €	177 398	46 808 €	190 260	32 521 €
Destinataire Ville de ROUEN	726 330	166 168 €	756 550	128 664 €	741 860	126 850 €
Destinataire SIAEPA de Montville (Montigny)	55 321	NR	64 690	NR	69 535	11 884 €
Destinataire SIAEPA de Montville (Fontaine le Bourg, St Georges sur Fontaine et Quincampoix)	305 683	77 559 €	378 260	99 094 €	321 413	54 938 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 886 741</b>	<b>426 480 €</b>	<b>1 974 904</b>	<b>376 263 €</b>	<b>1 935 260</b>	<b>30 873 €</b>

### Charges d'achat d'eau en gros

	2008		2009		2010	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Importation depuis Rouen (Fond du Val - Mont Saint Aignan)	1 513	NR	1 934	NR	2 304	NR
<b>TOTAL</b>	<b>1 513</b>	<b>0 €</b>	<b>1 934</b>	<b>0 €</b>	<b>2 304</b>	<b>0 €</b>

### c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Conformément à l'avenant n°13, soit sur la période 2006-2011, la Lyonnaise des Eaux est chargée du remplacement de 3 066 branchements en plomb, soit 511 unités en moyenne par an.

#### Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
BIHOREL	172	77	140	99	77	165		730
BOIS-GUILLAUME	141	107	48	115	113	80		604
CANTELEU	229	28	105	79	64	55		560
MAROMME	92	106	93	45	85	60		481
MONT SAINT AIGNAN	106	189	72	73	80	108		628
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	125	86	66	99	74	52		502
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>865</b>	<b>593</b>	<b>524</b>	<b>510</b>	<b>493</b>	<b>520</b>		<b>730</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>865</b>	<b>1 458</b>	<b>1 982</b>	<b>2 492</b>	<b>2 985</b>	<b>3 505</b>		<b>730</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>987</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>4 053</b>
<b>Cumul Programme contractuel</b>	<b>987</b>	<b>1 498</b>	<b>2 009</b>	<b>2 520</b>	<b>3 031</b>	<b>3 542</b>	<b>4 053</b>	
<b>Ecart avec Programme Contractuel</b>	<b>-122</b>	<b>-40</b>	<b>-27</b>	<b>-28</b>	<b>-46</b>	<b>-37</b>		

#### Etat du renouvellement électromécanique (avenant 15)

Suivi électromécanique (Avenant 15)	2008	2009	2010	2011	Total
Montant contractuel	159 541 €	159 541 €	159 541 €	159 541 €	
Coefficient K	2,47328	2,53564	2,61102	2,65274	
Montant contractuel actualisé	394 590 €	404 539 €	416 565 €	423 221 €	
Solde report N-1	6 873 €	28 751 €	185 781 €	348 436 €	
Montant engagé	401 463 €	433 289 €	602 346 €	771 657 €	2 208 754 €
Total Réalisé	372 712 €	247 508 €	253 910 €		874 130 €
Ecart avec Programme Contractuel - report N+1	-28 751 €	-185 781 €	-348 436 €		
Cumul réalisé	372 712 €	620 220 €	874 130 €		

L'ensemble des actions prévues en 2010 n'ont pas été réalisées comme convenu initialement, le report des sommes a donc été effectué sur 2011, principalement :

- Rénovation de la pompe n°3 de l'usine HP du fait d'un incident sur la pompe n°1 (estimation 15 000 €ht).
- Renouvellement des ballons anti-bélier du refoulement Haute Pression, afin d'inclure cette prestation dans les travaux préalables au transfert des installations à la CREA au 31/12/2011 (estimation 50 000 €ht).
- Transformateur du forage F12 du Cailly (estimation 45 000 €ht).

## 3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-lès-Rouen

### 3.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **10 249 habitants**, est techniquement rattaché au service de Maromme.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Déville-lès-Rouen avec la Lyonnaise des Eaux, à compter du 01/01/2003. La durée du contrat a été modifiée par avenant, son échéance devenant le 31/12/2011.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant 1 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, mise à jour de la formule de révision des tarifs, nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service.

Avenant 2 du 11/01/2006 Prise en charge par le délégataire du renouvellement de 140 branchements plomb par an sur les années 2006 à 2011. Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2011 et dégressivité de la grille tarifaire en vigueur de 2006 à 2009.

Avenant 3 du 25/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix.

Avenant 4 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

A noter un programme de **remplacement annuel moyen de 140 branchements en plomb**, à la charge de l'exploitant sur la durée du contrat.

### 3.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Déville-lès-Rouen est produite par l'usine, située à Maromme et exploitée par Lyonnaise des Eaux Suez, comprenant un étage de filtration sur filtre bicouche, une ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une chloration finale.

La partie basse de Déville-lès-Rouen, le long du Cailly, est alimentée gravitairement à partir des réservoirs de Fontenelle, en équilibre avec le réservoir de Garstedt à Maromme.

Les Hauts de Déville-lès-Rouen, au-dessus de la rue du Coteau, d'une part, et le quartier de la rue de Fontenelle d'autre part, sont alimentés par le réseau haut du Syndicat de Maromme.

Cette eau est achetée, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, au tarif de 0,1718 €HT/m<sup>3</sup>.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Absence de production : import d'eau en provenance de Maromme								
<b>Total</b>					<b>1 677</b>			<b>612 192</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200	Les réservoirs ne sont pas équipés de comptage, de plus ils sont en refoulement distribution					
Réservoir Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200						
<b>Total</b>	<b>2 400</b>	<b>1 677</b>					

### 3.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Déville lès Rouen		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service de Déville lès Rouen				
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service de Déville lès Rouen				
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Maromme	610 669	598 006	612 192	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>610 669</b>	<b>598 006</b>	<b>612 192</b>	<b>2,4%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>610 669</b>	<b>598 006</b>	<b>612 192</b>	<b>2,4%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	720	720	1 200	
	Rinçage des conduites (4)	1	10	1	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>721</b>	<b>730</b>	<b>1 201</b>	<b>64,5%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	481 589	516 756	521 252	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	366	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>480 273</b>	<b>516 756</b>	<b>521 252</b>	<b>0,9%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	125	150	150	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>125</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>481 119</b>	<b>517 636</b>	<b>522 603</b>	<b>1,0%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>78,79%</b>	<b>86,56%</b>	<b>85,37%</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>34,887</b>	<b>34,948</b>	<b>34,872</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>10,24</b>	<b>6,37</b>	<b>7,14</b>	<b>12,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>10,17</b>	<b>6,30</b>	<b>7,04</b>	<b>11,7%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>37,78</b>	<b>40,58</b>	<b>41,06</b>	<b>1,2%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>3 928</b>	<b>4 060</b>	<b>4 189</b>	<b>3,2%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>112,59</b>	<b>116,17</b>	<b>120,13</b>	<b>3,4%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Déville lès Rouen	34,887	NR	34,948	NR	34,872	NR

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Déville lès Rouen	2 690	1 055	2 691	863	19	8	2 702	305	304	0	659	24,4%

La base des branchements plomb a été remise à jour par l'exploitant en janvier 2011.

Ce tableau récapitule les travaux réalisés par LDEF et ceux réalisés par la Régie Directe sur ce service.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Déville lès Rouen	3 890	4 091	4 218	60	114	118	164	2,93%	2,88%	3,89%	10,33	10,27	10,13

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Déville lès Rouen	9	10	12	43	24	19	34	46	51	86	80	82

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Déville lès Rouen	9	10	12	34,89	34,95	34,87	0,26	0,29	0,34

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Déville lès Rouen	43	24	19	2 690	2 691	2 702	1,60	0,89	0,70

### 3.4 - Données clientèle - abonnés

#### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Déville lès Rouen	3 928	4 060	4 091	16	45	37	4 189

#### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Déville lès Rouen	481 589	516 756	438 544	40 843	30 879	10 986	521 252

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Déville lès Rouen	459 819	494 050	379 492	41 060	31 179	6 790	458 521

#### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Déville lès Rouen	0	30	9 140	11 491,89 €	11 956	2 025,44 €	9 135	9 146,40 €

	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Déville lès Rouen	5	21	298	223,41 €				

### 3.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Déville lès Rouen		24	1	95,8%	25	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).



### 3.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Déville lès Rouen		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	95,8%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : Import en provenance de Maromme		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,0%	75,0%	77,4%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	78,79%	86,56%	85,37%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	10,24	6,37	7,14
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	10,17	6,30	7,04
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,70%	0,62%	0,50%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,29	2,46	2,86
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	24,44	93,60	110,53
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,49%	1,35%	0,99%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0246	0,0003	0,0004

### 3.7 - Indicateurs financiers

**Les abonnés reçoivent 2 factures par an :**

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Déville lès Rouen	Juin	Décembre	Décembre

#### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

**La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :**

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

**La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :**

$$\text{Formule de révision } K = 0,10 + 0,38 \text{ ICHTTS}/116 + 0,28 \text{ AE}/0,15 + 0,24 \text{ PSDC } 90/118,2 \times \text{FSD2}/100$$

**Coefficients d'actualisation de la formule de révision :**

$$k \text{ au } 01/01/2010 = 1,17024$$

$$k \text{ au } 01/07/2010 = 1,18279$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

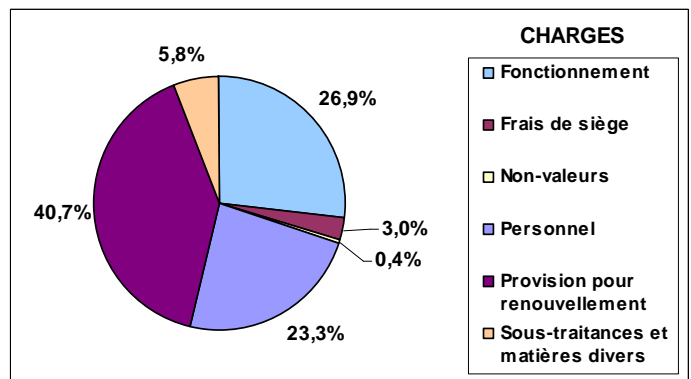
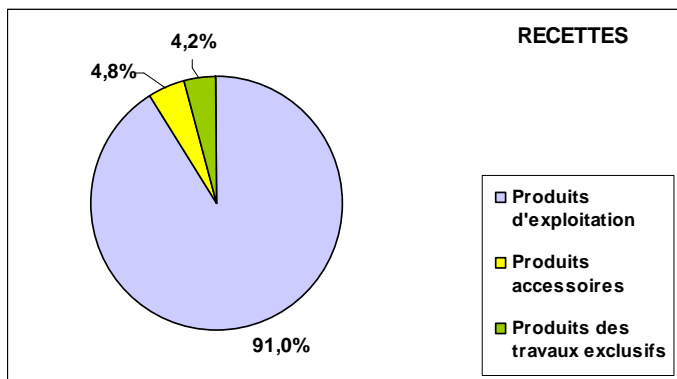
### Charges d'achat d'eau en gros

	2008		2009		2010	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
En provenance de Maromme	610 669	110 359 €	598 006	101 696 €	612 192	104 679 €
<b>TOTAL</b>	<b>610 669</b>	<b>110 359 €</b>	<b>598 006</b>	<b>101 696 €</b>	<b>612 192</b>	<b>104 679 €</b>

*Il s'agit de la part des charges d'achat d'eau (hors redevance et TVA)*

### Recettes et charges du service

Service de Déville lès Rouen		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	500 114 €
	Produits accessoires	26 184 €
	Produits des travaux exclusifs	23 186 €
	<b>Total</b>	<b>549 484 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	182 341 €
	Frais de siège	20 424 €
	Non-valeurs	2 551 €
	Personnel	157 971 €
	Provision pour renouvellement	276 101 €
	Sous-traitances et matières divers	39 692 €
	<b>Total</b>	<b>679 080 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-129 596 €</b>



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Déville lès Rouen	0	143	136	166	113	239		797
<b>Cumul réalisé</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>279</b>	<b>445</b>	<b>558</b>	<b>797</b>		<b>797</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>25</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>865</b>
Cumul Programme contractuel	25	165	305	445	585	725	865	
Ecart avec Programme Contractuel	-25	-22	-26	0	-27	72		

## 4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye

### 4.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **3 129 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Ce contrat a été conclu par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Sahurs. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1998, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2011**.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, la commune de Saint Pierre de Manneville a intégré ce contrat.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant 4 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Modification de l'indice PsdB90 par FSD2. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service.

Avenant 5 du 06/01/2006 Extension du périmètre du contrat à la distribution en eau potable sur la commune de St Pierre de Manneville depuis la ressource du Val de la Haye. Report de l'échéance du contrat au 31/12/2011.

Avenant 6 du 25/09/2007 Plafonnement du coefficient de révision des prix.

Avenant 7 du 14/02/2008 Révision des tarifs à la baisse : alignement sur prix régie.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

### 4.2 - Provenance de l'eau

L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé sur la commune de Val-de-la-Haye qui refoule l'eau vers un réservoir situé sur le coteau de la commune d'Hautôt-sur-Seine.

Le réservoir d'Hautôt-sur-Seine, d'une capacité de 350 m<sup>3</sup>, alimente gravitairement la quasi-totalité des 3 communes, à l'exception de la zone du Moulin à Hautôt-sur-Seine et de la zone de la Cavée du May au Val-de-la-Haye qui, en raison de leur altimétrie, sont chacune alimentées par un surpresseur.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Val de la Haye	1 280	DUP en cours d'instruction			445	384	502	162 500
<b>Total</b>	<b>1 280</b>				<b>445</b>	<b>384</b>	<b>502</b>	<b>162 500</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir / Hautôt sur Seine	350	445	384	502	18,9	16,7	21,9
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>445</b>	<b>384</b>	<b>502</b>	<b>18,9</b>	<b>16,7</b>	<b>21,9</b>

### 4.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Sahurs		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Val de la Haye	192 450	177 351	162 500	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>192 450</b>	<b>177 351</b>	<b>162 500</b>	<b>-9,1%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Val de la Haye	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>192 450</b>	<b>177 351</b>	<b>162 500</b>	<b>-9,1%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Maromme	0	0	9	
	En provenance de Quevillon	59	36	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>59</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>-300,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Maromme	14	242	7	
	Vers Quevillon	1	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>15</b>	<b>242</b>	<b>7</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>192 494</b>	<b>177 145</b>	<b>162 502</b>	<b>-9,0%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	190	190	260	
	Rinçage des conduites (4)	0	55	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>190</b>	<b>245</b>	<b>260</b>	<b>5,8%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	121 925	125 423	116 454	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	366	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>121 592</b>	<b>125 423</b>	<b>116 454</b>	<b>-7,7%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	50	125	125	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>50</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>121 832</b>	<b>125 793</b>	<b>116 839</b>	<b>-7,7%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>63,29%</b>	<b>71,05%</b>	<b>71,90%</b>	<b>1,2%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>48,356</b>	<b>49,320</b>	<b>50,769</b>	<b>2,9%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>4,02</b>	<b>2,87</b>	<b>2,48</b>	<b>-15,6%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>4,00</b>	<b>2,85</b>	<b>2,46</b>	<b>-15,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,90</b>	<b>6,99</b>	<b>6,31</b>	<b>-10,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 339</b>	<b>1 323</b>	<b>1 339</b>	<b>1,2%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>27,69</b>	<b>26,82</b>	<b>26,37</b>	<b>-1,7%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Hautôt sur Seine	3,884	NR	4,782	NR	6,446	NR
Sahurs	17,880	NR	17,896	NR	18,329	NR
St Pierre de Manneville	12,018	NR	12,011	NR	11,993	NR
Val de la Haye	14,574	NR	14,631	NR	14,001	NR
<b>TOTAL</b>	<b>48,356</b>	<b>NR</b>	<b>49,320</b>	<b>NR</b>	<b>50,769</b>	<b>NR</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	Solde plomb
Hautôt sur Seine	171	0	169	0	4		182		0
Sahurs	539	0	540	0	0		546	3	0
St Pierre de Manneville	318	0	320	0	2		327		0
Val de la Haye	332	0	332	0	0		339		0
<b>TOTAL</b>	<b>1 360</b>	<b>0</b>	<b>1 361</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1 394</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés dans ces 4 communes.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hautôt sur Seine	167	171	176	4	20	1	18	11,98%	0,58%	10,23%	10,90	11,45	9,49
Sahurs	523	524	529	0	13	11	29	2,49%	2,10%	5,48%	12,93	13,52	13,03
St Pierre de Manneville	310	315	320	2	21	4	20	6,77%	1,27%	6,25%	11,70	12,47	11,94
Val de la Haye	315	324	325	0	20	29	12	6,35%	8,95%	3,69%	14,58	13,10	13,20
<b>TOTAL</b>	<b>1 315</b>	<b>1 334</b>	<b>1 350</b>	<b>6</b>	<b>74</b>	<b>45</b>	<b>79</b>	<b>5,63%</b>	<b>3,37%</b>	<b>5,85%</b>	<b>13,05</b>	<b>13,12</b>	<b>12,78</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hautôt sur Seine	1	1	2	0	1	1	3	1	3	4	3	6
Sahurs	1	0	1	5	5	3	5	19	11	11	24	15
St Pierre de Manneville	1	1	1	1	4	1	10	5	5	12	10	7
Val de la Haye	1	1	2	0	3	1	4	7	9	5	11	12
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>40</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hautôt sur Seine	1	1	2	3,884	4,782	6,446	0,26	0,21	0,31
Sahurs	1	0	1	17,880	17,896	18,329	0,06	0,00	0,05
St Pierre de Manneville	1	1	1	12,018	12,011	11,993	0,08	0,08	0,08
Val de la Haye	1	1	2	14,574	14,631	14,001	0,07	0,07	0,14
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>48,356</b>	<b>49,320</b>	<b>50,769</b>	<b>0,08</b>	<b>0,06</b>	<b>0,12</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hautôt sur Seine	0	1	1	171	169	182	0,00	0,59	0,55
Sahurs	5	5	3	539	540	546	0,93	0,93	0,55
St Pierre de Manneville	1	4	1	318	320	327	0,31	1,25	0,31
Val de la Haye	0	3	1	332	332	339	0,00	0,90	0,29
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>1 360</b>	<b>1 361</b>	<b>1 394</b>	<b>0,44</b>	<b>0,96</b>	<b>0,43</b>

## 4.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hautôt sur Seine	169	165	162	0	7	2	171
Sahurs	530	519	496	0	11	17	524
St Pierre de Manneville	319	318	311	0	5	6	322
Val de la Haye	321	321	307	1	8	6	322
<b>TOTAL</b>	<b>1 339</b>	<b>1 323</b>	<b>1 276</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>1 339</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hautôt sur Seine	14 233	12 203	11 805	0	794	101	12 700
Sahurs	48 984	53 088	42 567	0	2028	2 901	47 496
St Pierre de Manneville	25 501	27 124	25 562	0	359	359	26 280
Val de la Haye	33 207	33 008	26 579	1 581	1767	51	29 978
<b>TOTAL</b>	<b>121 925</b>	<b>125 423</b>	<b>106 513</b>	<b>1 581</b>	<b>4 948</b>	<b>3 412</b>	<b>116 454</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hautôt sur Seine	13 776	12 484	11 668	0	794	126	12 588
Sahurs	43 688	49 002	42 025	0	2 028	1 860	45 913
St Pierre de Manneville	22 381	23 819	25 392	0	359	395	26 146
Val de la Haye	33 177	31 888	27 283	1 581	1 767	270	30 901
<b>TOTAL</b>	<b>113 022</b>	<b>117 193</b>	<b>106 368</b>	<b>1 581</b>	<b>4 948</b>	<b>2 651</b>	<b>115 548</b>

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Hautôt sur Seine	0	1	128	139,70 €	170	112,44 €	170	277,42 €
Sahurs	1	9	2 466	2 533,07 €	2 890	1 101,07 €	1 908	2 508,85 €
St Pierre de Manneville	0	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Val de la Haye	0	1	20	10,86 €	20	7,58 €	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>2 614</b>	<b>2 683,63 €</b>	<b>3 080</b>	<b>1 221,09 €</b>	<b>2 078</b>	<b>2 786,27 €</b>

## 4.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Sahurs	16	0	100%	16	0	100%
Val de la Haye	2	0	100%	2	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 4.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Sahurs		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Val de la Haye	P 108.3	50%	50%	50%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 077 Sect. Sahurs		NR	50%	50%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	69%	69%	69%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	63,29%	71,05%	71,90%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	4,02	2,87	2,48
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	4,00	2,85	2,46
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,67%	0,66%	0,64%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,99	2,27	4,48
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	36,59	166,29	118,75
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,15%	0,37%	0,43%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0158	0,0000	0,0000

## 4.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Hautôt sur Seine	Mars	Septembre	Septembre
Sahurs	Mars	Septembre	Septembre
Saint Pierre de Manneville	Mars	Septembre	Septembre
Val de la Haye	Mars	Septembre	Septembre

## a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = 0,125 + 0,5 \text{ ICHTTS}/101,1 + 0,075 \text{ ELMT90}/97,4 \times \text{PVIC}/91,6 \times \text{IPP}/100,5 + 0,3 \text{ PSDB}/90 \times \text{FSD2}/100$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

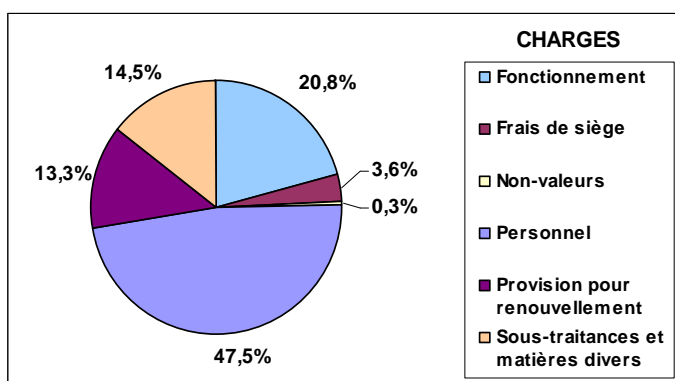
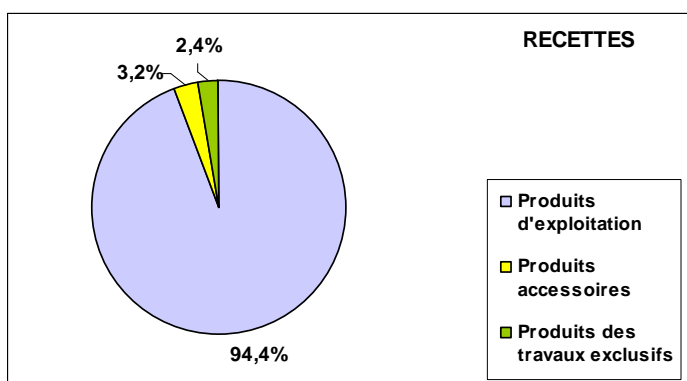
k au 01/01/2010 = 1,29278

k au 01/07/2010 = 1,30561

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Sahurs		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	117 242 €
	Produits accessoires	3 965 €
	Produits des travaux exclusifs	2 996 €
	<b>Total</b>	<b>124 203 €</b>
Charges	Fonctionnement	28 670 €
	Frais de siège	5 016 €
	Non-valeurs	357 €
	Personnel	65 431 €
	Provision pour renouvellement	18 315 €
	Sous-traitances et matières divers	20 050 €
	<b>Total</b>	<b>137 839 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-13 636 €</b>





## 5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër

### 5.1 - Présentation du service

Ce service dessert **3 339 habitants** sur les communes d'**Epinay sur Duclair, Sainte Marguerite sur Duclair, Saint Paër** et une partie des communes de Duclair et Saint Pierre de Varengville.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint Paër et La Lyonnaise des Eaux, à compter du 01/07/2006 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée initiale de 12 ans.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques, à cette fin un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7500 €/an** (hors actualisation).

### 5.2 - Provenance de l'eau

L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé rue des Fontaines à Duclair. Il alimente le réservoir de St-Paër.

L'eau distribuée subit avant distribution, une chloration au chlore gazeux.

Particularité, ce forage est commun avec le service d'eau de la commune de Duclair, il existe donc deux systèmes distincts de pompage (refoulement).

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m³/j (base 20h)	DUP			Volume journalier m³/jour			Volume annuel en m³
		Date	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Duclair	1 280	En cours d'instruction			568	469	657	<b>207 326</b>
<b>Total</b>	<b>1 280</b>				<b>568</b>	<b>469</b>	<b>657</b>	<b>207 326</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir de Saint-Paër	350	568	469	657	14,8	12,8	17,9
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>568</b>	<b>469</b>	<b>657</b>	<b>14,8</b>	<b>12,8</b>	<b>17,9</b>

### 5.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de Saint Paër		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	214 970	211 861	207 329	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>214 970</b>	<b>211 861</b>	<b>207 329</b>	<b>-2,1%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	0	365	360	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>365</b>	<b>360</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>214 970</b>	<b>211 496</b>	<b>206 969</b>	<b>-2,1%</b>
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Hameau de Gauville (8) St Wandrille Rançon	16 283	18 232	20 113	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>16 283</b>	<b>18 232</b>	<b>20 113</b>	<b>10,3%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>198 687</b>	<b>193 264</b>	<b>186 857</b>	<b>-3,3%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	150	120	260	
	Rinçage des conduites (4)				
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>150</b>	<b>120</b>	<b>260</b>	<b>116,7%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	129 546	140 038	147 539	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>129 546</b>	<b>140 038</b>	<b>147 539</b>	<b>5,4%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	115	115	115	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>129 811</b>	<b>140 273</b>	<b>147 914</b>	<b>5,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>67,96%</b>	<b>74,94%</b>	<b>81,18%</b>	<b>8,3%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>82,420</b>	<b>71,931</b>	<b>73,217</b>	<b>1,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>2,30</b>	<b>2,03</b>	<b>1,47</b>	<b>-27,4%</b>
<b>Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>2,29</b>	<b>2,02</b>	<b>1,46</b>	<b>-27,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>4,32</b>	<b>5,34</b>	<b>5,53</b>	<b>3,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 470</b>	<b>1 479</b>	<b>1 535</b>	<b>3,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>17,84</b>	<b>20,56</b>	<b>20,97</b>	<b>2,0%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume exporté estimé sur la base du volume consommé corrigé du rendement du syndicat

\* Remarque : La commune de St Wandrille Rançon est non adhérente à la CREA, aussi les données de base (syndicat de Saint Paër) ont été revues afin de tenir compte de cette scission, y compris sur 2008 et 2009 afin de pouvoir suivre les évolutions à périmètre constant.

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Duclair (partie)	NR	NR	4,517	NR	4,517	NR
Epinay sur Duclair	NR	NR	13,435	NR	13,375	NR
Saint Paër	NR	NR	31,783	NR	33,130	NR
St Pierre de Var. (partie)	NR	NR	0,836	NR	0,835	NR
Ste Marguerite s/ Duclair	NR	NR	21,360	NR	21,360	NR
<b>TOTAL</b>	<b>82,420</b>	<b>NR</b>	<b>71,931</b>	<b>NR</b>	<b>73,217</b>	<b>NR</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	Solde plomb
Duclair (partie)	10	0	10	0	0	0	10	0	0
Epinay sur Duclair	211	0	212	0	1	0	213	0	0
Saint Paër	484	0	498	0	38	0	536	0	0
St Pierre de Var. (partie)	2	0	2	0	0	0	2	0	0
Ste Marguerite s/ Duclair	756	0	763	0	12	0	775	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 463</b>	<b>0</b>	<b>1 662</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>1 536</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Duclair (partie)	9	9	9	0	1	0	0	11,11%	0,00%	0,00%	13,11	14,1	15,11
Epinay sur Duclair	197	206	207	1	19	7	7	9,64%	3,40%	3,38%	10,39	10,76	12,96
Saint Paër	474	495	531	38	25	37	6	5,27%	7,47%	1,13%	12,93	12,27	11,95
St Pierre de Var. (partie)	2	2	2	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	6,5	7,5	8,5
Ste Marguerite s/ Duclair	733	763	780	12	14	69	29	1,91%	9,04%	3,72%	12,28	10,98	11,01
<b>TOTAL</b>	<b>1 415</b>	<b>1 475</b>	<b>1 529</b>	<b>51</b>	<b>91</b>	<b>113</b>	<b>42</b>	<b>6,43%</b>	<b>7,66%</b>	<b>2,75%</b>	<b>12,34</b>	<b>11,60</b>	<b>11,37</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Duclair (partie)		0	0		0	0		1	0		1	0
Epinay sur Duclair		0	0		1	2		1	1		2	3
Saint Paër		5	6		2	6		17	6		24	18
St Pierre de Var. (partie)		0	1		0	1		0	5		0	7
Ste Marguerite s/ Duclair		5	4		3	5		18	12		26	21
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>53</b>	<b>49</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Duclair (partie)		0	0		4,517	4,517		0,00	0,00
Epinay sur Duclair		0	0		13,435	13,375		0,00	0,00
Saint Paër		5	6		31,783	33,130		0,16	0,18
St Pierre de Var. (partie)		0	1		0,836	0,835		0,00	1,20
Ste Marguerite s/ Duclair		5	4		21,360	21,360		0,23	0,19
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>71,931</b>	<b>71,931</b>	<b>73,217</b>	<b>0,06</b>	<b>0,14</b>	<b>0,15</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Duclair (partie)		0	0	10	10	10		0,00	0,00
Epinay sur Duclair		1	2	211	212	213		0,47	0,94
Saint Paër		2	6	484	498	536		0,40	1,12
St Pierre de Var. (partie)		0	1	2	2	2		0,00	50,00
Ste Marguerite s/ Duclair		3	5	756	763	775		0,39	0,65
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>1 463</b>	<b>1 662</b>	<b>1 536</b>	<b>1,85</b>	<b>0,36</b>	<b>0,91</b>

## 5.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Duclair (partie)	10	9	9	0	0	0	9
Epinay sur Duclair	211	207	197	0	4	9	210
Saint Paër	488	496	516	0	7	9	532
St Pierre de Var. (partie)	3	2	2	0	0	0	2
Ste Marguerite s/ Duclair	758	765	767	0	9	6	782
<b>TOTAL</b>	<b>1 470</b>	<b>1 479</b>	<b>1 491</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>1 535</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Duclair (partie)	768	825	825	0	0	0	825
Epinay sur Duclair	24 674	25 260	18 675	0	510	6 181	25 366
Saint Paër	41 661	44 946	47 701	0	718	2 746	51 165
St Pierre de Var. (partie)	74	95	87	0	0	0	87
Ste Marguerite s/ Duclair	62 369	68 912	65 276	0	919	3 901	70 096
<b>TOTAL</b>	<b>129 546</b>	<b>140 038</b>	<b>132 564</b>	<b>0</b>	<b>2 147</b>	<b>12 828</b>	<b>147 539</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Duclair (partie)	NR	892	864	0	0	0	864
Epinay sur Duclair	NR	25 953	18 838	0	490	6 527	25 855
Saint Paër	NR	46 152	47 324	0	697	2 678	50 699
St Pierre de Var. (partie)	NR	73	72	0	0	0	72
Ste Marguerite s/ Duclair	NR	65 566	63 788	0	882	4 179	68 849
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>138 636</b>	<b>130 886</b>	<b>0</b>	<b>2 069</b>	<b>13 384</b>	<b>146 339</b>

## c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Duclair (partie)		0						
Epinay sur Duclair		0						
Saint Paër		3	326	167,08 €	326	105,95 €	71	87,01 €
St Pierre de Var. (partie)		0						
Ste Marguerite s/ Duclair		5	882	452,38 €	882	286,66 €	8	980 €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>1 208</b>	<b>619,46 €</b>	<b>1 208</b>	<b>392,61 €</b>	<b>79</b>	<b>96,81 €</b>

## 5.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Duclair (partie)	3	0	100%	3	0	100%
Epinay sur Duclair	1	0	100%	1	0	100%
Saint Paër	3	0	100%	3	0	100%
Ste Marguerite s/ Duclair	6	0	100%	6	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 5.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Saint Paër		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	NR	NR	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 058 Sect. St Paër		NR	NR	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,8%	68,8%	74,8%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	67,96%	74,94%	81,18%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	82,42	1,86	1,47
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	2,30	1,85	1,46
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,01%	0,01%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	NR	4,24	4,56
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	400,00	77,08	82,74
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,13%	0,20%	0,68%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	NR

NR : Non Renseigné

NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 5.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Deux factures sur relevés d'index du compteur de couleur bleue : l'une en Février et l'autre en Juin

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Duclair (partie)		Janvier / Juin	Février / Juin
Epinay sur Duclair		Janvier / Juin	Février / Juin
Saint Paër		Janvier / Juin	Février / Juin
St Pierre de Var. (partie)		Janvier / Juin	Février / Juin
Ste Marguerite s/ Duclair		Janvier / Juin	Février / Juin

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

Formule de révision K1 =  $0,15 + 0,49 \text{ ICHTTS1/ICHTTS1} + 0,10 \text{ 40-10-02/40-10-02 0} + 0,26 * \text{FD/FDO}$

Formule de révision K2 =  $0,15 + 0,42 \text{ ICHTTS1/ICHTTS1} + 0,08 \text{ EBT/EBT0} + 0,35 * \text{FD/FDO}$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k1 au 01/01/2010 = 1,07118

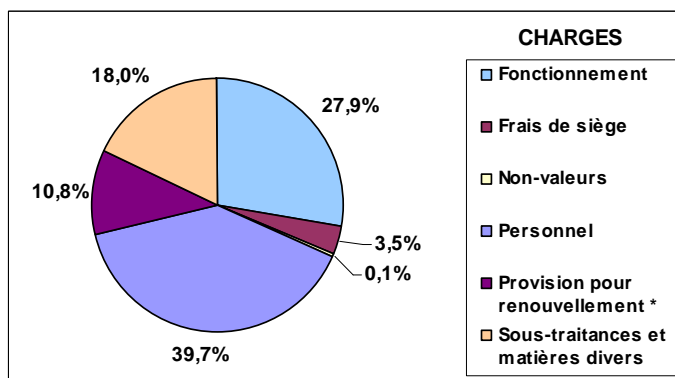
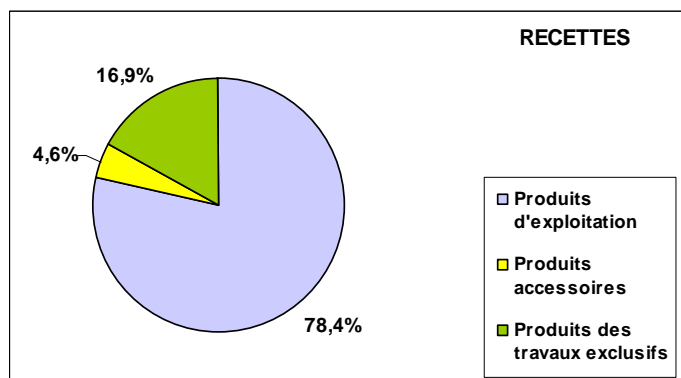
k2 au 01/01/2010 = 1,06927

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

### b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Paër		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	127 301 €
	Produits accessoires	7 546 €
	Produits des travaux exclusifs	27 453 €
	<b>Total</b>	<b>162 300 €</b>
Charges	Fonctionnement	46 951 €
	Frais de siège	5 951 €
	Non-valeurs	-157 €
	Personnel	66 774 €
	Provision pour renouvellement *	18 091 €
	Sous-traitances et matières divers	30 279 €
	<b>Total</b>	<b>167 889 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-5 589 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



## 6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

### 6.1 - Présentation du service

Ce service dessert **2 329 habitants** sur les communes de **Jumièges** et **Mesnil sous Jumièges**.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux, à compter du **01/02/2009** jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques, à cette fin un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

### 6.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé rue de la Chapelle à Jumièges, qui refoule l'eau vers un réservoir situé sur la même parcelle.

Le fonctionnement des pompes de forage est asservi au niveau du réservoir pilote de Jumièges. L'eau distribuée subit, avant distribution, une chloration au chlore gazeux.

Le réseau de distribution d'eau potable est connecté avec le réseau de Duclair et le réseau de Yainville en cas de secours.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	380	322	467	<b>138 678</b>
<b>Total</b>	<b>600</b>		<b>580</b>	<b>25</b>	<b>380</b>	<b>322</b>	<b>467</b>	<b>138 678</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir de Jumièges	350	407	311	500	20,6	16,8	27,0
Réservoir de Mesnil sous Jumièges	250	62	46	83	96,8	72,3	130,4
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>469</b>	<b>357</b>	<b>583</b>	<b>30,7</b>	<b>24,7</b>	<b>40,3</b>

### 6.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de Jumièges		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	148 587	144 358	138 678	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>148 587</b>	<b>144 358</b>	<b>138 678</b>	<b>-3,9%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	0	365	365	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>365</b>	<b>365</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>148 587</b>	<b>143 993</b>	<b>138 313</b>	<b>-3,9%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	NR	388	45	-88,4%
	En provenance de Duclair	NR	345	398	15,4%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>516</b>	<b>733</b>	<b>443</b>	<b>-39,6%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>149 103</b>	<b>144 726</b>	<b>138 756</b>	<b>-4,1%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	2 229	240	480	
	Rinçage des conduites (4)				
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>2 229</b>	<b>240</b>	<b>480</b>	<b>100,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	102 584	110 694	115 372	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	366	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>102 865</b>	<b>110 694</b>	<b>115 372</b>	<b>4,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	95	95	95	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>105 189</b>	<b>111 029</b>	<b>115 947</b>	<b>4,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>70,55%</b>	<b>76,72%</b>	<b>83,56%</b>	<b>8,9%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>46,880</b>	<b>47,084</b>	<b>47,084</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>2,70</b>	<b>1,98</b>	<b>1,36</b>	<b>-31,3%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>2,57</b>	<b>1,96</b>	<b>1,33</b>	<b>-32,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,15</b>	<b>6,46</b>	<b>6,75</b>	<b>4,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 191</b>	<b>1 166</b>	<b>1 167</b>	<b>0,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>25,41</b>	<b>24,76</b>	<b>24,79</b>	<b>0,1%</b>

1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal

4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service

5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

NR : Non Renseigné



## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Jumièges	30,238	NR	30,289	NR	30,289	NR
Mesnil sous Jumièges	16,642	NR	16,795	NR	16,795	NR
<b>TOTAL</b>	<b>46,880</b>	<b>NR</b>	<b>47,084</b>	<b>NR</b>	<b>47,084</b>	<b>NR</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	Solde plomb
Jumièges	867	0	879	0	10	0	889	0	0
Mesnil sous Jumièges	279	0	284	0	4	0	288	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 146</b>	<b>0</b>	<b>1 163</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1 177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Jumièges	863	869	879	12	NC	52	203	NC	5,98%	23,09%	11,24	11,24	9,00
Mesnil sous Jumièges	305	305	309	6	NC	26	13	NC	8,52%	4,21%	8,87	9,20	9,54
<b>TOTAL</b>	<b>1 168</b>	<b>1 174</b>	<b>1 188</b>	<b>18</b>	<b>NR</b>	<b>78</b>	<b>216</b>	<b>NR</b>	<b>6,64%</b>	<b>18,18%</b>	<b>10,53</b>	<b>10,71</b>	<b>9,14</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Jumièges	NR	0	2	NR	5	2	NR	11	8	NR	16	12
Mesnil sous Jumièges	NR	3	2	NR	1	1	NR	5	0	NR	9	3
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>NR</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>15</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Jumièges	NR	0	2	30,238	30,289	30,289	NR	0,00	0,07
Mesnil sous Jumièges	NR	3	2	16,642	16,795	16,795	NR	0,18	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>48,340</b>	<b>47,084</b>	<b>47,084</b>	<b>0,12</b>	<b>0,06</b>	<b>0,08</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Jumièges	NR	5	2	867	879	889	NR	0,57	0,22
Mesnil sous Jumièges	NR	1	1	279	284	288	NR	0,35	0,35
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1 146</b>	<b>1 163</b>	<b>1 177</b>	<b>1,75</b>	<b>0,52</b>	<b>0,25</b>

## 6.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Jumièges	879	864	838	0	14	9	861
Mesnil sous Jumièges	312	302	300	0	4	2	306
<b>TOTAL</b>	<b>1 191</b>	<b>1 166</b>	<b>1 138</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>1 167</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Jumièges	76 034	84 395	81 007	0	1 982	2 674	85 663
Mesnil sous Jumièges	26 550	26 299	29 153	0	517	39	29 709
<b>TOTAL</b>	<b>102 584</b>	<b>110 694</b>	<b>110 160</b>	<b>0</b>	<b>2 499</b>	<b>2 713</b>	<b>115 372</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Jumièges	81 799	72 837	89 256	0	1 448	1 148	91 852
Mesnil sous Jumièges	25 368	25 947	74 874	0	401	52	75 327
<b>TOTAL</b>	<b>107 167</b>	<b>98 784</b>	<b>164 130</b>	<b>0</b>	<b>1 849</b>	<b>1 200</b>	<b>167 179</b>

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Jumièges	4	1	3 896	1 847,19 €	3 896	2 803,32 €	0	0,00 €
Mesnil sous Jumièges	0	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3 896</b>	<b>1 847,19 €</b>	<b>3 896</b>	<b>2 803,32 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>

	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Jumièges	0	1	21	9,81 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Mesnil sous Jumièges	0	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>9,81 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>

## 6.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Jumièges		11	0	100%	20	0	100%
Mesnil sous Jumièges		2	0	100%	2	0	100%
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 6.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 135 Sect. Jumièges		NR	NR	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,8%	75,9%	75,9%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	70,55%	76,72%	83,56%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	2,70	1,98	1,36
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	2,57	1,96	1,33
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,93%	0,69%	0,55%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	5,04	3,43	3,43
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	41,14	102,92	75,41
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,11%	0,97%	2,67%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0167	NR	0,0001

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Jumièges	Avril	Octobre	Octobre
Mesnil-sous-Jumièges	Avril	Octobre	Octobre

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,42 \text{ ICHTTS/ICHTTS10} + 0,06 \text{ EBT/EBT0} + 0,26 \text{ FSD2/FSD20} + 0,09 \text{ TP10a/TP10a0} + 0,02 \text{ AchY/AchY0}$$

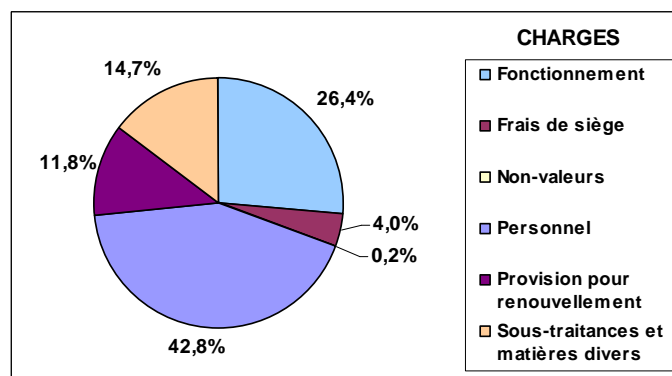
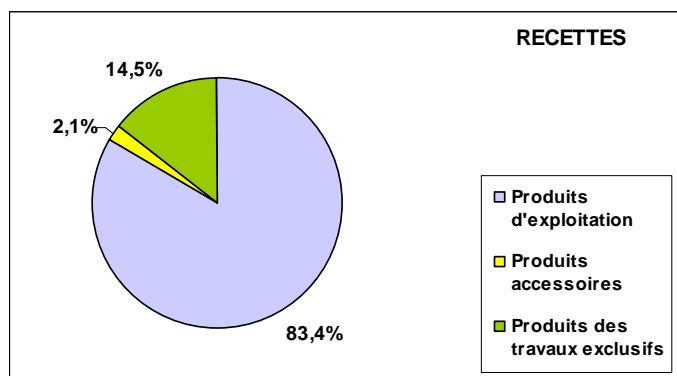
Coefficient d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2010 = 0,9979$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumèges		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	90 967 €
	Produits accessoires	2 268 €
	Produits des travaux exclusifs	15 854 €
	<b>Total</b>	<b>109 089 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	28 973 €
	Frais de siège	4 435 €
	Non-valeurs	244 €
	Personnel	46 896 €
	Provision pour renouvellement	12 953 €
	Sous-traitances et matières divers	16 153 €
	<b>Total</b>	<b>109 654 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-565 €</b>



## 7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Le Trait

### 7.1 - Présentation du service

Ce service dessert **5 172 habitants** sur la commune du **Trait**.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux, à compter du 01/07/2005 jusqu'au 30/06/2017, pour une durée de 12 années.

Avenant 1 du 27/06/2006 Elimination du transformateur électrique de la station de pompage de 'La Neuville'

Avenant 2 du 28/02/2007 Transfert des compétences à la communauté de communes 'Le Trait-Yainville'

Avenant 3 du 24/04/2007 Intégration du réseau et de la suppression dite de 'Hauteville'

Avenant 4 du 27/02/2008 Annulation de l'avenant 1

Avenant 5 du 07/12/2009 Pose d'un système de télé-relevé sur la Commune du Trait

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques, à cette fin un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

### 7.2 - Provenance de l'eau

Le système d'alimentation en eau potable de la commune du Trait comprend l'ensemble des équipements suivants :

- Un système de production (forage de 'La Neuville').

La production d'eau potable est assurée depuis 1971 par le forage situé au lieu dit "La Neuville", rue Gallieni. Le forage de "La Neuville" est équipé de 2 pompes verticales fonctionnant en alternance.

- Un poste de traitement de l'eau (simple chloration).

L'eau distribuée est chlorée au chlore gazeux au niveau du forage. Le taux de chlore résiduel est mesuré par un analyseur de chlore en continu dont les indications sont télétransmises 24H/24 au poste de contrôle de la Lyonnaise des Eaux à Maromme.

- Un système de distribution composé de 3 réservoirs de stockage et 2 stations de reprise.

De plus, il existe une interconnexion permettant des échanges d'eau avec la commune de Yainville.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de La Neuville / Le Trait	NR	2000	1 200	100	1 211	1 116	1 376	441 965
<b>Total</b>	<b>NR</b>				<b>1 211</b>	<b>1 116</b>	<b>1 376</b>	<b>441 965</b>

On observe un dépassement chronique des autorisations de prélèvement de la DUP au cours des 3 dernières années (le volume moyen prélevé étant supérieur au volume autorisé).

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Caudebec / Le Trait	450						
Réservoir Duclair / Le Trait	450						
Réservoir Archimède / Le Trait	250						
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>1 211</b>	<b>1 116</b>	<b>1 376</b>	<b>22,8</b>	<b>20,1</b>	<b>24,7</b>

### 7.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du Trait		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	452 868	471 071	441 965	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>452 868</b>	<b>471 071</b>	<b>441 965</b>	<b>-6,2%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	360	360	360	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>452 508</b>	<b>470 711</b>	<b>441 605</b>	<b>-6,2%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>452 508</b>	<b>470 711</b>	<b>441 605</b>	<b>-6,2%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	590	590	820	
	Rinçage des conduites (4)				
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>590</b>	<b>590</b>	<b>820</b>	<b>39,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	305 412	329 918	341 863	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	366	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>304 578</b>	<b>329 918</b>	<b>341 863</b>	<b>3,6%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	305	305	305	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>305</b>	<b>305</b>	<b>305</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>305 473</b>	<b>330 813</b>	<b>342 988</b>	<b>3,7%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>67,51%</b>	<b>70,28%</b>	<b>77,67%</b>	<b>10,5%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>38,962</b>	<b>39,465</b>	<b>40,620</b>	<b>2,9%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>10,40</b>	<b>9,77</b>	<b>6,73</b>	<b>-31,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>10,34</b>	<b>9,71</b>	<b>6,65</b>	<b>-31,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>21,48</b>	<b>22,97</b>	<b>23,13</b>	<b>0,7%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>2 472</b>	<b>2 498</b>	<b>2 523</b>	<b>1,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>63,45</b>	<b>63,30</b>	<b>62,11</b>	<b>-1,9%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Le Trait	NR	NR	NR	NR	40,572	NR
Yainville	NR	NR	NR	NR	0,048	NR
<b>TOTAL</b>	<b>38,962</b>	<b>0,000</b>	<b>39,465</b>	<b>0,000</b>	<b>40,620</b>	<b>0,000</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Le Trait	1 819	441	1 834	344	4	3	1 859	109	102	0	242	13,0%

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Le Trait	2 424	2 442	2 457	4	185	65	2 083	7,63%	2,66%	84,78%	NR	9,36	0,58

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Le Trait	4	3	2	7	15	19	NR	NR	92	NR	NR	113

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Le Trait	4	3	2	38,96	39,47	40,57	0,10	0,08	0,05

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Le Trait	7	15	19	1 819	1 834	1 859	0,39	0,82	1,04

## 7.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Le Trait	2 472	2 498	2 408	34	45	36	2 523

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Le Trait	305 412	329 918	194 156	114 632	13 374	19 701	341 863

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Le Trait	304 111	302 647	192 554	115 432	4 777	17 758	330 521

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Le Trait	1	22	4 496	2 181,07 €	4 496	2 067,37 €	4 371	4 677,84 €

	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Le Trait	10	13	103	163,81 €				

## 7.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Le Trait		21	0	100%	18	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).



## 7.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du Trait		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de La Neuville	P 108.3	80%	80%	80%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	NR	NR	62,2%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	67,51%	70,28%	77,67%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	10,40	9,77	6,73
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	10,34	9,71	6,65
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	NR	NR	NR
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,62	1,20	0,79
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	NR	NR	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	NR	NR	116,92
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	NR	NR	1,53%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	0,0005

NR : Non Renseigné

## 7.7 - Indicateurs financiers

**Les abonnés reçoivent 2 factures par an :**

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

Le Trait	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
	Mai	Novembre	Novembre

A compter du second semestre 2010, l'ensemble du parc bénéficie de la télé-relève des compteurs, de ce fait les deux factures émises correspondent aux consommations réelles du client.

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

**La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :**

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

**La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :**

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,39 \times (\text{ICHTTS}/131,8) \times (\text{ICHTIME}/100) + 0,26 \times (\text{ELBTB00}/103,6) \times (351001/105,2) + 0,1 \times (45\text{EBIQ}/109,1) \times (\text{EBIQ00}/115,7) + 0,1 \times (\text{TP10A}/108,6) \quad (\text{Formule de révision - avenant 1})$$

**Coefficients d'actualisation de la formule de révision :**

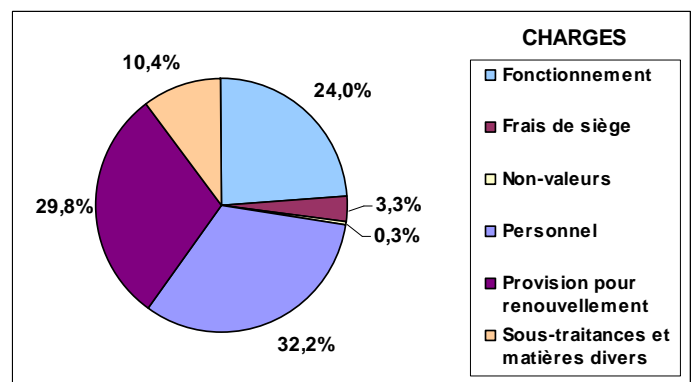
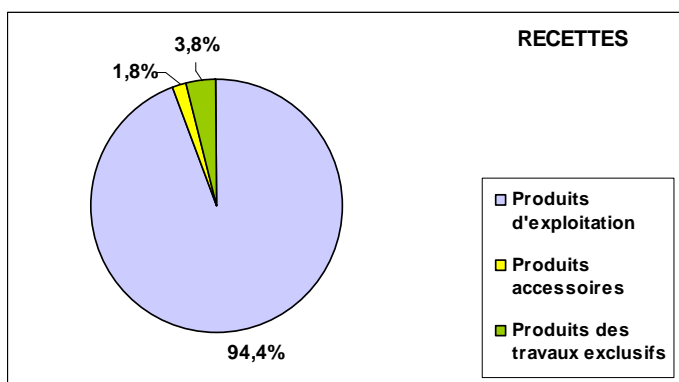
$$k \text{ au } 01/06/2010 = 1,06774$$

$$k \text{ au } 01/07/2010 = 1,07396$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	240 114 €
	Produits accessoires	4 689 €
	Produits des travaux exclusifs	9 677 €
	<b>Total</b>	<b>254 480 €</b>
Charges	Fonctionnement	78 796 €
	Frais de siège	10 771 €
	Non-valeurs	978 €
	Personnel	105 642 €
	Provision pour renouvellement	97 733 €
	Sous-traitances et matières divers	34 176 €
	<b>Total</b>	<b>328 096 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-73 616 €</b>



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de branchements plomb

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Le Trait	2	145	93	92	96	102				530
<b>Cumul réalisé</b>	2	147	240	332	428	530				
Programme contractuel	45	93	93	93	93	93	93	93	93	789
Cumul Programme contractuel	45	138	231	324	417	510	603	696	789	
Ecart avec Programme Contractuel	-43	9	9	8	11	20				

### Compteurs de télérelevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre de compteurs	2 457								
Nombre de compteurs équipés télérelève	2 423								
<b>Taux d'équipement</b>	<b>98,6%</b>								

## B - Les services délégués par contrat à Veolia Eau

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la CREA, Veolia Eau dessert les 7 services suivants :

- Oissel
- Saint Léger du Bourg-Denis
- Houpeville, Le Houlme et Malaunay
- Saint Pierre de Varengueville (haut) et Hénouville (le haut)
- Saint Paër et Saint Pierre de Varengueville : le hameau du Paulu
- Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint Pierre de Varengueville (bas)
- Duclair

Ces services distribuent environ 6,53% des volumes consommés dans la CREA, ils alimentent **39 878 habitants** (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

### 1 - Présentation générale de Veolia Eau

Sur le territoire de la CREA, Veolia Eau dessert 7 services gérés par 2 filiales :

- **Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) :**
  - Oissel
- **SADE - Exploitation de Normandie :**
  - Saint Léger du Bourg-Denis
  - Houpeville, Le Houlme et Malaunay
  - Saint Pierre de Varengueville (haut) et Hénouville (le haut)
  - Saint Paër et Saint Pierre de Varengueville : le hameau du Paulu
  - Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint Pierre de Varengueville (bas)
  - Duclair

Pour gérer ces services Veolia Eau dispose d'une Agence Locale :

Agence Veolia Eau de Bray & Caux  
ZA du Moulin d'Ecalles  
76750 BUCHY

Ouverture au public du lundi au jeudi de 9h à 11h  
Et le vendredi de 9h à 11h

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0811 900 800, ainsi que d'un site internet : **[www.generale-des-eaux.com](http://www.generale-des-eaux.com)**, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.

## 2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel

### 2.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **11 564 habitants** correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Oissel avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO), à compter du 01/01/1982, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants, dont les 4 derniers conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, portent principalement sur les points suivants :

Avenant 5 du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant 6 du 12/01/2006 Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme 31/12/2014 - Remboursement solde financement fermier forage de La Perreuse & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur et 1 facture sur estimation

Avenant 7 du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant 8 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m<sup>3</sup> - Eradication à la fin du contrat des branchements «plomb et PE noir»

Avenant 9 du 26/02/2010 Nouveau règlement de service

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Suite au dernier avenant, le délégataire est chargé du **remplacement des branchements en plomb et PE noir d'ici la fin du contrat**.

### 2.2 - Provenance de l'eau

#### Bilan des capacités de production et de stockage

L'eau potable distribuée sur la commune de Oissel provient des installations suivantes :

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de La Perreuse / Oissel	1 800	01/07/91	2 000	105	1 558	1 237	1 975	568 804
Forage du Catelier / Oissel	1 400	21/08/00	1 500	80	917	792	1 099	334 881
<b>Total</b>	<b>3 200</b>		<b>3 500</b>	<b>185</b>	<b>2 476</b>	<b>2 029</b>	<b>3 074</b>	<b>903 685</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir du Diguët / Oissel	3 000	2 476	2 159	3 038	29,1	23,7	33,3
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>2 476</b>	<b>2 159</b>	<b>3 038</b>	<b>29,1</b>	<b>23,7</b>	<b>33,3</b>

## 2.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Oissel		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Perreuse	689 461	488 680	568 804	16,4%
	Forage du Catelier	114 354	367 080	334 881	-8,8%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>803 815</b>	<b>855 760</b>	<b>903 685</b>	<b>5,6%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Perreuse	0	0	0	
	Forage du Catelier	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>803 815</b>	<b>855 760</b>	<b>903 685</b>	<b>5,6%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de BSR - Régie SUD	5	5	4 000	
	En provenance de la CAEBS - PP Elbeuf	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4 000</b>	<b>NS</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>803 820</b>	<b>855 765</b>	<b>907 685</b>	<b>6,1%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	720	720	1 320	83,3%
	Rinçage des conduites (4)	2	15	6	-60,0%
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>722</b>	<b>735</b>	<b>1 326</b>	<b>80,4%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	522 097	488 219	474 969	-2,7%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	381	379	353	-6,9%
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>500 172</b>	<b>470 185</b>	<b>491 115</b>	<b>4,5%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	250	250	250	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>501 143</b>	<b>471 170</b>	<b>492 691</b>	<b>4,6%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>62,35%</b>	<b>55,06%</b>	<b>54,28%</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>63,682</b>	<b>63,740</b>	<b>64,090</b>	<b>0,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>13,06</b>	<b>16,57</b>	<b>17,91</b>	<b>8,0%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>13,02</b>	<b>16,53</b>	<b>17,84</b>	<b>7,9%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>21,56</b>	<b>20,25</b>	<b>21,18</b>	<b>4,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>4 860</b>	<b>4 838</b>	<b>4 871</b>	<b>0,7%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>76,32</b>	<b>75,90</b>	<b>76,00</b>	<b>0,1%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Oissel	63,682	83,307	63,740	83,405	64,090	83,850

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Oissel	3 925	348	3 933	342	20	1	3 952	130	5	0	337	8,5%

Suivi spécifique renouvellement des branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/08)						
Solde PE noir 2007	Solde PE noir 2008	Solde PE noir 2009	PE noir renouvelés 2010	PE noir supprimés 2010	Solde PE noir 2010	% de brcht PE noir 2010
551	463	428	103	0	325	8,2%

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Oissel	5 196	5 295	5 318	33	324	102	210	6,24%	1,93%	3,95%	9,25	9,40	9,68

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Oissel	25	10	14	82	55	34	141	105	100	248	170	148

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Oissel	25	10	14	63,68	63,74	64,09	0,393	0,157	0,218

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Oissel	82	55	34	3 925	3 933	3 952	2,089	1,398	0,860

## 2.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Oïssel	4 860	4 838	4 743	58	70	0	4 871

*Dont 4 864 abonnés domestiques et 7 abonnés non domestiques*

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Oïssel	522 097	488 219	413 218	24 104	37 647	0	474 969

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Oïssel	511 975	466 350	405 227	24 104	37 570	0	466 901

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Oïssel	0	24	9 941	NR	12 559	NR	11 339	NR

*Le montant global des remises pour fuites dans le cadre de l'article 36 s'élève à 28 345 € HT*

	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Oïssel	0	12	NR	494,85 €				

## 2.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Oïssel		26	0	100%	26	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 2.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Oissel		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	<b>100%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	<b>100%</b>
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage de La Perreuse	P 108.3	60%	60%	<b>60%</b>
	Forage du Catelier		60%	60%	<b>60%</b>
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 084 Oissel		NR	<b>60%</b>	<b>60%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	81,0%	81,0%	<b>81,0%</b>
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	62,35%	55,06%	<b>54,28%</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	13,06	16,57	<b>17,91</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	13,02	16,53	<b>17,84</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	<i>0,13%</i>	0,16%	<b>0,18%</b>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	5,14	2,07	<b>2,87</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	<b>100%</b>
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,62	0,41	<b>1,64</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,83%	1,09%	<b>2,39%</b>
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00069	0,00094	<b>0,00106</b>

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 2.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Oissel	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1}$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2010 = 1,041595$$

$$k \text{ au } 01/07/2010 = 1,050239$$

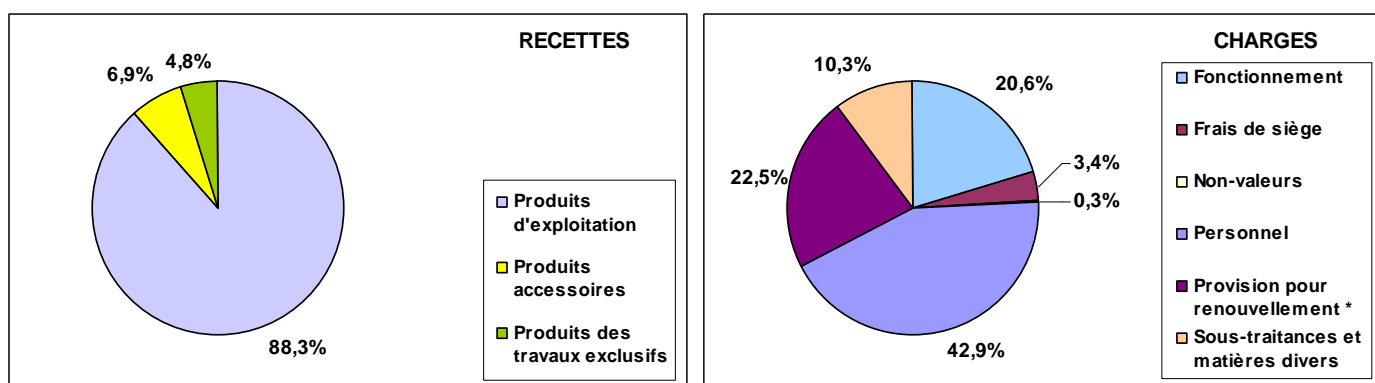
La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.



## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Oissel		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	519 794 €
	Produits accessoires	40 638 €
	Produits des travaux exclusifs	28 182 €
	<b>Total</b>	<b>588 614 €</b>
Charges	Fonctionnement	144 659 €
	Frais de siège	23 941 €
	Non-valeurs	2 152 €
	Personnel	301 031 €
	Provision pour renouvellement *	157 658 €
	Sous-traitances et matières divers	71 995 €
	<b>Total</b>	<b>701 436 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-112 822 €</b>

\* Charges renouvellement (100 686) + Investissements contractuels (41 796) + Compteurs (15 176) = 157 658 € HT



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	45	6	5						56
<b>Cumul réalisé</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>56</b>						<b>56</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>394</b>
Cumul Programme contractuel	49	99	148	197	246	296	345	394	
Ecart avec Programme Contractuel	-4	-48	-92						

### Etat du renouvellement de branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/2008)

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	88	35	125						248
<b>Cumul réalisé</b>	<b>88</b>	<b>123</b>	<b>248</b>						<b>248</b>
<b>Programme contractuel *</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>551</b>
Cumul Programme contractuel	69	138	207	276	344	413	482	551	
Ecart avec Programme Contractuel	19	-15	41						

\* Base inventaire Veolia eau juillet-août 2007.

### 3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

#### 3.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **3 335 habitants** correspond à une entité technique homogène.

##### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, avec SADE Exploitations de Normandie, pour une période initiale du 01/01/1993 jusqu'au 30/06/2015, soit 21 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Ce contrat a été modifié par des avenants conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant du 12/01/2006 Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme au 31/12/2014 & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur et 1 facture sur estimation

Avenant du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>

Avenant du 26/02/2010 Nouveau règlement de service

##### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

#### 3.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis provient du captage du Vieux Château situé sur le territoire de cette même commune, d'une capacité journalière de 1 500 m<sup>3</sup>. Le traitement mis en place consiste en une désinfection.

##### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage du Vieux Château / St Léger du Bourg-Denis	1 500	29/09/00	1 000	160	694	575	802	253 361
<b>Total</b>	<b>1 500</b>		<b>1 000</b>	<b>160</b>	<b>694</b>	<b>575</b>	<b>802</b>	<b>253 361</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir du Cantony / St Léger du Bourg-Denis	150						
Réservoir de La Lande / St Léger du Bourg-Denis	200						
Réservoir Waddington / St Léger du Bourg-Denis	200	122	105	158	39,3	30,4	45,7
<b>Total</b>	<b>550</b>	<b>694</b>	<b>575</b>	<b>802</b>	<b>19,0</b>	<b>16,5</b>	<b>23,0</b>

### 3.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de St Léger du Bourg Denis		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage du Vieux Château	170 206	208 981	253 361	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>170 206</b>	<b>208 981</b>	<b>253 361</b>	<b>21,2%</b>
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage du Vieux Château	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumés produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>170 206</b>	<b>208 981</b>	<b>253 361</b>	<b>21,2%</b>
Volumés importés en gros (1)	Convention d'échange Régie CAR / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	185	729	424	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>185</b>	<b>729</b>	<b>424</b>	<b>-41,8%</b>
Volumés exportés en gros (2)	Convention d'échange Régie CAR / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>170 391</b>	<b>209 710</b>	<b>253 785</b>	<b>21,0%</b>
Volumés de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	470	470	580	23,4%
	Rinçage des conduites (4)	0	38	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>470</b>	<b>508</b>	<b>580</b>	<b>14,2%</b>
Volumés comptabilisés	Volumés relevés comptabilisés (5) : Vr	143 366	165 358	134 830	-18,5%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	360	386	334	-13,5%
	<b>Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>145 357</b>	<b>156 362</b>	<b>147 344</b>	<b>-5,8%</b>
Volumés autorisés non comptés	Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	60	75	75	
	Volumés utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>60</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>145 887</b>	<b>156 945</b>	<b>147 999</b>	<b>-5,7%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>85,62%</b>	<b>74,84%</b>	<b>58,32%</b>	<b>-22,1%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>20,645</b>	<b>20,645</b>	<b>20,645</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>3,32</b>	<b>7,08</b>	<b>14,13</b>	<b>99,5%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>3,25</b>	<b>7,00</b>	<b>14,04</b>	<b>100,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>19,36</b>	<b>20,83</b>	<b>19,64</b>	<b>-5,7%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 428</b>	<b>1 431</b>	<b>1 433</b>	<b>0,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>69,17</b>	<b>69,31</b>	<b>69,41</b>	<b>0,1%</b>

- 1 Volumés importés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumés exportés en gros : Comprend les volumés vendus en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumés relevés comptabilisés : volumés relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

On observe une **chute du rendement de réseau de 27 points** par rapport à 2008.

Une fuite estimée à 200m<sup>3</sup>/jour a été détectée et réparée en avril 2011, ce qui devrait impacter positivement le rendement. Le résultat attendu est de l'ordre de : +20 % en 2011.

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Saint Léger du B. D.	20,645	27,640	20,645	27,650	20,645	27,665

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	Solde plomb
Saint Léger du B. D.	1 399	0	1 401	0	3	0	1 404	0	0

A noter l'absence de branchements en plomb recensés sur le territoire de la commune.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
	Saint Léger du B. D.	1 419	1 429	1 489	4	129	15	31	9,09%	1,05%	2,08%	8,73	9,80

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Saint Léger du B. D.	1	6	1	6	13	7	28	8	10	35	27	18

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
	Saint Léger du B. D.	1	6	1	20,65	20,65	20,65	0,048	0,291

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
	Saint Léger du B. D.	6	13	7	1 399	1 401	1 404	0,429	0,928

## 3.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
	Saint Léger du B. D.	1 428	1 431	1 402	13	18	0

## b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Saint Léger du B. D.	143 366	165 358	120 777	6 807	7 246	0	134 830

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Saint Léger du B. D.	136 540	144 860	119 385	6 807	7 246	0	133 438

## c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Saint Léger du B. D.	0	7	2 943	NR	3 925	NR	3 367	NR

Le montant global des remises pour fuites dans le cadre de l'article 36 s'élève à 9 259 € HT

## 3.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Saint Léger du B. D.	19	0	100%	19	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 3.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de St Léger du Bourg Denis		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage du Vieux Château	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 123 St Léger du B.D.		NR	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,5%	73,5%	73,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	85,62%	74,84%	58,32%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	3,32	7,08	14,13
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	3,25	7,00	14,04
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,91%	0,73%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,70	4,19	0,70
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,70	3,49	0,70
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,74%	0,66%	1,97%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0043	0,0000	0,0000

### 3.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Saint Léger du Bourg Denis	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre

#### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1}$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2010 = 1,041595$$

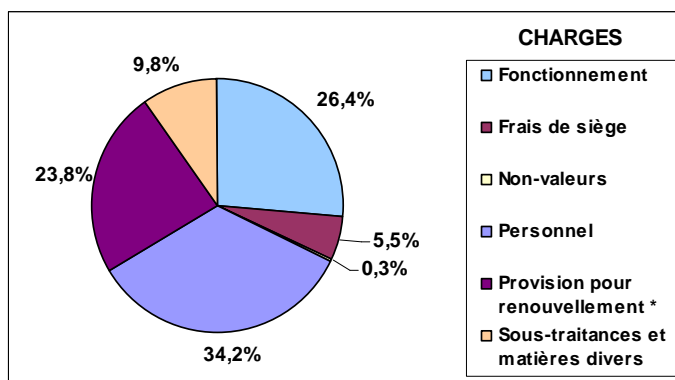
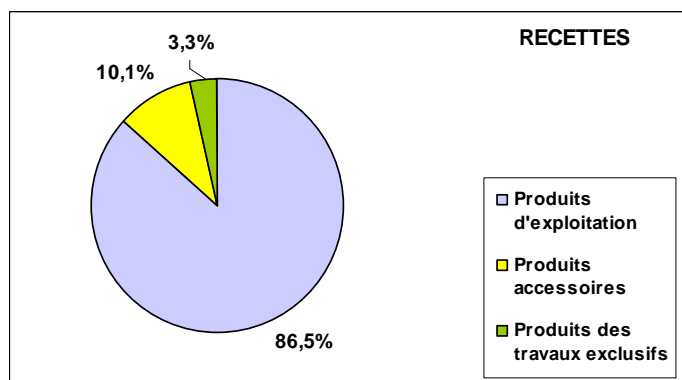
$$k \text{ au } 01/07/2010 = 1,050239$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

#### b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de St Léger du Bourg Denis		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	121 883 €
	Produits accessoires	14 272 €
	Produits des travaux exclusifs	4 674 €
	<b>Total</b>	<b>140 829 €</b>
Charges	Fonctionnement	37 904 €
	Frais de siège	7 966 €
	Non-valeurs	442 €
	Personnel	49 184 €
	Provision pour renouvellement *	34 172 €
	Sous-traitances et matières divers	14 130 €
	<b>Total</b>	<b>143 798 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-2 969 €</b>

\* Garantie renouvellement (10 053) + Contractuel Investissement (20 120) + Compteurs (3 999) = 34 172 € HT



## 4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Houpeville, Le Houlme et Malaunay

### 4.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **12 436 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le SIAEP de Malaunay-Montville avec SADE Exploitations de Normandie, à compter du 01/04/2003 jusqu'au 31/03/2015, pour 12 années.

Les ressources en eau, 2 captages situés à Montville, 1 captage situé à la Fontaine-Hénouville et 1 captage situé à Clères restent sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Région de Montville.

En conséquence, l'Agglomération Rouennaise acquitte au Syndicat de Montville une **surtaxe de 0,1047 €HT/m<sup>3</sup>**. Cette surtaxe est calculée sur les volumes distribués aux abonnés des 3 communes dans le cadre d'une convention générale d'échange d'eau conclue en 2005.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants portant principalement sur les points suivants :

Avenant 2 du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant 3 du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant 4 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>

Avenant 5 du 26/02/2010 Adhésion à la CREA Nouveau règlement de service

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

**Le délégataire est chargé, au titre de l'avenant n°2 (28/06/2005) mentionné ci-dessus, du remplacement annuel moyen de : 88 branchements, 22 regards de comptage en PVC et 396 compteurs.**

### 4.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés de cette commune provient des installations de production du Syndicat de Montville, situées sur la commune de Montville (captages des Sondres et des Anglais) et sur la commune d'Hénouville (captage de La Fontaine) dont le traitement consiste en une désinfection.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Ressources	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay : Achat d'eau au SIAEPA de Montville							<b>840 940</b>
<b>Total</b>					<b>2 304</b>	<b>2 062</b>	<b>2 605</b>	<b>840 940</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Bâche surpresseur / Houpeville	500						
Réservoir du Bois Planté / Le Houlme	200						
Réservoir du Domaine aux Loups / Le Houlme	300						
Réservoir BAS / Malaunay	150						
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>2 304</b>	<b>2 062</b>	<b>2 605</b>	<b>12,0</b>	<b>10,6</b>	<b>13,4</b>

### 4.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Malaunay		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay				
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay				
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SIAEPA de Montville	872 885	808 262	840 940	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>872 885</b>	<b>808 262</b>	<b>840 940</b>	<b>4,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau				
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>872 885</b>	<b>808 262</b>	<b>840 940</b>	<b>4,0%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	710	710	940	32,4%
	Rinçage des conduites (4)		71	60	-15,5%
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>710</b>	<b>781</b>	<b>1 000</b>	<b>28,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	603 451	650 593	489 975	-24,7%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	400	410	351	-14,4%
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>550 649</b>	<b>579 186</b>	<b>509 518</b>	<b>-12,0%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	165	200	200	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>165</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>551 524</b>	<b>580 167</b>	<b>510 718</b>	<b>-12,0%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>63,18%</b>	<b>71,78%</b>	<b>60,73%</b>	<b>-15,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>86,576</b>	<b>86,340</b>	<b>86,340</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>10,20</b>	<b>7,27</b>	<b>10,52</b>	<b>44,7%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>10,17</b>	<b>7,24</b>	<b>10,48</b>	<b>44,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>17,45</b>	<b>18,41</b>	<b>16,21</b>	<b>-12,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>5 175</b>	<b>5 199</b>	<b>5 215</b>	<b>0,3%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>59,77</b>	<b>60,22</b>	<b>60,40</b>	<b>0,3%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé



## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Houpeville	21,759	26,990	21,759	26,519	21,759	26,524
Le Houllme	21,889	29,776	21,879	29,069	21,879	29,094
Malaunay	42,928	54,093	42,702	52,902	42,702	52,917
<b>TOTAL</b>	<b>86,576</b>	<b>110,859</b>	<b>86,340</b>	<b>108,490</b>	<b>86,340</b>	<b>108,535</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Houpeville	951	0	952	0	1	0	953	2	0	0	0	0,0%
Le Houllme	1 434	25	1 438	24	5	0	1 443	21	17	0	7	0,5%
Malaunay	2 030	12	2 040	12	3	0	2 043	15	0	0	12	0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>4 415</b>	<b>37</b>	<b>4 430</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>4 439</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0,4%</b>

Nota : Lors de la campagne de relève de compteurs en début d'année 2009, un état quantifié du nombre de branchements en plomb a été réalisé. Le solde du nombre de branchement plomb a donc été mis à jour sur le rapport annuel 2008.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Houpeville	993	1 004	1 005	1	90	18	23	9,06%	1,79%	2,29%	7,10	8,00	8,16
Le Houllme	1 817	1 839	1 844	5	199	31	173	10,95%	1,69%	9,38%	8,90	9,90	8,74
Malaunay	2 333	2 361	2 363	2	184	131	17	7,89%	5,55%	0,72%	7,70	8,20	8,52
<b>TOTAL</b>	<b>5 143</b>	<b>5 204</b>	<b>5 212</b>	<b>8</b>	<b>473</b>	<b>180</b>	<b>213</b>	<b>9,20%</b>	<b>3,46%</b>	<b>4,09%</b>	<b>8,01</b>	<b>8,76</b>	<b>8,53</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Houpeville	7	8	7	5	12	4	17	20	35	29	40	46
Le Houllme	11	11	15	19	13	8	35	38	35	65	62	58
Malaunay	21	12	9	18	27	8	34	26	27	73	65	44
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>20</b>	<b>86</b>	<b>84</b>	<b>97</b>	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>148</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Houpeville	7	8	7	21,76	21,76	21,76	0,322	0,368	0,322
Le Houllme	11	11	15	21,89	21,88	21,88	0,503	0,503	0,686
Malaunay	21	12	9	42,93	42,70	42,70	0,489	0,281	0,211
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>86,58</b>	<b>86,34</b>	<b>86,34</b>	<b>0,450</b>	<b>0,359</b>	<b>0,359</b>

## Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Houpeville	5	12	4	951	952	953	0,526	1,261	0,420
Le Houlme	19	13	8	1 434	1 438	1 443	1,325	0,904	0,554
Malaunay	18	27	8	2 030	2 040	2 043	0,887	1,324	0,392
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>20</b>	<b>4 415</b>	<b>4 430</b>	<b>4 439</b>	<b>0,951</b>	<b>1,174</b>	<b>0,451</b>

## 4.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Houpeville	1 001	1 005	990	4	12	0	1 006
Le Houlme	1 818	1 829	1 764	43	15	0	1 822
Malaunay	2 356	2 365	2 330	42	15	0	2 387
<b>TOTAL</b>	<b>5 175</b>	<b>5 199</b>	<b>5 084</b>	<b>89</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>5 215</b>

*Dont 5 190 abonnés domestiques et 25 abonnés non domestiques*

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Houpeville	100 086	130 319	84 152	2 826	2 386	0	89 364
Le Houlme	237 924	233 363	149 007	38 723	8 918	0	196 648
Malaunay	265 441	286 911	181 017	8 946	14 000	0	203 963
<b>TOTAL</b>	<b>603 451</b>	<b>650 593</b>	<b>414 176</b>	<b>50 495</b>	<b>25 304</b>	<b>0</b>	<b>489 975</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Houpeville	109 392	128 250	80 774	2 826	2 386	0	85 986
Le Houlme	224 254	221 711	130 066	38 719	8 918	0	177 703
Malaunay	255 198	280 967	173 554	8 890	13 956	0	196 400
<b>TOTAL</b>	<b>588 844</b>	<b>630 928</b>	<b>384 394</b>	<b>50 435</b>	<b>25 260</b>	<b>0</b>	<b>460 089</b>

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Houpeville		10	2 552	NR	3 407	NR	3 649	NR
Le Houlme		21	17 237	NR	22 501	NR	22 890	NR
Malaunay		25	7 101	NR	9 156	NR	4 095	NR
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>26 890</b>	<b>NR</b>	<b>35 064</b>	<b>NR</b>	<b>30 634</b>	<b>0,00 €</b>

*Le montant global des remises pour fuites s'élève à 80 687 € HT.*

	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Houpeville		0	NR	0,00 €				
Le Houlme		2	NR	107,00 €				
Malaunay		3	NR	180,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>NR</b>	<b>287,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>

## 4.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Houpeville	9	0	100%	9	0	100%
Malaunay - Le Houllme	18	0	100%	19	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique.**

Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant six mois de la norme de 10 µg/l pour la somme du tri et tétrachloroéthylène. **Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé** conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre pour une période de 3 ans jusque fin février 2014.

(Synthèses ARS jointes en annexe).

## 4.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Malaunay		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	97,4%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau		P 108.3	Pas de production : Achat d'eau au SIAEPA de Montville		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,5%	68,5%	68,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	63,18%	71,78%	60,73%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	10,20	7,27	10,52
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	10,17	7,24	10,48
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,89%	0,85%	0,98%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	7,54	5,96	5,94
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,16	3,27	2,88
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,71%	0,98%	1,95%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	0,00063

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 4.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Houpeville	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Le Houllme	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Malaunay	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre

## a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

**La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule suivante :**

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1}$$

**Coefficients d'actualisation de la formule de révision :**

k du 1/04/2008 au 31/03/2009 = 1,029649

k du 1/04/2009 au 31/12/2010 = 1,045725

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

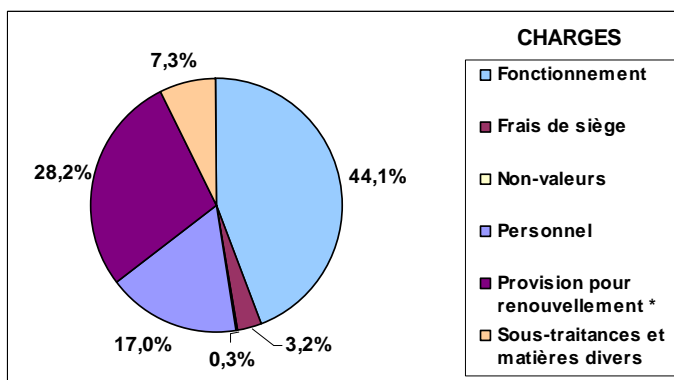
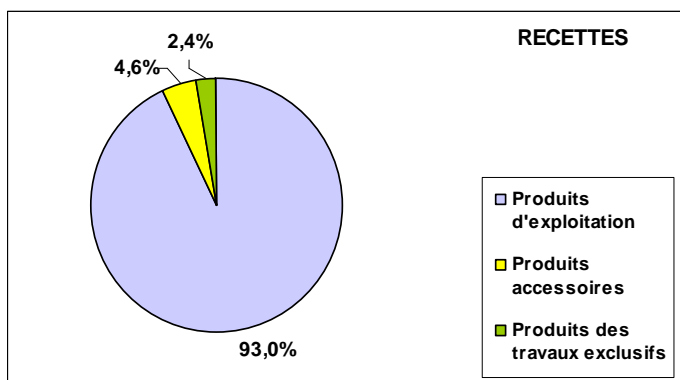
### Charges d'achat d'eau en gros

	2008		2009		2010	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
En provenance du SIAEPA de Montville	872 885	135 689 €	808 262	127 546 €	840 940	133 783 €
<b>TOTAL</b>	<b>872 885</b>	<b>135 689 €</b>	<b>808 262</b>	<b>127 546 €</b>	<b>840 940</b>	<b>133 783 €</b>

### Les recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Malaunay		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	434 653 €
	Produits accessoires	21 484 €
	Produits des travaux exclusifs	11 406 €
	<b>Total</b>	<b>467 543 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	201 096 €
	Frais de siège	14 416 €
	Non-valeurs	1 369 €
	Personnel	77 444 €
	Provision pour renouvellement *	128 641 €
	Sous-traitances et matières divers	33 320 €
<b>Total</b>	<b>456 286 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>11 257 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuel



### c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le délégataire est chargé, au titre de l'avenant n°2, du remplacement annuel moyen de :

- 88 branchements
- 396 compteurs
- 22 regards de comptage en PVC

#### Etat du renouvellement de branchements

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Houpeville	2		13		67	41	16	2						141
Le Houlme	2	41	145	1	9	33	6	21						258
Malaunay	6	161	58	78	28	11	1	15						358
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>10</b>	<b>202</b>	<b>216</b>	<b>79</b>	<b>104</b>	<b>85</b>	<b>23</b>	<b>38</b>						<b>757</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>10</b>	<b>212</b>	<b>428</b>	<b>507</b>	<b>611</b>	<b>696</b>	<b>719</b>	<b>757</b>						<b>757</b>
Programme contractuel	62	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	26	1 056
Cumul Programme contractuel	62	150	238	326	414	502	590	678	766	854	942	1 030	1 056	
Ecart avec Programme Contractuel	-52	62	190	181	197	194	129	79						

#### Etat du renouvellement des compteurs

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Houpeville	4	5	77	71	175	91	18	23						332
Le Houlme	9	9	189	63	161	201	31	173						431
Malaunay	22	309	75	140	109	184	131	17						655
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>35</b>	<b>323</b>	<b>341</b>	<b>274</b>	<b>445</b>	<b>476</b>	<b>180</b>	<b>213</b>						<b>1 418</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>35</b>	<b>358</b>	<b>699</b>	<b>973</b>	<b>1 418</b>	<b>1 894</b>	<b>2 074</b>	<b>2 287</b>						<b>1 418</b>
Programme contractuel	281	396	396	396	396	396	396	396	396	396	396	396	115	4 752
Cumul Programme contractuel	281	677	1 073	1 469	1 865	2 261	2 657	3 053	3 449	3 845	4 241	4 637	4 752	
Ecart avec Programme Contractuel	-246	-319	-374	-496	-447	-367	-583	-766						

#### Etat du renouvellement de regards de comptage

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Houpeville			2											2
Le Houlme		3	45											48
Malaunay		31	29	2										62
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>76</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						<b>112</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>						<b>112</b>
Programme contractuel	16	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	6	264
Cumul Programme contractuel	16	38	60	82	104	126	148	170	192	214	236	258	264	
Ecart avec Programme Contractuel	-16	-4	50	30	8	-14	-36	-58						

## 5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Hérouville (le haut) et Saint-Pierre-de-Varengeville (haut)

### 5.1 - Présentation du service

Ce service dessert **2 994 habitants** sur **les parties hautes des communes d'Hérouville et St Pierre de Varengeville** (communes précédemment adhérentes au SIAEPA de la région de Montville).

Ce nouveau service résulte directement de la création de la CREA, il n'existe donc pas d'historique sur les années antérieures 2008 et 2009.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie, à compter du 15/04/2003 jusqu'au 31/03/2015, pour une durée de 12 années.

Ce contrat a été adapté par l'avenant suivant :

Avenant n°5 du 11/03/2010 Transfert de compétence à la CREA et récupération de la TVA

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire.

### 5.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient des achats au Syndicat de Montville, forage de la Fontaine à Hérouville.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
	Absence de production : Achat au SIAEPA de Montville en provenance du Forage de La Fontaine à Hérouville				350	289	414	127 898
<b>Total</b>					<b>350</b>	<b>289</b>	<b>414</b>	<b>127 898</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir de St Pierre de Varengeville	150						
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>350</b>	<b>289</b>	<b>414</b>	<b>10,3</b>	<b>8,7</b>	<b>12,5</b>

### 5.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service Haut d'Hénoville - St Pierre de Varengville		2008	2009	2010
Volumes prélevés	Absence de production propre au service			0
	<b>TOTAL : V1</b>			<b>0</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service			0
	<b>TOTAL : V2</b>			<b>0</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>				<b>0</b>
Volumes importés en gros (1)	Import depuis le SIAEPA de Montville			127 898
	<b>TOTAL : V4</b>			<b>127 898</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau			
	<b>TOTAL : V5</b>			<b>0</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>				<b>127 898</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)			150
	Rinçage des conduites (4)			
	<b>TOTAL : V7</b>			<b>150</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr			146 736
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D			434
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>			<b>123 407</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)			0
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement			NR
	<b>TOTAL : V9</b>			<b>0</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>				<b>123 557</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>				<b>96,61%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>				<b>41,900</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>				<b>0,29</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>				<b>0,28</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>				<b>8,08</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>				<b>1 242</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>				<b>29,64</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	NR	NR	19,5	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	22,4	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>41,9</b>	<b>47,7</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Hénoeuville (le haut)												
St Pierre de Varengueville												
<b>TOTAL</b>		NR	1 155	NR	5	0	1 160	1	1	0	NR	

L'inventaire des branchements plomb n'est pas réalisé.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	384		NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	8,92
St Pierre de Varengueville	NR	NR	869		NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	11,19
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>1 253</b>	<b>5</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>71</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>5,67%</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>10,49</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>13</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>7</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>14</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>34</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>13</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>41,9</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>0,310</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>7</b>	<b>NR</b>	<b>1 155</b>	<b>1 160</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>0,603</b>



## 5.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	380	0	5	0	385
St Pierre de Varengueville	NR	NR	841	0	16	0	857
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>1 221</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>1 242</b>

Dont 1241 abonnés domestiques et 1 abonné non domestique

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	49 137	0	932	0	50 069
St Pierre de Varengueville	NR	NR	93 916	0	2751	0	96 667
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>143 053</b>	<b>0</b>	<b>932</b>	<b>0</b>	<b>146 736</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	47 596	0	932	0	48 528
St Pierre de Varengueville	NR	NR	91 689	0	2751	0	94 440
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>139 285</b>	<b>0</b>	<b>3 683</b>	<b>0</b>	<b>142 968</b>

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Hénoeuville (le haut)		11	2 163	NR	2 163	NR	2 685	NR
St Pierre de Varengueville		12	2 749	NR	2 749	NR	2 881	NR
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>4 912</b>	<b>NR</b>	<b>4 912</b>	<b>NR</b>	<b>5 566</b>	<b>NR</b>

Le montant global des remises pour fuites s'élève à 20 446 €HT.

## 5.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Libellé ARS						
Hénoeuville	7	0	100%	8	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique**. La ressource est celle du Syndicat de Montville - Fontaine Hénoeuville (Cf. Synthèse ARS jointe en annexe).

## 5.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service Haut d'Hérouville - St Pierre de Varengeville		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : Achat d'eau au SIAEPA de Montville		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	20%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	NS	NS	96,61%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	NS	NS	0,29
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	NS	NS	0,28
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	NS	NS	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	NS	NS	3,22
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	NR	NR	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	NS	NS	0,81
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,33%	0,19%	0,28%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NS	NS	0,0000

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 5.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Hérouville (le haut)	Décembre	Mars	Juin
St Pierre de Varengeville (haut)	Décembre	Mars	Juin

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,48 S^{\circ}C + 0,07 IM + 0,06 EBT + 0,16 TP10-4 + 0,08 PSDC$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ du } 1/01/2010 \text{ au } 31/03/2010 = 1,205625$$

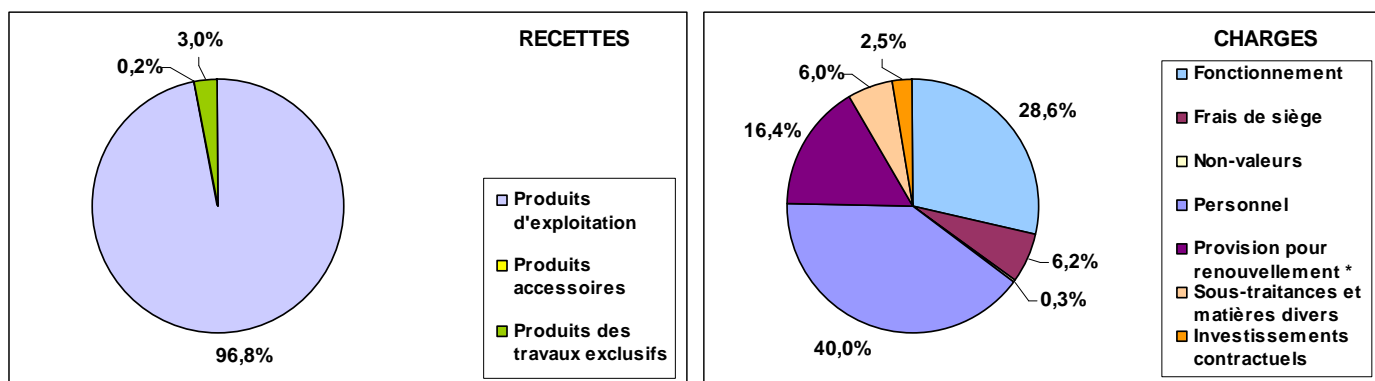
$$k \text{ du } 1/04/2010 \text{ au } 31/12/2010 = 1,221695$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service Haut d'Hérouville - St Pierre de Varengueville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	177 303 €
	Produits accessoires	362 €
	Produits des travaux exclusifs	5 407 €
	<b>Total</b>	<b>183 072 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	53 267 €
	Frais de siège	11 599 €
	Non-valeurs	632 €
	Personnel	74 327 €
	Provision pour renouvellement *	30 512 €
	Sous-traitances et matières divers	11 083 €
	Investissements contractuels	4 581 €
	<b>Total</b>	<b>186 001 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-2 929 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



## 5 bis - Service du Hameau du Paulu (St Paër / St Pierre de Varengewille)

Ce service qui dessert **305 habitants** répartis sur les communes de **St Paër** et **St Pierre de Varengewille** a été rattaché au service de St Pierre de Varengewille et Hénouville Haut par avenant en date du 8 juillet 2011. Ainsi sont seulement présentés ci-dessous les chiffres clés de l'année 2010.

Ce service ne possède pas de système de production ni de stockage, l'eau distribuée provient de l'usine de Limésy du Syndicat de l'Austreberthe.

En l'absence de dispositif de comptage, le volume mis en distribution a été estimé en appliquant le rendement connu du Syndicat de l'Austreberthe (78,2 %) sur le volume consommé autorisé ramené à 365 jours.

Rendement de réseau : 78,2 %

Volume vendu aux abonnés domestiques : 14 692 m<sup>3</sup>  
(5 383 m<sup>3</sup> sur St Paër et 9 309 m<sup>3</sup> sur St Pierre de Varengewille)

Volume consommé autorisé sur 365 jours : 14 652 m<sup>3</sup>

Le volume acheté est donc estimé à : 18 746 m<sup>3</sup>

Linéaire de réseau (canalisations et branchements) : 8,386 km

Nombre Total de compteurs : 157

Nombre de compteurs renouvelés : 1

Nombre Total d'abonnés : 136 (55 sur St Paër et 81 sur St Pierre de Varengewille)

### Qualité de l'eau :

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique**, en dehors d'un dépassement de la référence de qualité de 200 µg/l pour l'aluminium et de 2 dépassements de la référence de qualité de 0,5 NFU en turbidité. Le suivi mensuel des triazines (pesticides) n'a pas mis en évidence de nouveau dépassement de la norme en 2010. Cependant, une dérogation a été accordée par le Préfet le 05/06/2009 pour les triazines pour une durée de 3 ans jusqu'au 22/06/2012 (Cf. Synthèse ARS jointe en annexe).

### Données financières du délégataire :

- Recettes : 24 242 € HT
- Charges : 23 185 € HT
- Résultat brut 2010 : + 1 057 € HT

## 6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint Pierre de Varengeville (extrémité sud)

### 6.1 - Présentation du service

Ce service dessert **2 350 habitants** sur les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hérouville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengeville.**

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie, à compter du **01/07/2007** jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de **11 années**.

Ce contrat a été modifié par un avenant qui porte sur le point suivant :

Avenant 1 du 11/03/2010 Transfert de la compétence à la CREA et récupération de la TVA

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques, à cette fin un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7500 €/an (hors actualisation)**, et l'exploitant doit renouveler **792 compteurs**.

### 6.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient principalement du forage de Quevillon.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Quevillon	700	DUP en cours			505	425	660	<b>184 355</b>
<b>Total</b>	<b>700</b>				<b>505</b>	<b>425</b>	<b>660</b>	<b>184 355</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Service Bas / Quevillon	200						
Réservoir La Cabotterie / Hérouville	200						
Réservoir Le Genetey / St Martin de Boscherville	100						
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>505</b>	<b>425</b>	<b>660</b>	<b>23,8</b>	<b>18,2</b>	<b>28,2</b>

### 6.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de St Martin de Boscherville		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	148 169	144 402	184 355	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>148 169</b>	<b>144 402</b>	<b>184 355</b>	<b>27,7%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	0	1 865	1 865	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>1 865</b>	<b>1 865</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>148 169</b>	<b>142 537</b>	<b>182 490</b>	<b>28,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>148 169</b>	<b>142 537</b>	<b>182 490</b>	<b>28,0%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)			500	
	Rinçage des conduites (4)			3	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>503</b>	
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	107 599	108 959	106 293	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	399	385	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>107 599</b>	<b>99 674</b>	<b>100 771</b>	<b>1,1%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	0	0	0	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>107 599</b>	<b>99 674</b>	<b>101 274</b>	<b>1,6%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>72,62%</b>	<b>69,93%</b>	<b>55,50%</b>	<b>-20,6%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>45,000</b>	<b>45,000</b>	<b>45,000</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>2,47</b>	<b>2,61</b>	<b>4,98</b>	<b>90,7%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>2,47</b>	<b>2,61</b>	<b>4,94</b>	<b>89,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,55</b>	<b>6,07</b>	<b>6,17</b>	<b>1,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>978</b>	<b>983</b>	<b>988</b>	<b>0,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>21,73</b>	<b>21,84</b>	<b>21,96</b>	<b>0,5%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Hénoeuville (le bas)					8,000	
Quevillon					9,300	
St Martin de Boscherville					21,300	
St Pierre de Varengueville					6,400	
<b>TOTAL</b>	<b>45,000</b>	<b>50,000</b>	<b>45,000</b>	<b>50,000</b>	<b>45,000</b>	<b>50,000</b>

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	supprimés	TOTAL	renouvelés	Solde plomb
Hénoeuville (le bas)						0			0
Quevillon						0			0
St Martin de Boscherville						0			0
St Pierre de Varengueville						0			0
<b>TOTAL</b>	<b>973</b>	<b>0</b>	<b>981</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>982</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hénoeuville (le bas)			129							0,00%			12,78
Quevillon			246							0,00%			14,82
St Martin de Boscherville			661							0,00%			15,32
St Pierre de Varengueville			3							0,00%			15,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 032</b>	<b>1 034</b>	<b>1 039</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>0,39%</b>	<b>0,68%</b>	<b>3,66%</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>14,89</b>

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hénoeuville (le bas)												
Quevillon												
St Martin de Boscherville												
St Pierre de Varengueville												
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>46</b>	<b>34</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hénoeuville (le bas)									
Quevillon									
St Martin de Boscherville									
St Pierre de Varengueville									
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>45,0</b>	<b>45,0</b>	<b>45,0</b>	<b>0,044</b>	<b>0,089</b>	<b>0,289</b>

## Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de réparation de Branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hérouville (le bas)									
Quevillon									
St Martin de Boscherville									
St Pierre de Varengueville									
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>973</b>	<b>981</b>	<b>982</b>	<b>0,206</b>	<b>1,019</b>	<b>0,713</b>

## 6.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hérouville (le bas)	122	120	119	2	0	0	121
Quevillon	235	235	232	0	3	0	235
St Martin de Boscherville	619	626	611	6	13	0	630
St Pierre de Varengueville	2	2	2	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>978</b>	<b>983</b>	<b>964</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>988</b>

*Dont 983 abonnés domestiques et 7 abonnés non domestiques*

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hérouville (le bas)	10 447	13 833	13 831	106			13 937
Quevillon	24 620	21 747	21 861		503		22 364
St Martin de Boscherville	64 481	72 751	67 034	689	1797		69 520
St Pierre de Varengueville	612	538	472				472
<b>TOTAL</b>	<b>100 160</b>	<b>108 869</b>	<b>103 198</b>	<b>795</b>	<b>2 300</b>	<b>0</b>	<b>106 293</b>

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Hérouville (le bas)	10 447	13 818	11 527	106			11 633
Quevillon	24 620	21 220	21 621		503		22 124
St Martin de Boscherville	64 481	69 759	61 954	689	1797		64 440
St Pierre de Varengueville	612	538	472				472
<b>TOTAL</b>	<b>100 160</b>	<b>105 335</b>	<b>95 574</b>	<b>795</b>	<b>2 300</b>	<b>0</b>	<b>98 669</b>

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Hérouville (le bas)		11	2 118	NR	2 118	NR	0	NR
Quevillon		3	144	NR	144	NR	285	NR
St Martin de Boscherville		3	3 015	NR	3 015	NR	3 571	NR
St Pierre de Varengueville		0	0	NR	0	NR	0	NR
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>5 277</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 277</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 856</b>	<b>0,00 €</b>

*Le montant global des remises pour fuites dans le cadre de l'article 36 s'élève à 16 606 € HT.*



## 6.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
St Martin de Boscherville	10	0	100%	10	0	100%
Quevillon	3	0	100%	3	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 6.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Quevillon	P 108.3	40%	40%	40%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 057 St Martin de B.		NR	NR	40%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	30%	30%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	72,62%	69,93%	55,50%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	2,47	2,61	0,91
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	2,47	2,61	0,89
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,10%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,04	4,07	4,05
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	1,02	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,33%	0,19%	0,52%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,000	0,000	0,000

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Hénouville (le bas)	Août	Décembre / Janvier	Février
Quevillon	Août	Décembre / Janvier	Février
St Martin de Boscherville	Août	Décembre / Janvier	Février
St Pierre de Varengeville (extrémité sud)	Août	Décembre / Janvier	Février

## a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part « exploitant » du tarif est révisable annuellement, par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,35 \text{ HNO} * \text{CHTPP} + 0,09 \text{ I} + 0,07 \text{ EBT} + 0,28 \text{ TP10a} + 0,06 \text{ FSD2}$$

Coefficient d'actualisation de la formule de révision :

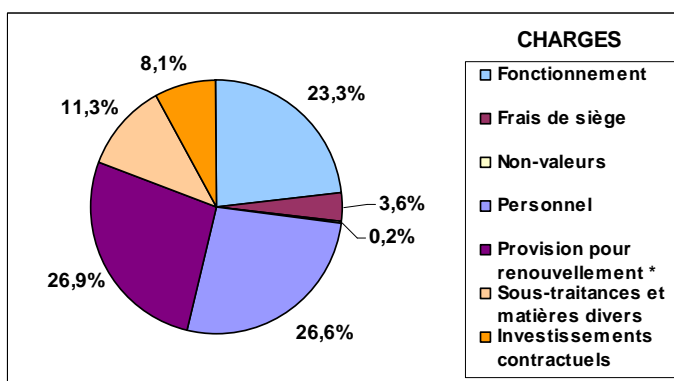
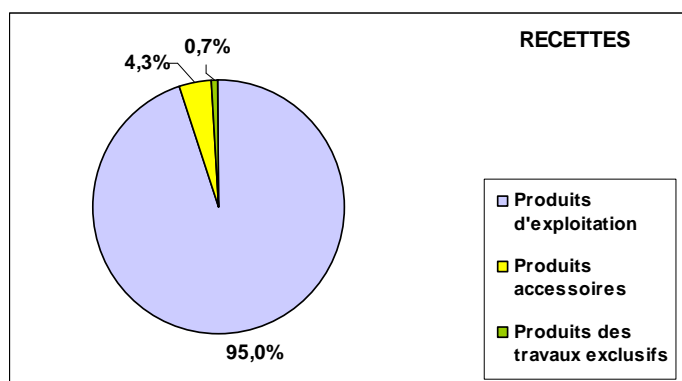
$$k \text{ du } 1/01/2010 \text{ au } 31/12/2010 = 1,075$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	84 407 €
	Produits accessoires	3 780 €
	Produits des travaux exclusifs	628 €
	<b>Total</b>	<b>88 815 €</b>
Charges	Fonctionnement	21 846 €
	Frais de siège	3 400 €
	Non-valeurs	158 €
	Personnel	24 937 €
	Provision pour renouvellement *	25 232 €
	Sous-traitances et matières divers	10 610 €
	Investissements contractuels	7 546 €
<b>Total</b>	<b>93 729 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-4 914 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Sous Total Réalisé	0	4	7	38									49
Cumul réalisé	0	4	11	49									
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	684	756	792	
Ecart avec Programme Contractuel	-36	-104	-169	-203									

**Suivi renouvellement contractuel (électromécanique - usine) : Article 7.2.2.1**

<b>Programme contractuel de renouvellement</b>		
<b>Libellé des biens concernés</b>	<b>Fait</b>	<b>Année de réalisation</b>
<b>Station de Quevillon</b>		
COMPTEUR	oui	2009
POMPE 1 FORAGE		
POMPE 2 FORAGE		
POMPE 1 REPRISE	oui	2007
POMPE 2 REPRISE		
ANALYSEUR CHLORE		
COMPTEUR EAU SERVICE CHLORE		
REGULATION CHLORE CIFEC		
<b>Réservoir BS Quevillon</b>		
TELEGESTION SOFREL TTME	oui	2007
SONDE		
<b>Réservoir - Surpression Le Genetay</b>		
TELEGESTION SOFREL		
POMPE N°1		
<b>Surpression Val du Moulin</b>		
TELEGESTION SOFREL		
COMPTEUR DN60		
POMPE N°1		
<b>Surpression Hénouville</b>		
TELEGESTION SOFREL		
COMPTEUR DN 80 MM		
POMPE 1 FLYGT		
<b>Réservoir Hénouville</b>		
SONDE HITEC		

## 7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair

### 7.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **4 087 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la ville de Duclair avec la SADE Exploitation de Normandie, à compter du 01/04/1993 jusqu'au 31/03/2008, soit une durée initiale de 15 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/03/2015**.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par des avenants portant principalement sur les points suivants :

Avenant 3 du 01/01/2004 Qualité de l'eau, Prix et Tarif

Avenant 4 du 11/03/2010 Transfert de compétence à la CREA et récupération de la TVA

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

### 7.2 - Provenance de l'eau

L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé rue des Fontaines à Duclair. L'eau distribuée subit avant distribution, une chloration au chlore gazeux.

Particularité, ce forage est commun avec le service d'eau du Syndicat de St Paër, il existe donc deux systèmes distincts de pompage (refoulement).

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Duclair	1 000	22/11/05			784	641	874	<b>285 978</b>
<b>Total</b>	<b>1 000</b>				<b>784</b>	<b>641</b>	<b>874</b>	<b>285 978</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Le Maupas / Duclair	150						
Réservoir Le Chinois / Duclair	1 000						
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>784</b>	<b>641</b>	<b>874</b>	<b>35,2</b>	<b>31,6</b>	<b>43,1</b>

### 7.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2010, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Duclair		2008	2009	2010	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	285 497	265 194	285 978	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>285 497</b>	<b>265 194</b>	<b>285 978</b>	<b>7,8%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	NR	893	1 453	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>893</b>	<b>1 453</b>	<b>62,7%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>285 497</b>	<b>264 301</b>	<b>284 525</b>	<b>7,7%</b>
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau				
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers SIAEPA de Montville	1 590	1 243	989	-20,4%
	Vers Le Mesnil sous Jumièges	0	347	399	15,0%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 590</b>	<b>1 590</b>	<b>1 388</b>	<b>-12,7%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>283 907</b>	<b>262 711</b>	<b>283 137</b>	<b>7,8%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	470	470	700	48,9%
	Rinçage des conduites (4)	0	0	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>470</b>	<b>470</b>	<b>700</b>	<b>48,9%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	200 351	171 010	217 098	27,0%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	371	341	385	12,9%
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>197 111</b>	<b>183 046</b>	<b>205 820</b>	<b>12,4%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	0	0	0	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>197 581</b>	<b>183 516</b>	<b>206 520</b>	<b>12,5%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>69,76%</b>	<b>70,04%</b>	<b>73,07%</b>	<b>4,3%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>35,500</b>	<b>35,500</b>	<b>35,500</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>6,70</b>	<b>6,15</b>	<b>5,97</b>	<b>-2,9%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>6,66</b>	<b>6,11</b>	<b>5,91</b>	<b>-3,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>15,25</b>	<b>14,16</b>	<b>15,94</b>	<b>12,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 805</b>	<b>1 821</b>	<b>1 838</b>	<b>0,9%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>50,85</b>	<b>51,30</b>	<b>51,77</b>	<b>0,9%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2008		2009		2010	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Duclair	35,5	42,9	35,5	42,9	35,5	43,0

## b - Branchements

	2008		2009		Nombre de branchements en 2010							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	suppri- més	TOTAL	renou- velés	plomb renou- velés	plomb sup- primés	Solde plomb	% de brcht plomb
Duclair	1 674	16	1 684	16	13	0	1 697	5	1	0	15	0,88%

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2008	2009	2010		2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009
	Duclair	1 797	1 870	1 879	13	47	69	34	2,62%	3,69%	1,81%	14	14

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Duclair	2	3	7	4	10	14	1	2	3	7	15	24

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Duclair	2	3	7	35,5	35,5	35,5	0,056	0,085	0,197

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Duclair	4	10	14	1 674	1 684	1 697	0,239	0,594	0,825

## 7.4 - Les données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Duclair	1 805	1 821	1 773	34	31	0	1 838

Dont 1835 abonnés domestiques et 3 abonnés non domestiques

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Duclair	200 351	171 010	191 042	18 077	7 979	0	217 098

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2010
Duclair	201 941	164 702	180 798	13 166	5 988	0	199 952

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Duclair	0	0						

	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Duclair	0	0						

## 7.5 - Indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2010 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2010	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Libellé ARS						
Sect. Duclair	18	0	100%	18	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 7.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Duclair		Code indicateur	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	<b>100%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	<b>100%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	<b>60%</b>
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		NR	NR	<b>30%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	<b>20%</b>
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	69,76%	70,04%	<b>73,07%</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,70	6,15	<b>5,97</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	6,66	6,11	<b>5,91</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<b>0,00%</b>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,11	1,65	<b>3,81</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	<b>100%</b>
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,11	0,55	<b>1,09</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,90%	1,10%	<b>0,66%</b>
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	<b>0,0016</b>

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 7.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Duclair	Novembre	Avril	Mai

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule suivante :

$$\text{Formule de révision } K = 0,15 + 0,46S \cdot CH + 0,05 IM + 0,06 EMT + 0,20 TP104 + 0,08 PSDC$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ du } 1/01/2010 \text{ au } 31/09/2010 = 1,528483$$

$$k \text{ du } 1/09/2010 \text{ au } 31/12/2010 = 1,561034$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.



## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

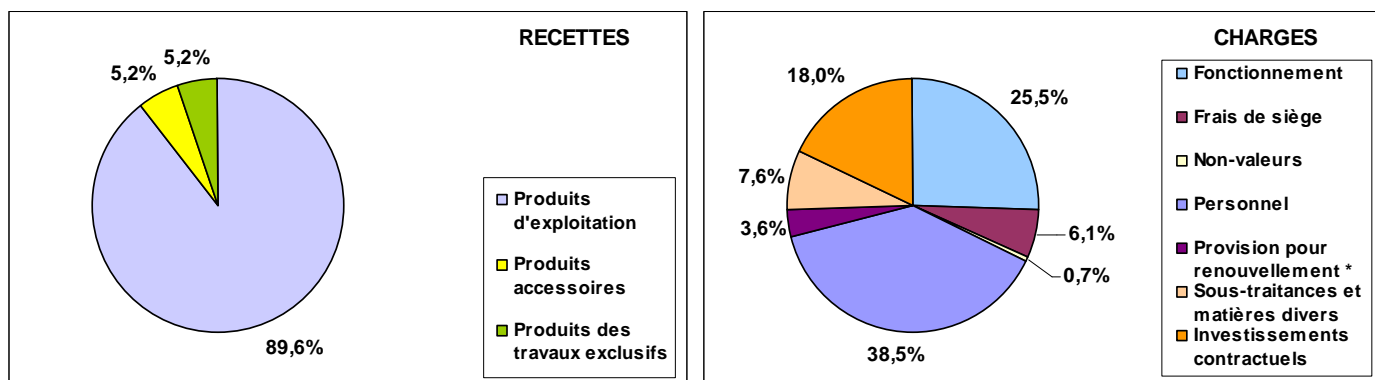
### Recettes de ventes d'eau en gros

	2008		2009		2010	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Exportation vers SIAEPA de Montville	1 590	NR	1 243	NR	989	NR
Exportation vers Le Mesnil sous Jumièges	0	NR	347	NR	399	NR
<b>TOTAL</b>	<b>1 590</b>	<b>NR</b>	<b>1 590</b>	<b>NR</b>	<b>1 388</b>	<b>NR</b>

### Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

Service de Duclair		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	199 167 €
	Produits accessoires	11 586 €
	Produits des travaux exclusifs	11 654 €
	<b>Total</b>	<b>222 407 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	57 948 €
	Frais de siège	13 811 €
	Non-valeurs	1 533 €
	Personnel	87 509 €
	Provision pour renouvellement *	8 205 €
	Sous-traitances et matières divers	17 323 €
	Investissements contractuels	40 914 €
	<b>Total</b>	<b>227 243 €</b>
<b>Résultat Brut en 2010</b>		<b>-4 836 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels





**ANNEXES**  
**AU RAPPORT D'ACTIVITE 2010**  
**EAU DE LA CREA**

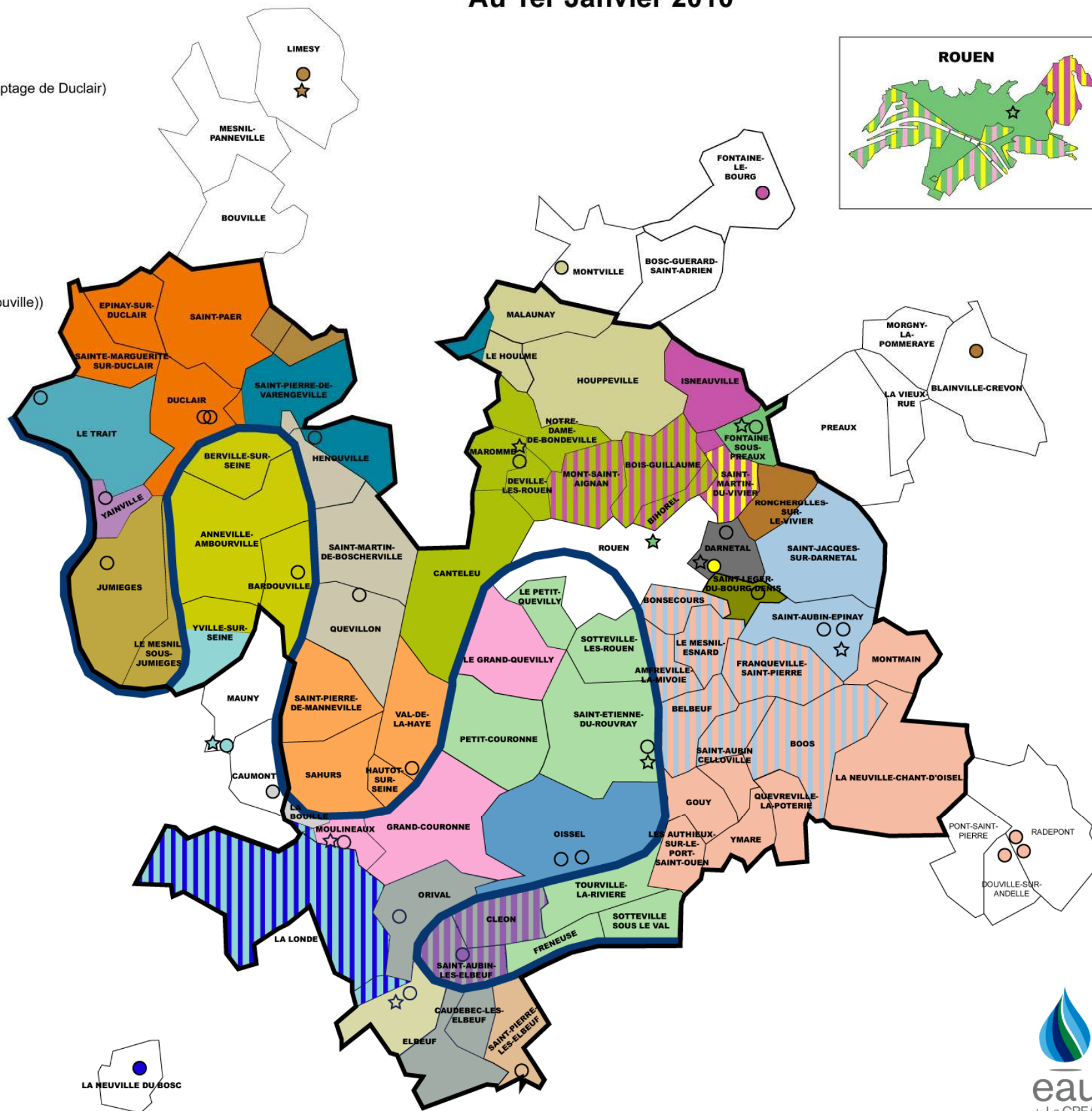


## Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

### Points de production d'eau potable - Zones de desserte Au 1er Janvier 2010

- Anneville Ambourville-Bardouville-Berville sur Seine-Yville sur Seine (Captage de Bardouville)
- Canteleu-Déville lès Rouen-Maromme-Notre Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudebec lès Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cléon-Saint Aubin lès Elbeuf (Captage de Saint Aubin lès Elbeuf)
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Duclair-Epinay sur Duclair-Sainte Marguerite sur Duclair-Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Duclair)
- Elbeuf (Les Ecameaux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Mauny) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Freneuse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouvray-Sotteville sous le Val-Sotteville lès Rouen-Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
- Hautot sur Seine-Sahurs-Saint Pierre de Manneville-Val de la Haye (Captage Val de la Haye)
- Hénouville (le haut)-Le Houllme-Malaunay-Saint Pierre de Manneville (Captage de la Fontaine (Hénouville))
- Hénouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Bélaître (Quevillon))
- Houpeville-Le Houllme-Malaunay (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
- Isneauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Oissel (Captages de Oissel)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Roncherolles (Captage de Blainville Crevon)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Ville (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen Grand'Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal (Captages de Saint Aubin Epinay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Limésy)
- Saint Pierre lès Elbeuf (Captage de Saint Pierre lès Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Mauny))

- Captage d'eau
- Usine de traitement de l'eau
- Périmètre de la CREA





## **Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)**

### **Index des fiches de synthèse de l'année 2010**

<b>Services exploités en Régie Directe</b>	<b>142</b>
Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	143
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	144
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	145
Régie Directe de Rouen : Darnétal	146
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	147
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	148
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	149
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	150
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Epinay BS	151
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Epinay HS	152
Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	153
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	154
Régie Directe de Rouen : Moulineaux	155
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	156
Régie Directe de Rouen : La Bouille	157
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	158
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	159
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	160
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	161
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	162
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	163
Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	164
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	165
Régie Directe de Yainville	166
Service en régie avec prestation de service LDEF : Isneauville	167
Service en gérance Veolia Eau : Bardouville	168
Service en gérance Veolia Eau : Yville-sur-Seine (Bardouville)	169
<b>Services exploités par la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>170</b>
Délégation de service public LDEF : Maromme Mélange	171
Délégation de service public LDEF : Maromme Usine de traitement	172
Délégation de service public LDEF : Déville lès Rouen	173
Délégation de service public LDEF : Sahurs	174
Délégation de service public LDEF : Saint Paër	175
Délégation de service public LDEF : Jumièges	176
Délégation de service public LDEF : Le Trait	177
<b>Services exploités par Veolia eau</b>	<b>178</b>
Délégation de service public Veolia Eau : Oissel	179
Délégation de service public Veolia Eau : St Léger du Bourg Denis	180
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme	181
Délégation de service public Veolia Eau : Houpeville	182
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme - Hénouville	183
Délégation de service public Veolia Eau : St Pierre de Var. et Hénouville Haut - Hénouville	184
Délégation de service public Veolia Eau : Hameau du Paulu - Austreberthe	185
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	186
Délégation de service public Veolia Eau : Duclair	187

## **Services exploités en Régie Directe**



## SYNTHÈSE 2010

### CREA

#### QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN LA JATTE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 121 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008.**





SYNTHESE 2010

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN GRAND MARE CHATELET**

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Damétal .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 29 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

CREA

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN BAS DE VILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008.**







## SYNTHESE 2010

CREA

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DARNETAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Darnétal. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHÈSE 2010

### CREA

## QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GRAND QUEVILLY

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de

Moulineux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 67 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



## SYNTHÈSE 2010

### CREA

#### QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 16 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008.**





## SYNTHÈSE 2010

### CREA

## QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST FRANQUEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raiés. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreuses critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 60 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST NEUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Radepont. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlordoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN EPINAY BS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 10 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlordoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 28,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreuses critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 35,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en déséthyl atrazine

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Durété** : La dureté moyenne est de 32,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées. Une dérogation a été accordée par le Préfet en juin 2009 pour les triazines (pesticides) pour une durée de 3 ans, durant laquelle les mesures de prévention, les études et travaux nécessaires à la résolution du problème doivent être mis en oeuvre.



Agence Régionale de Santé - Pôles Santé Environnement  
31 Rue Mabouet - B.P. 2061 - T6040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.48.32.34



SYNTHESE 2010

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER**

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Blainville Crevon. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).





## SYNTHÈSE 2010

### CREA

#### QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BANLIEUE SUD ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ces(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 169 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 32,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 37,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique, en dehors d'un dépassement ponctuel de la référence de qualité en turbidité de 0,5 NFU.

## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MOULINEAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets adaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 26,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**





SYNTHESE 2010

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAISON BRULEE

Cette zone de distribution est exploitée par et est alimentée par le forage des Varras .

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





## SYNTHÈSE 2010

### CREA

#### QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LA BOUILLE BAS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage du Val-Galopin. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 25,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 31 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 10,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF BUQUET

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages des Varras et de la Neuville du Bosc. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 33 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Durété :** La dureté moyenne est de 29,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale :** Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique. Un dépassement ponctuel de la référence pour l'ammonium a toutefois été constaté.

## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF EST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 10,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 26,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF OUEST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage les Ecameaux d'Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral. Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 35 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlordoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FRENEUSE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 40 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. La valeur moyenne est de 28,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 37,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ORIVAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 9,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 26,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 20 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PIERRE LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 32,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**





## SYNTHESE 2010

### MAIRIE DE YAINVILLE

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YAINVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la commune de Yainville et est alimentée par le captage de Yainville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 11 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 3,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 23,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**





## SYNTHESE 2010

CREA

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ISNEAUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par La Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BARDOUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par le captage de Bardouville. Le procédé de protection de ce(s) captage(s) est formalisé par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Un dépassement ponctuel de la norme de 2 NFU a été observé, mais n'a pas été confirmé.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale :** Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme pour la turbidité. Le suivi mensuel des triazines (pesticides) n'a mis en évidence aucun dépassement de la norme. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 8/10/2009 pour les triazines pour une durée de 3 ans, pendant laquelle la collectivité doit réaliser les études et les travaux nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution de son eau.



## SYNTHÈSE 2010

CREA

### QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YVILLE/SEINE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage des Vairas. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 11 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Service en gérance Veolia Eau : Yville-sur-Seine (Bardouville)

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## **Services exploités par la Lyonnaise des Eaux**



## SYNTHÈSE 2010

### CREA

## QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME MÉLANGE

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 89 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

### Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





SYNTHESE 2010

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME USINE DE TRAITEMENT

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly .La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 105 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 25,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Matouet - E.P. 2051 - 76000 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.48.32.32

## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DEVILLE-LES-ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 49 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,2 mg/l. Les teneurs sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Durété** : La dureté moyenne est de 25,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**





## SYNTHESE 2010

CREA

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SAHURS

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par le captage de Val-de-la-Haye. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

#### Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

#### Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PAER

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de cet(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlorotoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



SYNTHESE 2010

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE JUMIEGES**

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par le captage de Jumièges. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 23 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 38,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 32,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76030 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHÈSE 2010

### MAIRIE DE TRAIT (LE) QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE TRAIT

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par le captage du Trait. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 22 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 23,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



## **Services exploités par Veolia eau**



## SYNTHÈSE 2010

### CREA

## QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE OISSEL

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les forages de Oissel. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Délégation de service public Veolia Eau : Oissel

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 32,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

## CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE  
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
ST LEGER BOURG DENIS**

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 19 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2010

CREA

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULME

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. Le procédé de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 36 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houleme

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 23,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Tri et tétrachloroéthylène :** Ce sont composés organo-halogénés volatils utilisés notamment dans l'industrie de nettoyage à sec et de nettoyage des pièces métalliques. La norme réglementaire pour la somme du tri et du tétrachloroéthylène est de 10 µg/L. L'AFSSA a fixé un seuil sanitaire tenant compte de ces 2 substances (somme des concentrations de trichloroéthylène /20 + concentration du tétrachloroéthylène /40 < 1)

De nombreux dépassements de la norme de 10 µg/l ont été constatés. La concentration moyenne est de 10,7 µg/L

**Appréciation générale :** Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant 6 mois de la norme de 10 µg/L pour la somme du tri et du tétrachloroéthylène. Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre, pour une période de 3 ans jusque fin février 2014. Les travaux d'interconnexion avec la CREA devront être réalisés dans les délais les plus contraints.



## SYNTHESE 2010

## CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE  
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
HOUPEVILLE**

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par les captages des Sondres et des Anglais. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 17 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Durété :** La dureté moyenne est de 26,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Tri et tétrachloroéthylène :** Ce sont composés organo-halogénés volatils utilisés notamment dans l'industrie de nettoyage à sec et de nettoyage des pièces métalliques. La norme réglementaire pour la somme du tri et du tétrachloroéthylène est de 10 µg/L. L'AFSSA a fixé un seuil sanitaire tenant compte de ces 2 substances (somme des concentrations de trichloroéthylène /20 + concentration du tétrachloroéthylène /40 < 1)

De nombreux dépassements de la norme de 10 µg/l ont été constatés. La concentration moyenne est de 10,7 µg/L.

**Appréciation générale :** Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant 6 mois de la norme de 10 µg/L pour la somme du tri et du tétrachloroéthylène. Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre, pour une période de 3 ans jusque fin février 2014. Les travaux d'interconnexion avec la CREA devront être réalisés dans les délais les plus contraints.



## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HENOUVILLE AGGLO ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par le captage d'Hénouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2010

### SYN. REGION MONTVILLE

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HENOUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage La Fontaine d'Henouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### SYN. HAUTE VALLE AUSTREBERTHE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE AUSTREBERTHE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Limesy. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 52 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 34,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale :** Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique, en dehors d'un dépassement de la référence de qualité de 200 µg/L pour l'aluminium et de 2 dépassements de la référence de qualité de 0,5 NFU en turbidité. Le suivi mensuel des triazines (pesticides) n'a pas mis en évidence de nouveaux dépassements de la norme en 2010. Cependant, une dérogation a été accordée par le Préfet le 05/06/2009 pour les triazines pour une durée de 3 ans jusqu'au 22/06/2012. Le projet de réfection de la station de traitement devra aboutir dans les délais les plus contraints.



## SYNTHESE 2010

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST MARTIN BOSCHERVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Quevillon. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 27,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2010

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DUCLAIR

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

### Annexe 3 : Régie directe de Rouen - Indice Linéaire de Réparation sur canalisation (ILR)

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Amfreville la Mivoie	1	2	4	18,67	18,67	<b>18,93</b>	0,05	0,11	<b>0,21</b>
Belbeuf	4	1	7	21,71	20,99	<b>21,17</b>	0,18	0,05	<b>0,33</b>
Bonsecours	11	9	10	36,42	36,42	<b>36,91</b>	0,30	0,25	<b>0,27</b>
Boos	2	5	3	41,45	41,45	<b>41,73</b>	0,05	0,12	<b>0,07</b>
Darnétal	4	6	10	39,00	39,00	<b>42,86</b>	0,10	0,15	<b>0,23</b>
Fontaine sous Préaux	0	0	0	8,59	8,59	<b>8,59</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Franqueville St Pierre	3	3	2	51,02	51,02	<b>51,40</b>	0,06	0,06	<b>0,04</b>
Gouy	2	1	2	11,99	11,99	<b>12,04</b>	0,17	0,08	<b>0,17</b>
Grand Couronne	12	9	11	66,58	67,09	<b>73,19</b>	0,18	0,13	<b>0,15</b>
Grand-Quevilly	4	4	9	134,00	134,00	<b>142,19</b>	0,03	0,03	<b>0,06</b>
La Bouille	4	1	1	8,32	8,32	<b>8,55</b>	0,48	0,12	<b>0,12</b>
La Neuville Chant d'Oisel	2	0	3	38,50	38,50	<b>38,62</b>	0,05	0,00	<b>0,08</b>
Le Mesnil Esnard	5	4	5	44,58	44,68	<b>45,28</b>	0,11	0,09	<b>0,11</b>
Les Authieux Port St O.	3	1	1	13,68	13,68	<b>13,85</b>	0,22	0,07	<b>0,07</b>
Montmain	4	1	0	12,30	12,30	<b>12,39</b>	0,33	0,08	<b>0,00</b>
Moulineaux	0	0	2	9,01	9,21	<b>10,39</b>	0,00	0,00	<b>0,19</b>
Petit Couronne	0	6	1	49,88	48,13	<b>55,61</b>	0,00	0,12	<b>0,02</b>
Petit Quevilly	11	9	6	76,21	75,89	<b>78,72</b>	0,14	0,12	<b>0,08</b>
Pont Saint Pierre	0	0	0	5,84	5,84	<b>5,84</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Quèvreville la Poterie	0	0	0	11,83	11,83	<b>11,88</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Radepont	0	0	1	2,12	2,12	<b>2,12</b>	0,00	0,00	<b>0,47</b>
Roncherolles sur le V.	0	1	2	14,73	14,73	<b>14,05</b>	0,00	0,07	<b>0,14</b>
ROUEN	73	62	106	367,50	367,50	<b>363,39</b>	0,20	0,17	<b>0,29</b>
Sotteville lès Rouen	7	17	13	126,93	126,60	<b>128,36</b>	0,06	0,13	<b>0,10</b>
St Aubin Celloville	1	3	0	13,43	13,43	<b>13,51</b>	0,07	0,22	<b>0,00</b>
St Aubin Epinay	5	0	0	15,82	15,82	<b>15,90</b>	0,32	0,00	<b>0,00</b>
St Etienne du Rouvray	9	10	17	145,72	152,86	<b>154,17</b>	0,06	0,07	<b>0,11</b>
St Jacques sur Darnétal	5	2	5	34,44	34,44	<b>34,89</b>	0,15	0,06	<b>0,14</b>
St Martin du Vivier	2	3	0	17,29	17,29	<b>17,29</b>	0,12	0,17	<b>0,00</b>
Ymare	0	1	1	8,38	8,38	<b>8,43</b>	0,00	0,12	<b>0,12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>161</b>	<b>222</b>	<b>1 445,92</b>	<b>1 450,75</b>	<b>1 482,24</b>	<b>0,12</b>	<b>0,11</b>	<b>0,15</b>



## Annexe 4 : Régie directe de Rouen - Indice de Réparation sur branchement (IRb)

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Amfreville la Mivoie	5	9	4	1 227	1 231	1 233	0,41	0,73	0,32
Belbeuf	5	4	6	714	714	722	0,70	0,56	0,83
Bonsecours	15	22	18	1 821	1 825	1 826	0,82	1,21	0,99
Boos	3	9	5	1 138	1 173	1 179	0,26	0,77	0,42
Darnétal	10	5	6	3 585	3 580	3 580	0,28	0,14	0,17
Fontaine sous Préaux	0	0	0	221	223	226	0,00	0,00	0,00
Franqueville St Pierre	10	6	6	1 746	1 783	1 799	0,57	0,34	0,33
Gouy	1	1	1	243	243	244	0,41	0,41	0,41
Grand Couronne	11	5	13	2 623	2 627	2 640	0,42	0,19	0,49
Grand-Quevilly	57	29	31	3 702	3 702	3 692	1,54	0,78	0,84
La Bouille	4	1	5	359	360	361	1,11	0,28	1,39
La Neuville Chant d'Oisel	2	0	1	645	649	659	0,31	0,00	0,15
Le Mesnil Esnard	13	3	7	2 189	2 244	2 250	0,59	0,13	0,31
Les Authieux Port St O.	1	8	0	406	411	411	0,25	1,95	0,00
Montmain	9	1	0	424	426	432	2,12	0,23	0,00
Moulineaux	3	2	2	167	170	170	1,80	1,18	1,18
Petit Couronne	2	5	5	2 124	2 125	2 128	0,09	0,24	0,23
Petit Quevilly	18	20	9	4 455	4 464	4 487	0,40	0,45	0,20
Pont Saint Pierre	0	0	0	0	0	0			
Quèvreville la Poterie	0	1	0	294	295	298	0,00	0,34	0,00
Radepont	0	0	0	0	0	0			
Roncherolles sur le V.	2	11	2	452	452	453	0,44	2,43	0,44
ROUEN	187	82	102	19 391	19 388	19 368	0,96	0,42	0,53
Sotteville lès Rouen	30	44	29	7 926	7 932	7 945	0,38	0,55	0,37
St Aubin Celloville	1	1	0	346	349	351	0,29	0,29	0,00
St Aubin Epinay	7	1	3	301	304	308	2,33	0,33	0,97
St Etienne du Rouvray	27	35	14	6 959	6 972	6 991	0,39	0,50	0,20
St Jacques sur Darnétal	4	0	8	965	990	995	0,41	0,00	0,80
St Martin du Vivier	1	5	1	741	744	745	0,13	0,67	0,13
Ymare	0	1	0	368	369	373	0,00	0,27	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>428</b>	<b>311</b>	<b>278</b>	<b>65 532</b>	<b>65 745</b>	<b>65 866</b>	<b>0,65</b>	<b>0,47</b>	<b>0,42</b>

**La CREA**

**DELIBERATION**



**Réunion du Bureau**

**du**

**28 mars 2011**

**Services publics aux usagers**

**Eau et assainissement**

**Eau**

**Adoption du programme de travaux d'eau potable - compléments**

**Année 2011**

**Lancement des consultations appropriées**

**Signature des marchés de travaux correspondants**

**Autorisation**

Par délibération du 18 octobre 2010, il a été sollicité le financement d'opérations de travaux d'eau potable.

Suite au vote du budget, il importe désormais de détailler les opérations propres au programme des communes de la CREA pour lancer les marchés appropriés et établir les conventions de financement avec les collectivités.

Le coût du programme de travaux de l'année 2011, joint en annexe, est estimé à 11 865 570 € HT.

Il comprend des opérations :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 6 044 000 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 1 900 000 € HT,
- de gros entretien – renouvellement pour un montant de 1 013 250 € HT,
- de travaux de génie civil sur des stations et réservoirs pour un montant de 2 576 500 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 113 000 € HT,
- d'études préalables avant travaux pour un montant de 218 820 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés par le groupement SOGEA-SADE-SPIE titulaire d'un marché à bons de commande n° 0727 pour la régie de l'ex-CAR.

Pour ce qui concerne les travaux de remplacement de branchements en plomb, ils seront réalisés par l'entreprise NFEE, titulaire d'un marché à bons de commande n° 0861, pour la régie de l'ex-CAR.

Pour les opérations de gros entretien-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités d'eau potable ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues au Code des Marchés Publics et conformément au programme de travaux joint.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2.3,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 10 mars 2011,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie MASSON, Vice-Président chargé de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

#### **Considérant :**

↳ qu'il convient d'adopter le programme de travaux correspondant et de lancer les consultations appropriées selon les dispositions du Code des Marchés Publics,

#### **Décide :**

» d'adopter le programme de travaux joint en annexe de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement sur la base d'une dépense prévisionnelle de 11 865 570 € HT,

» d'autoriser le lancement de consultations appropriées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

et

» d'habiliter le Président à signer le ou les marché (s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres et à signer tout document s'y rapportant et nécessaire à son exécution.

La dépense en résultant sera imputée sur les chapitres 21 et 23 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la CREA.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

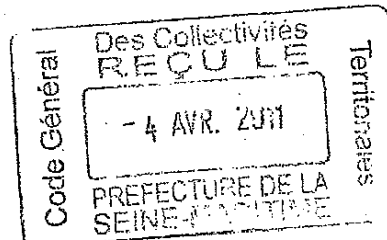
Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

La CREA

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Roland MARUT



DIRECTION DE L'EAU

PROGRAMME DE TRAVAUX - ANNEE 2011

I- EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION			
Régie ex-CAR/PP	Localisation	Objet	Montant € HT
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Renouvellement du réseau	4 680 000
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Sécurisation de la distribution	125 000
Régie ex-CAR	Houpeville	Interconnexion Ventelette - Houpeville (alimentation communes de Houpeville et Malaunay)	400 000
Régie ex-CAR	Roncherolles-sur-le-Vivier	Interconnexion entre les réseaux de Roncherolles et St Jacques sur Darnétal D 91	500 000
Régie ex-CAR	Petit-Quevilly	Interconnexion entre le réseau bas service de Petit-Quevilly et l'adduction de Moulineaux création de 2 interconnexions avec le refoulement 700 mm pour une meilleure gestion des pompes	60 000
Régie ex-CAR	Rouen	Interconnexion de l'alimentation du CHU Boulevard Gambetta sur le réseau de la Jatte	25 000
PPLT	Yainville	Renouvellement du réseau	80 000
PPLT	Le Trait	Renouvellement du réseau	50 000
PPLT	Yainville	Sécurisation de la distribution	24 000
PPD	Saint Paër	Sécurisation de la distribution	100 000
<b>SOUS TOTAL PROGRAMME</b>			<b>6 044 000 €</b>

II- REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB			
Régie ex-CAR / PP	Localisation	Objet	Montant € HT
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Remplacement des branchements plombs	1 200 000
Régie ex-CAR	Maromme et Déville	Remplacement des branchements plombs	300 000
PPE	PPE	Remplacement des branchements plombs	400 000
<b>SOUS TOTAL PROGRAMME</b>			<b>1 900 000 €</b>

III- GROS ENTRETIEN & RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS			
Régie ex-CAR / PP	Localisation	Objet	Montant € HT
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Equiper les réseaux de débitmètres de sectorisation selon les préconisations du schéma directeur pour le diagnostic permanent	120 000
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Mise aux normes des dispositifs anti-chute et portes verrouillées sur divers ouvrages	33 250
Régie ex-CAR	Franqueville Saint Pierre	Equipement électromécanique du réservoir des Vaubeuges	60 000
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Renouvellement des équipements de production	500 000
PPD	Yville Ambourville	Interconnexion alimentation Yville - Ambourville à partir du SERPN	20 000
PPE	La Londe	Interconnexion permettant de secourir la Londe par Elbeuf	800 000
PPE	Elbeuf	Interconnexion permettant un secours bilatéral entre les réservoirs saint Cyr et Mesliers	280 000
<b>SOUS TOTAL PROGRAMME</b>			<b>1 013 250 €</b>

IV OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GC			
Communes	Localisation	Objet	Montant € HT
Régie ex-CAR	Rouen Saint Jacques sur Darnétal Sotteville-lès-Rouen	Diagnostic GC - Etudes préalables aux travaux de réfection des bétons armés (expertise extérieure Châtelet, Saint Jacques, Léon Salva)	70 000
Régie ex-CAR	Franqueville-Saint-Pierre Les Vaubeuges (Réservoir secteur est)	Construire un réservoir enterré de 3 300 m3 équipé de surpresseurs au confluent des refoulements des stations de l'Andelle et des Longues Raies "Les Vaubeuges"	1 300 000
Régie ex-CAR	Gouy	Reprise de l'étanchéité interne du réservoir "des Fries"	80 000
Régie ex-CAR	Sotteville-Les-Rouen	Reprise des bétons sur la face interne de la coupole du réservoir Maryse Bastié	30 000
Régie ex-CAR	La Neuville Chant d'Oisel	Reprise des bétons sur la face interne de la coupole du réservoir de la Neuville	20 000
Régie ex-CAR	Sotteville-Les-Rouen	Reprise des bétons sur la face interne de la couverture du réservoir de la "Règle" - Léon Salva	60 000
Régie ex-CAR	Rouen	Remplacement d'un élément du skydôme sur la station Saint Sever	1 500
Régie ex-CAR	Rouen	Réhabilitation du hall de pompage de l'usine de la Jatte	150 000
Régie ex-CAR	Saint-Etienne-du-Rouvray	Réhabilitation d'un plancher de filtres à charbon actif de l'usine de la Chapelle	50 000
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Désaffectation du réservoir de la côte des poids lourds afin de prévenir les risques d'intrusion	5 000
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Travaux de génie civil sur les stations de production	40 000
Régie ex-CAR	28 communes de la régie ex-CAR	Travaux dans le cadre du schéma directeur - création de regards de génie civil	40 000
PPE	Saint Aubin les Elbeuf	Rénovation du château d'eau bas service	730 000
<b>SOUS TOTAL PROGRAMME</b>			<b>2 576 500 €</b>

V-UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES			
Communes	Localisation	Objet	Montant € HT
Régie ex-CAR	28 communes de la Régie ex-CAR	Travaux de protection sur les PPI de divers forages	3 000
Régie ex-CAR	Fontaine sous Préaux	Sécurisation de l'acqueduc et des captages	30 000
Régie ex-CAR	28 communes de la Régie ex-CAR	Renforcement des dispositifs de télégestion et de surveillance des installations dans le cadre de la démarche OIV	30 000
PPE	PPE	Protection des captages et réservoirs (portes, clôtures)	50 000
<b>SOUS TOTAL PROGRAMME</b>			<b>113 000 €</b>

VI-ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX			
Communes	Localisation	Objet	Montant € HT
Régie ex-CAR	28 communes de la Régie ex-CAR	Etude de vulnérabilité du service	15 000
Régie ex-CAR	Plateau Est	Etude avant projet en vue de la sécurisation de l'alimentation du Plateau Est (sous fluvial la Chapelle vers Franqueville)	40 000
PPLT	Yainville	Etude diagnostic du réseau d'eau	53 820
PPD	Bardouville	Etude sécurisation site de production (essais pompage BONNA)	80 000
PPD	Duclair	Etude avant réalisation d'un surpresseur sur le réservoir des Maupas	30 000
<b>SOUS TOTAL PROGRAMME</b>			<b>218 820 €</b>

**TOTAL PROGRAMME**

**11 865 570 €**

## **Annexe 6 : Glossaire**

### **Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008**

#### **1. Parties prenantes**

##### **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

##### **Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)**

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>1</sup>.

##### **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

##### **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

##### **Abonné (ou usager ou client)**

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>2</sup>. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

##### **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

##### **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service<sup>3</sup>. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

#### **2. Service, missions du service, réclamation**

##### **2.1 Service**

###### **Service**

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

##### **2.2 Missions du service de l'eau**

###### **Mission de production**

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

1 Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'usager - Définition 18.

2 Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

3 Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)



### **Mission de transfert**

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de distribution**

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

## **2.3 Missions du service de l'assainissement collectif**

### **Mission de dépollution**

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

### **Mission de transport**

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de collecte**

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

## **2.4 Réclamation**

### **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue<sup>4</sup>.

## **3. Définitions techniques**

### **3.1 Service de l'eau**

#### **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements<sup>5</sup>.

#### **Volume produit<sup>6</sup>**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

#### **Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé<sup>7</sup>.

#### **Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté<sup>7</sup>.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Echanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

### Volume mis en distribution<sup>6</sup>

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

### Volume comptabilisé<sup>6</sup>

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

### Volume de service du réseau<sup>6</sup>

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

### Volume consommateurs sans comptage<sup>6</sup>

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

### Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

### Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

### Echantillon<sup>8</sup>

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

## 3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de F1WA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)
		+ Volume vendu en gros (4)	Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Non revenue water / Volume non facturé
			Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	
	Real losses / Pertes réelles		Unauthorised consumption / Volume détourné (1)	
			Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
			Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	
			Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)	
	Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)		Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)	

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

### **3.3 Service de l'assainissement collectif**

#### **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques<sup>9</sup>.

#### **Station d'épuration (ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

#### **Inondation**

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

#### **Débordement**

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

#### **Infiltrations**

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

#### **Refoulement**

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

<sup>9</sup> Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.



**La Communauté de l'agglomération  
Rouen-Elbeuf-Austreberthe**  
14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 Rouen Cedex 1  
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

[www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr)

**allo**  **communauté**  
LE NUMÉRO VERT DE LA CREA • 7J/7 • 24H/24  
**0 800 021 021**